LE MONDE RADIO-TÉLÉVISION : Collarécré et les programmes

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE — N° 12978 — 6 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Fontaine — DIMANCHE 19-LUNDI 20 OCTOBRE 1986

Un succès pour M. Hissène Habré

A quelques semaines de la conférence franco-africaine en préparation au Togo, Radio-France internationale a diffusé vendredi 17 octobre une bonne nouvelle pour tous ceux qu'inquiète la prolongation du conflit tchadien, attisé par Tripoli. M. Goukouni Oueddeï, longtemps considéré comme une créature du colonel Kadhafi, a pris courageusement ses distances en confiant ce qu'il avait sur le cœur depuis la capitale même de la Libye à la radio francophone la plus écoutée du continent. Estimant qu'il était « prisonnier » de ses anciens hôtes, le président du Gouvernement d'union nationale de transition (GUNT) s'est dit prêt à chercher un compromis avec M. Hissène Habré, « même si celui-ci entend négocier comme chef de l'Etat ».

La veille, le « gouvernement » en exil avait proposé le dialogue avec « le groupe de N'Djamena », expression vague qui laissait entrevoir la poursuite d'un long procès en légitimité ; allant plus loin, son chef paraît donc décidé à accepter comme fait accompli la prééminence de son rival. Ce revirement détruit le principal argument du colonel Kadhafi pour justifier l'occupation du nord du Tchad. Bien que la plupart des membres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) eussent reconnu le régime de M. Hissène Habré, la Libye accusait celui-ci d'avoir renversé par la force, en 1982, le gouvernement issu des accords de Lagos en 1979, dans le cadre d'une concertation entre les principaux Etats de la région.

Plusieurs fois, celui qui fut pendant trois ans le chef de l'Etat tchadien se déclara disposé à discuter avec l'homme qui le renversa après avoir été un temps son allié contre les anciens présidents Tombalbaye et Malloum. Constatant qu'il n'était jamais au rendez-vous de la négociation, le chef de l'Etat sénégalais, M. Abdou Diouf, alors président en exercice de l'OUA, déplorait en avril de le voir soumis à « une volonté plus forte que la sienne », évidemment celle de M. Kadhafi.

Au sein même d'une formation qui prétendait représenter l'ensemble des adversaires de M. Hissène Habré, les querelles intestines étaient permanentes. Habile à jouer des rivalités personnelles, la Libye maintenait au moins deux fers au feu avec M. Goukouni Oueddeï et M. Acheikh Ibn Omar, chef d'une autre « composante politico-militaire », le Conseil démocratique révolutionnaire (CDR). Des affrontements armés avaient eu lieu cet été pour le contrôle de la localité de Fada, située au nord du seizième parallèle. Après avoir proposé sa « médiation », le colonel Kadhafi avait pris parti contre le président du GUNT. Sans doute M. Goukouni Oueddeï, fils du derdeï, chef spirituel des Toubous du Tibesti, se rappelait-il trop souvent son appartenance à une grande famille chatouilleuse sur les questions d'honneur et d'indépendance.

Face aux ambitions libyennes, la France à la recherche d'une introuvable « troisième force » avait trop longtemps mesuré son soutien à M. Hissène Habré. Elle fit enfin son choix lors du douzième sommet franco-africain, il y a un an, et l'opération « Epervier » arrêta net une nouvelle offensive de Tripoli et de ses protégés. Le revirement de M. Goukouni Oueddeï est un succès pour M. Hissène Habré, auquel une série de ralliements permettent de proposer la paix dans la réconciliation nationale. Mais il peut avoir la tentation de passer à l'offensive au nord du pays avec la bénédiction des Américains, ce qui placerait de nouveau la France devant un choix délicat.

Démission du ministre de l'intérieur

Rebondissement de la crise gouvernementale en Belgique

Le ministre belge de l'intérieur, M. Charles-Ferdinand Nothomb, un des personnages clés de la vie politique en Belgique, a donné sa démission dans la nuit du vendredi 17 au samedi 18 octobre.

Cette démission, provoquée par la crise des Fourons, a été acceptée par le roi Baudouin. Elle met en danger la coalition gouvernementale.

BRUXELLES
de notre correspondant

Le scénario imaginé par M. Nothomb pour trouver une solution à la crise des Fourons, cette commune peuplée aux deux tiers de francophones mais située en Flandre, — c'est-à-dire nommer un maire qui coifferait M. José Happart, lequel a été destitué par le Conseil d'Etat pour sa mauvaise connaissance du néerlandais — a tourné court.

Le maire pressenti, M. Roger Wynants, un francophone de quarante-trois ans, parlant couramment le néerlandais, a, en effet, assorti son acceptation d'un certain nombre de conditions modifiant le statut des Fourons. Ces conditions étant inacceptables pour le gouvernement, il ne restait plus à M. Nothomb qu'à démissionner.

Ce geste ne résout rien puisque, à l'heure actuelle, M. José Happart « fait office » de maire des Fourons, ce que les partis flamands, et notamment les sociaux-chrétiens du premier ministre, M. Wilfrid Martens, ne veulent accepter. Quelle solution celui-ci peut-il encore imaginer ? La plupart des observateurs estimaient ce samedi, à la veille d'un week-end qui s'annonçait décisif pour l'avenir même de la Belgique, qu'il serait difficile au premier ministre de recoller les morceaux de sa coalition et d'éviter l'ouverture d'une — vraie — crise politique.

J.-A. F.

(Lire en page 4 le portrait de M. Nothomb.)

Vers un baril à 18 dollars ?

Un accord à l'OPEP entraînerait une légère hausse du pétrole

L'Arabie saoudite a accepté, le samedi 18 octobre, de limiter sa production actuelle à 4,35 millions de barils de pétrole par jour jusqu'à la fin de l'année, à la condition que le prix du baril ne soit pas inférieur à 18 dollars et que les autres membres de l'OPEP respectent leur quota. Cette décision laissait entrevoir la possibilité d'un accord entre les membres de l'OPEP réunis à Genève depuis le 6 octobre.

GENÈVE
de notre envoyée spéciale

Après douze jours de négociations interminables, les treize ministres de l'OPEP semblaient, enfin, le samedi 18 octobre, proche, de s'entendre sur une solution de compromis. Cette solution consisterait à étendre jusqu'à la fin de l'année, comme le souhaitait la majorité des pays membres, l'accord conclu en août dernier, qui a permis d'assainir le marché, de redresser les prix du pétrole et qui vient à expiration en octobre.

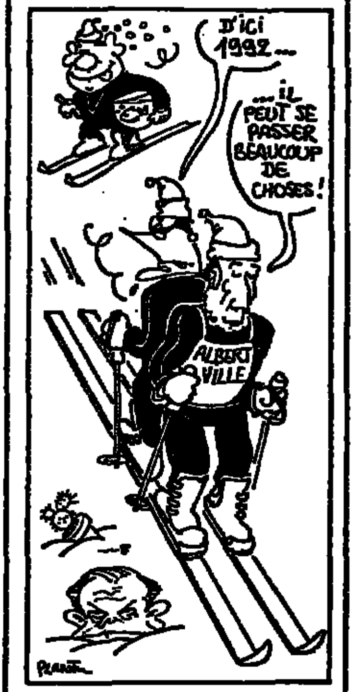
Pour satisfaire les exigences des pays les plus gênés par le plafonnement actuel de la production, certains aménagements de quotas seraient accordés : le Koweït, le Qatar, l'Equateur et le Gabon verraient ainsi leurs quotas augmenter au total de 150 000 barils par jour (1). Ces quantités seraient implicitement prises sur le quota de l'Iran et de l'Irak, lesquels, pour des raisons militaires ou techniques, ne peuvent pas, actuellement, les utiliser.

VÉRONIQUE MAURUS.

(Lire la suite page 13.)

(1) 50 000 barils par jour pour le Koweït (+ 5,5 %), 50 000 barils par jour pour l'Equateur (plus 27 %), 30 000 barils par jour pour le Qatar (+ 10 %). 20 000 barils par jour pour le Gabon (+ 14 %). Depuis le 1er septembre, la production de l'OPEP est plafonnée au total par 16,8 millions de barils par jour.

JO 92



Nouveaux incidents sur la frontière sino-vietnamienne

L'isolement diplomatique de Hanoï

Le Vietnam ayant accusé l'armée chinoise d'avoir lancé des attaques sur la frontière commune aux deux pays (*le Monde* du 18 octobre), Pékin a confirmé, le vendredi 17 octobre, l'existence de combats, en affirmant toutefois que ses troupes avaient *« contre-attaqué »* à la suite de *« provocations armées »* vietnamiennes. Ces incidents se seraient déroulés il y a une dizaine de jours, pendant que se tenait dans la capitale chinoise la neuvième session des pourparlers sino-soviétiques.

Les accusations vietnamiennes ont été portées peu après la confirmation, par les Soviétiques et les Chinois, que la question cambodgienne avait été abordée lors de leurs entretiens bilatéraux. Elles sont également intervenues après l'annonce de la reprise, en février 1987, soit après plus de sept ans d'interruption, des négociations entre Moscou et Pékin sur leur litige frontalier.

Pour rompre son isolement diplomatique, le Vietnam avait tenté de renouer le dialogue avec la Chine, ces dernières semaines, sans pour autant modifier ses positions sur le Cambodge ni revenir sur son rejet du plan de paix avancé en mars par le prince Sihanouk et approuvé par Pékin. Non seulement les Vietnamiens ont fait savoir qu'ils souhaitaient reprendre langue avec Pékin mais, à l'occasion de la fête nationale chinoise du 1er octobre, leur ministre des affaires étrangères, M. Nguyen Ca Thach, s'était rendu, pour la première fois depuis la guerre de 1979, à la réception de l'ambassade de Chine à Hanoï.

Les Vietnamiens ont, en effet, quelques raisons de s'inquiéter. Leur occupation militaire du Cambodge — ils admettent la présence d'environ cent mille de leurs soldats — contribue toujours autant à les isoler. La possibilité d'un compromis sur cette question avec les Etats non communistes de l'ASEAN (Association des nations de l'Asie du Sud-Est : Brunei, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande) semble plus éloignée que jamais, surtout depuis que Djakarta a durci sa position à l'occasion de la réception, en septembre, du prince Sihanouk. Les puissances occidentales ont, du coup, encore moins de prise sur la situation.

La seule perspective de compromis, en ce qui concerne le Cambodge, demeure donc un règlement entre « communistes », ce qui explique pourquoi les lents progrès de la « normalisation » entre Moscou et Pékin peuvent à long terme inquiéter Hanoï. Les Chinois ont, en effet, fait quelques concessions ces deux dernières années : la « mise à l'écart » de Pol Pot, le dirigeant khmer rouge, avec lequel les Vietnamiens et Phnom-Penh refusent de parler ; le fait que M. Deng Xiaoping se sont déclaré prêt à rencontrer M. Gorbatchev, à condition que Moscou presse Hanoï de se retirer du Cambodge.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

(Lire la suite page 3.)



«Amédée ou Comment s'en débarrasser ?», d'Eugène Ionesco

N'hébergez pas vos disparus !

Amédée ou Comment s'en débarrasser ? la cinquième pièce d'Ionesco, apparut en 1954, dans un petit théâtre du boulevard Raspail, disparu depuis, où avait été créée, l'année précédente, la pièce de Beckett, *En attendant Godot.*

Ionesco s'était révélé en donnant, en 1950 et 1951, *la Cantatrice chauve* et *la Leçon.* Deux miracles tombés du ciel, d'un comique sauvage, d'une langue abracadabrante tirant à hue et à dia, deux œuvres si extravagantes, si apatrides, que nous doutions presque de l'existence de leur auteur. Il était inconnu de tous. Seul José Corti, libraire et éditeur des surréalistes, affirmait l'avoir rencontré, mais aucun surréaliste n'avait inventé un théâtre aussi vivant, aussi libre, qu'Ionesco, et nous allions et venions, nous répétant à voix haute des bribes de ces deux merveilles : *« Les roses de ma grand-mère sont aussi jaunes que mon grand-père, qui était asiatique... »*

Puis ce fut *les Chaises,* troisième chef-d'œuvre, mais plus grave, joué devant des salles presque chaque soir vides. Il est vrai que c'était dans un théâtre à l'écart, du côté du Cirque d'hiver, un local perdu peint en rouge sang de bœuf.

Amédée ou Comment s'en débarrasser ? suscita, chez les fans d'Ionesco une déception. Les personnages n'étaient plus des inconnus extra-terrestres, des phénomènes d'invention pure. On retombait dans du connu. *Amédée,* c'était l'écrivain pas capable d'aligner trois mots, paniqué par le papier blanc : un classique du genre. Madeleine, sa compagne, c'était la bonne poire bien dévouée, galopant entre ses fiches de standardiste du téléphone et ses servitudes du ménage.

La grosse invention, c'était un cadavre dans la chambre, entreposé là depuis un certain temps, et qu'Amédée et Madeleine n'arrivaient pas à évacuer parce qu'il grandissait de seconde en seconde, bouffant tout l'espace du logis, pesant des tonnes, mais cette invention n'en était pas tout à fait une, car cela semblait une transposition guignolesque, grossie, de la nouvelle géniale de Kafka, *la Métamorphose.* Et puis *Amédée* paraissait vouloir prouver quelque chose, pencher vers un théâtre à thèse, alors que les premières pièces, en ne prêchant rien, disaient tout.

Néanmoins, Ionesco était toujours là, surtout avec sa maestria d'un dialogue inénarrable, dialogue de faux sourds survoltés, fait de pataquès, de ruptures, de décalages : Ionesco dit que *« le langage des humains est pour lui hermétique ou vide et arbitrairement inventé ».*

Ionesco reste l'un des grands réanimateurs du théâtre de notre temps, aussi est-ce une grande émotion, un grand bonheur, de réentendre, trente-deux ans après la création, *Amédée,* enlevé d'un train d'enfer par un Etienne Bierry (Amédée) intimidé et rêveur, dépassé sans excès par les événements, et par une Danièle Delorme (Madeleine) furibarde ou consolante. Seule réserve : le parti pris inattendu, de la part des deux acteurs, d'ignorer carrément l'*« arbitrairement inventé »* du dialogue d'Ionesco, d'adopter un ton banal, crée un porte-à-faux et vide pas mal la pièce de sa singularité. Mais ça reste soufflant tout de même.

MICHEL COURNOT.

★ Théâtre de poche, 21 heures.

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER : Algérie, 3 DA ; Maroc, 6 dir. ; Tunisie, 700 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 20 sch. ; Belgique, 40 fr. ; Canada, 2 $; Côte-d'Ivoire, 420 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 170 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 140 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 2 000 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 40 f. ; Norvège, 11 kr. ; Pays-Bas, 2,50 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 11 cs. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $.

Dates

RENDEZ-VOUS

Lundi 20 octobre. – *Israël :* passation de pouvoirs et formation du gouvernement Shamir.
Grande-Bretagne : réunion des ministres de l'intérieur des Douze.
Indonésie : réunion des ministres des affaires étrangères CEE et ASEAN.

Mardi 21 octobre. – *Ouganda :* ouverture en haute-cour du procès de 17 accusés de trahison.
Pays-Bas : sentence dans le procès d'extradition de terroristes irlandais.

Jeudi 23 octobre. – *Yougoslavie :* réunion des ministres des affaires étrangères des pays neutres et non-alignés d'Europe.

Vendredi 24 octobre. – Journée internationale des Nations unies.

Dimanche 25 octobre. – *Abou Dhabi :* réunion du Conseil de coopération du Golfe.

Le Monde
7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social :
620.000 F

Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*, et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.

Le Monde
PUBLICITE S.A.
5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F



Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395 - 2037

Le Monde
TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE*

ABONNEMENTS
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries) I. – BELGIQUE/LUXEMBOURG/PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.
Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.
Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Le Monde USPS 765-910 is published daily, except Sundays for $ 460 per year by Le Monde c/o Speedimpex, 45-45 39 th Street, L.C.I., N.Y. 11104. Second class postage paid at New-York, N.Y. postmaster : send address changes to Le Monde c/o Speedimpex U.S.A., P.N.C., 46-45 39 th Street, L.I.C., N.Y. 11104.

Il y a dix ans

La chute de la « bande des quatre »

LE 6 octobre 1976, dans la nuit, la veuve du président Mao, la redoutée Jiang Qing, est arrêtée, ainsi que les trois hommes qui composent avec elle la *« clique des Shanghaïens »*, autrement dit la « bande des quatre » : Wang Hongwen, Yao Wenyuan et Zhang Chunqiao. La nouvelle éclate sur la Chine comme un coup de tonnerre, mais dix jours plus tard, avec le décalage que les dirigeants communistes ont coutume d'imposer afin de procéder aux aménagements nécessaires.

Cette année-là a été extraordinairement fertile en événements éprouvants pour les corps et pour les esprits. Ils troublent et inquiètent ceux des Chinois, encore nombreux, souffrant de ce *« vice de la culture réactionnaire et féodale »* qu'est la superstition. Certains ont même une certaine ressemblance avec les présages qui annonçaient autrefois la fin des dynasties. Ainsi, en avril, un fabuleux météore tombe dans la province septentrionale de Jilin, et, en juillet-août, c'est une série de tremblements de terre qui secouent le nord de la Chine, faisant des millions de sans-abri, quelque 650 000 morts et plus de 750 000 blessés, catastrophe à l'échelle de cet immense pays.

Ce n'est pas tout. Depuis décembre 1975, la mort a frappé dans le régime à la tête. Il y a d'abord eu Kang Sheng, l'homme de la police secrète du parti depuis les années de Yanan, celui qui détenait sur les camarades ces dossiers si précieux dans le jeu continuel des purges et des réhabilitations. Originaire du Shandong, comme Jiang Qing, il passait pour l'un de ses soutiens, et même pour avoir favorisé au début ses relations avec le président. Puis, en janvier 1976, c'est le respecté et inamovible premier ministre Zhou Enlaï, symbole de la continuité et de la souplesse dans l'équilibre, qui a disparu, suivi en juillet par le vieux maréchal Zhu De, fondateur avec Mao de l'armée rouge. Enfin, en septembre, le président lui même s'est éteint, laissant sa succession livrée à une lutte sans merci entre les idéologues radicaux, dont la figure de proue est sa propre veuve, et ceux qui aspirent à l'ordre, rassemblés derrière un petit homme à l'intelligence pragmatique et aiguë, pour l'heure tenu à l'écart, le vice premier ministre Deng Xiaoping.

« Avec toi à la barre... »

Pourtant, celui qui fait figure d'héritier, parce qu'il est le plus près du trône vacant, pour avoir déjà pris la succession de Zhou Enlaï, n'appartient ni à l'un ni à l'autre de ces deux clans. Avec sa haute taille, son visage mou et son allure massive, Hua Guofeng, cinquante-cinq ans seulement, n'a émergé que depuis peu de la masse grise des cadres supérieurs du régime. Pour expliquer son ascension, on prête au Grand Timonier, qui s'inquiétait de la guerre de succession déjà engagée, ce mot : *« Avec toi à la barre, je suis tranquille. »* Ce n'est peut-être qu'une justification *a posteriori*, à la mode chinoise, et lorsque Mao disparaît, on se demande si ce féal saura imposer son autorité personnelle, ou s'il est l'homme d'une faction encore dissimulé sous l'habit usé mais toujours sanctifié du président. Le coup du 6 octobre est certainement une surprise de taille, surtout pour ceux qui voient en lui l'exécuteur testamentaire de son maître.

L'interprétation de tels événements est toujours, surtout à chaud, un exercice aussi excitant que hasardeux dans une Chine où les remous internes des cercles dirigeants ne peuvent être clairement analysés et où l'imbroglio des ambitions, des intérêts et des tendances idéologiques est difficile, sinon impossible, à démêler. Les révélations tardives, aux relents de justifications, ne le facilitent pas, quand elles n'embrouillent pas davantage les choses avec une démesure qui relève plutôt de l'exorcisme. Ainsi la responsabilité de l'affaire est-elle d'abord attribuée à Hua Guofeng et à cet autre fidèle qu'est Wang Dongxing, ancien garde du corps de Mao. Ils auraient agi au nom de l'ordre et de l'unité. Au cours des mois précédant sa mort, le Grand Timonier aurait sermonné la « bande des quatre », en particulier sa femme, dont l'ambition aurait pris un tour exacerbé : *« Attention ! Surtout pas de faction ! Pratique donc le marxisme-léninisme au lieu du révisionnisme ! Il faut unir, et non pas diviser ! »*

Mais Jiang Qing aurait passé outre et tenté, avec ses complices, de prendre le pouvoir par un coup d'Etat aussitôt après les funérailles de son mari. C'est pour la devancer que le premier ministre se sera décidé à frapper. Trois semaines plus tard, Hua Guofeng s'affirme l'héritier en se faisant élire président du comité central.

Le « terrible petit homme »

L'affaire est certainement plus complexe. Les changements qui interviennent ensuite dans la direction du parti, entérinés par le onzième congrès, tenu dix mois plus tard, en août 1977, laissent apparaître que la responsabilité de Hua et de Wang est partagée avec d'autres. Si



Caricature d'époque.

celui-ci fait une entrée remarquée au bureau politique, et si l'élimination des idéologues radicaux est confirmée par l'exclusion de la « bande des quatre » du parti, le fait marquant est le retour de Deng Xiaoping.

Le « terrible petit homme » recouvre en effet toutes ses fonctions perdues : vice-président du comité central, vice-premier ministre, chef d'état-major. Il y ajoute même celles de vice-président de la commission des affaires militaires. Il est en seconde ligne derrière Hua, mais ne disparaît pas dans son ombre.

Pourtant, la crainte était grande d'un retour à la bataille des factions et d'une dictature possible de la « bande des quatre ». Le spectre de la révolution culturelle continuait de hanter les esprits, avec ses séquelles de violence et d'anarchie. Deng, le premier, en a cruellement souffert. Non seulement il a été personnellement humilié et malmené comme tant d'autres dirigeants, mais son fils, défenestré par des gardes rouges, en est resté infirme. La Chine a besoin de stabilité et de paix pour s'engager dans une progression vitale de son économie, sérieusement endommagée par les erreurs du « grand bond en avant » de 1957 et 1958, et les folies de la révolution culturelle de 1966 à 1969. Le calme enfin revenu, il a fallu faire face aux réalités.

Mort à la veuve !

C'est alors Zhou Enlaï, celui qui est apparu dans la tourmente comme le modérateur, le clairvoyant, qui a indiqué la voie de la reconstruction. Il est devenu la cible des radicaux qui l'ont attaqué à travers leur campagne anti-Confucius. C'est lui qui a poussé en avant *« ce filou, ce réactionnaire invétéré, ce vieil échantillon de la contre-révolution »* de Deng, qu'il jugeait le plus apte à gouverner, en raison de sa capacité à empoigner les réalités plutôt qu'à agiter des idées dans le vent de l'Histoire.

Or ce Deng-là, lié à une autre bête noire des radicaux, Liu Shaoqi *« le bourgeois »*, déjà jeté aux enfers, ce Deng a été écarté du pouvoir en avril 1976, après qu'il eut tenté de rameuter les masses contre le danger radical, en provoquant un hommage tumultueux au regretté Zhou Enlaï, hommage qui a tourné à l'émeute. Replié au sud, à Canton, il a mené alors la contre-attaque et réuni les fils de la coalition avec le soutien du vieux Ye Jianying. Selon un témoignage traduit par René Viénet, il aurait déclaré dès juillet, devant des cadres émus aux larmes : *« Si nous nous laissons massacrer, nous livrerons le pays au sort sinistre que lui préparent ces quatre individus. L'Histoire fera un bond de cent ans en arrière. Les régions militaires de Canton, de Fuzhou, de Nankin sont avec nous. Si nous tergiversons, nous perdrons ces bases... »* Les marchandages ont dû aller bon train entre les coalisés. Deux mois plus tard, Mao mourait, et l'action se révélait d'autant plus urgente que Jiang Qing semblait sur le point d'effectuer, de son côté, un coup.

Elle aura été devancée à temps. Il y aura des résistances, des cas de rébellion armée, comme dans l'Anhui, le Fujian, le Sichuan, le Hunan, le Yunnan, le Xinjiang, le Jiangxi, mais, comme le dira un responsable du comité central, ils n'affectent que 10 % du territoire. Certes, il faudra des remises en ordre, des exécutions, mais Hua, Deng, Wang et les autres maîtrisent la situation. A Shangai, pourtant fief de la « bande », la foule applaudit immédiatement à sa chute. A Pékin, des manifestations se déroulent durant plusieurs jours. Les participants ressemblent tout à fait à ceux qui exhibaient le même enthousiasme quelques semaines plus tôt pour hurler les slogans radicaux.

La campagne de justification se déclenche aussitôt dans les médias et tourne vite à l'exorcisme. La veuve redoutée est vouée aux gémonies. N'entend-on pas les plus excités suggérer qu'on la coupe en morceaux, comme les parricides de l'ère féodale ? Que ne lui reproche-t-on pas ? Elle aurait empêché les avions de voler, les bateaux de naviguer, les ouvriers de travailler pour ne pas avoir le sommeil perturbé. Elle se serait gavée de revues et de films obscènes importés de l'étranger. Elle aurait admiré Wu Ze Tian, célèbre impératrice Tang du septième siècle, ambitieuse forcenée et perverse. Elle aurait osé jouer au poker des heures d'affilée au chevet du président mourant. Que ne révèle-t-on pas de sa vie d'artiste à Shanghai dans les années 30, et de sa vindicte contre ceux qui n'auraient pas favorisé sa carrière ou qui en savaient trop sur elle... Huit motifs graves d'inculpation sont retenus : *suspicion et volonté répressive* généralisée, incitation à la guerre civile, tentative de troubler l'armée en vue de la détruire, idéologie bourgeoise et féodale avec tentative de mainmise sur la vie culturelle à tous les niveaux, sabotage de l'économie socialiste, recherche de privilèges matériels, refus de considérer le révisionnisme comme le principal danger pour le parti, enfin, complot en vue d'usurper le pouvoir et de rétablir le capitalisme.

Derrière cette grêle d'accusations, transparaît la double réorientation, à la fois économique et politique, que la nouvelle équipe va entreprendre, avec un Deng Xiaoping qui se révèle le véritable maître du jeu.

Mao « récupéré »

En ce qui concerne l'aspect proprement économique, le programme ira dans le sens annoncé au début de 1975 par les quatre modernisations de Zhou Enlaï en vue de mettre le pays sur la voie du progrès. Il s'appuiera sur les idées que Deng a exposées la même année et qui lui ont valu sa disgrâce. Dans les trois rapports qu'il a présentés sur l'industrie, la recherche scientifique et l'organisation administrative, il condamnait la violence, le verbiage, la manipulation d'idées élevée au rang de méthodes de travail. Il prônait le retour des étudiants à leurs études et le développement d'instituts spécialisés afin de former des techniciens et des spécialistes capables de maîtriser les disciplines et les moyens modernes tels que l'énergie nucléaire. Audacieusement, il recommandait la réintégration des professionnels et des intellectuels qualifiés, bannis pour des motifs politiques. Encore plus choquante, la réintroduction de ces notions bourgeoises et capitalistes de profit et de hiérarchie avec des bonus et une augmentation des salaires de certains spécialistes pour stimuler les énergies et la production, ce que le vrai et pur maoïste considère comme les *« balles enrobées de sucre de l'économisme »*. Le but est de faire de la Chine un pays socialiste puissant et moderne d'ici à la fin du siècle.

Ce « pragmatisme » est en fait une révision « révolutionnaire » de la politique économique fondée sur l'idéologie que Mao a imposée depuis vingt ans. Le bouleversement est tel que la mise hors de combat des radicaux était nécessaire. Mais l'ombre de Mao étend encore trop son emprise sur les consciences, en particulier sur celles de la masse des cadres, pour que les nouveaux dirigeants ne s'efforcent pas de la mobiliser en soutien de leur effort. Ainsi met-on sans tarder en chantier son mausolée, et explique-t-on, avec une manipulation plus ou moins habile des textes, qu'il a toujours voulu le progrès économique de son pays, qu'il avait du mépris pour les idéologues, que le révisionnisme est justement dans le radicalisme, bref qu'il était moins maoïste qu'il n'en avait l'air et que la « bande des quatre » tentait de le faire croire. A l'appui, on édite le cinquième volume de ses œuvres, retaillées pour la circonstance.

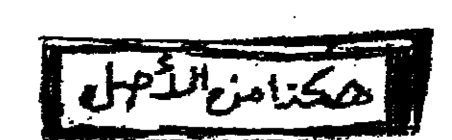
Un sinistre opéra

Personne n'est cependant dupe. Dans ce jeu de masques et de fantômes tant apprécié des dirigeants chinois, une lutte impitoyable pour le pouvoir se dissimule. Quand les radicaux ont déclenché leur campagne contre Mᵉ Kong, c'était bien Zhou Enlaï qui était visé. Le débat entre le pragmatique Deng et les idéologues maoïstes peut trouver des antécédents dans celui qui opposait au troisième siècle avant J.-C. les légistes réalistes et les lettrés humanistes, encore que les correspondances entre anciens et contemporains ne *soient pas toujours évidentes*. Les sources du conflit sont plutôt à chercher dans celui qui a éclaté en 1959, au congrès de Lushan. La politique collectiviste de Mao y a été pour la première fois mise en question par le ministre de la défense Peng Dehuai, qui a dénoncé le *« subjectivisme idéologique »* comme la cause du désastre du « grand bond en avant ». Mao a fait condamner l'audacieux et sa *« clique anti-parti »*.

Mais le débat était engagé et il n'a cessé de rebondir pendant la poursuite des expériences maoïstes, marquée par des rectifications dont Liu Shaoqi, le pragmatique *« opportuniste de droite »*, puis Lin Biao, le dauphin bouc émissaire, ont été les victimes les plus importantes. Aggravé par la rupture avec l'Union soviétique, il a connu un paroxysme dans le déchirement de la révolution culturelle qui a failli tourner à la guerre civile. Le problème fondamental du développement de cet immense pays n'en restait pas moins à résoudre. Il s'agissait de savoir si la Chine était capable de l'assurer seule, sans aide étrangère, avec les seuls moyens qu'elle pût se donner dans le cadre rigide que Mao lui imposait au nom du marxisme-léninisme.

Les solutions de Deng Xiaoping la mettent sur la voie d'un incontestable progrès, mais elles tendent à casser ce cadre : décollectivisation de l'agriculture, ouverture à la technologie et au capital étrangers, allégement du contrôle étatique, reprise du dialogue avec l'URSS, détente culturelle, bref une libéralisation dont le développement remet en question les principes du maoïsme. Devenu le maître, après l'élimination de Hua Guofeng, Deng Xiaoping ne semble pas vouloir ni pouvoir aller au-delà et briser la structure sur laquelle il s'appuie. C'est avec le parti qu'il gouverne, ce parti toujours animé de ses contradictions, et qui lui permet d'exercer son autorité par la grâce du peuple et avec la poigne requise. Le procès de la « bande des quatre » en 1980 ne sera donc rien plus qu'un de ces sinistres opéras destinés à exorciser les consciences du démon maoïste, en chargeant les vaincus de la guerre idéologique et politique de tous les péchés du Grand Timonier dont on peut dire que c'est la deuxième mort.

PHILIPPE FRANCHINI.



Etranger

AFGHANISTAN : le retrait partiel soviétique

La fleur au fusil

KOUNDOUZ
de notre envoyé spécial

« *Que le cœur de vos mères s'apaise et que celui de vos foyers s'enflamme.* » Avant de leur lancer des confettis du haut de la tribune, le numéro un afghan, M. Najib, a eu, le vendredi 17 octobre, ces paroles aimables pour les fantassins soviétiques du régiment Czestochowa qui défilaient devant lui à environ 400 kilomètres au nord de Kaboul avant de regagner leur pays.

C'était la deuxième cérémonie de ce genre, et l'intérêt de tous, y compris des cent quarante journalistes présents, commençait à s'émousser. Le cadre était également moins spectaculaire. Alors que la steppe de Shindand, entourée de montagnes et battue par un vent de sable, offrait un décor grandiose au régiment de chars qui est parti le premier, ce n'était plus à Koundouz qu'une banale prise d'armes dans une caserne. Six régiments au total, soit huit mille hommes, doivent avoir quitté l'Afghanistan d'ici à la fin octobre.

Environ 50 % de non-Russes

Le régiment d'infanterie mécanisé Czestochowa doit son nom à la ville polonaise où il est entré, le premier, en janvier 1945, mais qui est davantage célèbre pour son sanctuaire à la Vierge noire. Le régiment était arrivé en Afghanistan en février 1980. Il comptait de deux mille trois cents à deux mille cinq cents hommes, selon des informations occidentale. Pas plus de deux mille ont défilé, vendredi, à Koundouz.

Cette parade a permis cependant de se faire une meilleure idée de ce qu'est un régiment d'infanterie mécanisé dit « *de la garde* », c'est-à-dire, théoriquement, d'élite. La plupart des hommes sont transportés par groupe de douze ou quatorze dans des camions bâchés dont certains remorquent des mortiers. Le régiment comporte une quarantaine de blindés légers, essentiellement des automitrailleuses à chenilles et des véhicules amphibies à roues également munis de mitrailleuses qui semblent pouvoir contenir six fantassins et sont d'un modèle plus récent que le reste.

Les hommes ont d'abord défilé à pied comme il se doit pour des fantassins, puis à bord de leurs véhicules. Ce n'était pas l'ordre parfait des tankistes du régiment Prague qu'on avait vus mercredi à Shindand. Ces malheureux bidasses n'avaient pas tous assimilé le pas de parade. Ils n'avaient pas nécessairement un casque aux bonnes dimensions et, comble de malchance, un camion est tombé en panne précisément devant la tribune officielle.

L'habillement laissait également à désirer. Les vareuses étaient cousues à la diable et la nourriture ne devait pas être extraordinaire, à en juger par le nombre de soldats — la plupart n'ont pas vingt ans — qui présentent d'inquiétantes éruptions cutanées.

Ceux que nous avons interrogés au hasard étaient respectivement originaires d'Arménie, d'Azerbaïdjan, de Crimée, de Sibérie, d'Ouzbékistan et de Kazakhstan. Trois seulement d'entre eux sur six étaient de nationalité russe. La nationalité (distincte de la citoyenneté) est inscrite sur le passeport intérieur et est indépendante du lieu de naissance ; elle indique plutôt l'origine ethnique. Ainsi, le soldat originaire de Kazakhstan, une république d'Asie centrale, était-il un Russe blond aux yeux bleus qui avait presque accompli ses deux ans de service militaire. Il espérait être rentré dans ses foyers pour le nouvel an.

Quand avaient-ils été avertis de leur prochain retour en Union soviétique ? « *Il y a un mois.* » Avaient-ils prévenu leur famille ? « *On a pu écrire, mais pas téléphoner. Les lettres mettent environ une semaine pour arriver.* » Bien sûr, ils étaient contents de partir. Tous disaient — ce qui est un peu bizarre, mais telle était sans doute la consigne — ne pas avoir participé à un seul combat.

La version de nos accompagnateurs soviétiques était plus nuancée : en six ans, le régiment Czestochowa a apporté « *une aide concrète à l'armée afghane* ». En quoi consistait celle-ci ? « *Les hommes ont procédé au désamorçage de deux mille mines.* » Nous n'en saurons pas davantage. Un lieutenant de ce régiment, Nabi Akhramov, a été fait héros de l'Union soviétique, la plus haute distinction du pays. S'est-il borné à déminer ?

« Notre amitié est éternelle »

« *Vous avez défendu la démocratie et la culture* », a cru pouvoir déclarer à la tribune le général (trois étoiles) Nicolas Popov. « *Si l'impérialisme en avait la possibilité, il ferait chez nous ce que vous lui avez vu faire ici* », a-t-il ajouté. M. Najib, secrétaire général du parti unique afghan, a été plus lyrique : « *Notre amitié — avec les Soviétiques — est éternelle comme l'univers et brillante comme l'eau des rivières.* » « *Vous nous avez appris l'art de la victoire qui demande la patience.* »

Le numéro un afghan a distillé une fois de plus la bonne parole à l'égard de ceux de ses compatriotes qui sont... ailleurs. « *Nous sommes prêts à des compromis raisonnables pour favoriser la réconciliation nationale* », a-t-il dit. Depuis son arrivée au pouvoir en mai dernier, M. Najib a engagé des palabres avec les chefs des tribus qui hésitent entre les deux camps. Mais la guérilla islamique a jusqu'ici repoussé ses offres de ralliement.

Le régiment Czestochowa est parti vendredi vers l'Union soviétique la fleur au fusil — ce n'est pas une métaphore — et sous les confettis. Alors que la frontière n'est, à vol d'oiseau, qu'à une cinquantaine de kilomètres, il lui faudra deux jours pour l'atteindre, car le fleuve Amou-Daria (l'Oxus de l'Antiquité jadis atteint par Alexandre le Grand) offre à cet endroit une barrière infranchissable aux véhicules lourds. Le régiment suivra un itinéraire non précisé pour regagner ses quartiers en Asie centrale soviétique. Il reste cependant beaucoup de soldats soviétiques à Koundouz dans une base construite en dur.

DOMINIQUE DHOMBRES.

● **Demande d'asile.** — Cinq soldats soviétiques, qui ont fait défection auprès de la guérilla afghane, ont écrit au président Reagan pour lui demander l'asile, rapporte, ce samedi 18 octobre, le *New York Times*, citant une organisation humanitaire américaine. Un responsable du département d'Etat américain a confirmé la réception de ces missives.

Nouveaux incidents sur la frontière sino-vietnamienne

(Suite de la première page.)

Ultime concession : le fait que Pékin ne fasse plus des « bases soviétiques » de Cam-Ranh et de Da-Nang au Vietnam un cheval de bataille... Rien ne permet d'affirmer, pour l'instant, que le soutien soviétique au Vietnam sur le Cambodge se soit relâché. Il reste que le chef de la délégation soviétique envoyé à Pékin, M. Rogachev, a déclaré en arrivant dans la capitale chinoise que Moscou était disposé à discuter du Cambodge avec la Chine, ce qui n'a sûrement pas plu à Hanoï, quelles que soient les assurances prodiguées par l'URSS au Vietnam. Le Cambodge demeure, en effet, le principal « obstacle », selon les Chinois, à une normalisation de leurs relations avec l'Union soviétique.

Même si la menace demeure lointaine, les Vietnamiens doivent également s'interroger sur le défilé, à Pékin, de leurs « frères » d'Europe de l'Est. M. Jaruzelski y a été reçu récemment. M. Honecker y sera accueilli fin octobre et M. Kadar s'y rendra avant la fin de l'année. L'an prochain, les Chinois seront les hôtes des Bulgares et des Tchécoslovaques. Que la Chine mette à profit ces contacts pour tenter d'isoler encore davantage le Vietnam est manifeste.

En tout cas, les Vietnamiens l'ont compris, reconnaissant que la fin de leur isolement passe par la reprise du dialogue avec Pékin. Le Vietnam et la Chine sont comme « *les lèvres et les dents* » , a-t-on dit, de tout temps, des deux côtés de la frontière qui, depuis le dixième siècle, sépare l'ancien vassal de son ancien suzerain.

Mais, dans ce face-à-face, s'ils ne manquent pas de moyens militaires — ils l'ont encore prouvé en 1979 face aux Chinois, — les Vietnamiens pèchent par manque d'appuis diplomatiques. Leurs négociations avec les Etats-Unis sont au point mort. Leurs appuis en Occident sont dérisoires. Apparemment conscients de cette grave lacune, ils ont d'ailleurs réagi avec modération aux propos particulièrement fermes tenus par M. Jacques Chirac devant l'Assemblée générale de l'ONU.

Et si les Soviétiques, le moment venu, obtenaient des Chinois des contreparties assez sérieuses à leurs yeux pour envisager de négocier un compromis sur le Cambodge ? Les Vietnamiens n'excluent sans doute pas cette possibilité, puisqu'ils ont tenté de renouer directement le dialogue avec Pékin. Jusqu'à la révélation de ces derniers incidents de frontière, qui semblent indiquer qu'on en est, de nouveau, entre Hanoï et Pékin, à la case départ. Ou, tout du moins, qui signifient que les Vietnamiens entendent rappeler leur existence à la fois à Pékin et, probablement encore plus, à Moscou.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

CHINE

La gaffe du duc d'Edimbourg

Kunming (*AFP, Reuter.*) — Si le typhon Ellen n'est pas trop sévère, la reine Elisabeth d'Angleterre devrait s'embarquer, ce samedi 18 octobre, sur le yacht royal *Britannia*, pour Hongkong, à l'issue d'une visite de six jours en Chine, qui n'a été troublée que par un autre orage, diplomatique celui-là, déclenché par la « gaffe » de son époux, le prince Philippe.

S'adressant, à Xiang, à des étudiants britanniques, il leur a confié que Pékin était une ville « *épouvantable* » et leur a dit : « *Si vous restez encore longtemps ici, vous allez nous revenir les yeux bridés.* » Un porte-parole de la Couronne a déclaré que ces propos avaient été rapportés en dehors de leur contexte. Ils n'ont pas été repris dans la presse chinoise.



Amériques

ETATS-UNIS : l'adoption du budget pour 1987

La modestie des crédits de l'aide à l'étranger inquiète le gouvernement et les Nations unies

Washington (*AFP*). — Plus de deux semaines après le début de l'année fiscale, le Congrès américain a adopté, le vendredi 17 octobre, la version définitive de l'enveloppe de dépenses budgétaires de 576 milliards de dollars pour 1987. Le président Reagan doit encore signer ce texte pour lui donner force de loi et permettre au gouvernement fédéral de fonctionner normalement, mais les services du budget ont annoncé officiellement que cette signature était acquise.

L'enveloppe adoptée prévoit notamment 291,8 milliards de dollars de dépenses militaires, soit une nette diminution par rapport aux 320 milliards demandés par la Maison Blanche. Ce budget militaire comprend 3,5 milliards de crédits pour l'initiative de défense stratégique — il s'agit, là aussi, d'un chiffre très inférieur aux demandes présidentielles. En revanche, le budget inclut 100 millions de dollars d'aide aux « contras » nicaraguayennes (dont 70 millions à titre strictement militaire), comme le souhaitait M. Reagan. Ces dispositions ont suscité une vive protestation de Managua.

Le budget de l'aide à l'étranger, tel qu'il est défini par l'enveloppe adoptée définitivement vendredi, s'élève à 13,4 milliards de dollars. Ce chiffre est jugé « *totalement insuffisant* » par le gouvernement américain, qui redoute que la modestie des crédits ainsi alloués à son action diplomatique ne remette celle-ci en question.

Premier budget annuel approuvé depuis l'adoption de la loi Gramm-Rudman sur la limitation du déficit budgétaire, le texte du Congrès prévoit, d'autre part, 11,7 milliards de dollars de recettes supplémentaires. En vertu de la loi Gramm-Rudman, le déficit doit être limité à 154 milliards de dollars en 1987.

Ce budget 1987 aura été adopté au terme d'un long suspense. Incapables de voter à temps les treize projets de loi devant former le budget, les membres du Congrès en ont été réduits à discuter en bloc cet ensemble de 576 milliards de dollars, la plus forte somme jamais votée en une seule fois aux Etats-Unis.

Les premières indications sur le budget de l'aide à l'étranger ont semé la consternation chez les responsables des Nations unies, qui craignent que la crise financière frappant l'organisation internationale ne s'aggrave. La contribution américaine à l'ONU entre en effet dans ce budget de l'aide à l'étranger. Bien qu'il soit encore trop tôt pour connaître le montant exact qui lui sera alloué à l'ONU, les responsables de celle-ci estiment qu'il se situera entre 52 millions et 70 millions de dollars pour l'année budgétaire 1987, soit 140 à 158 millions de dollars de moins que la contribution régulière des Etats-Unis, qui avaient manifesté, ces derniers temps, l'intention de ne pas laisser la situation comptable des Nations unies se dégrader davantage.

● **MEXIQUE : nouveau président du PRI.** — M. Jorge de la Vega Dominguez, un économiste âgé de cinquante-cinq ans, a été élu président du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) au pouvoir au Mexique depuis plus d'un demi-siècle. M. de la Vega accède ainsi à une position-clé pour la succession de l'actuel chef de l'Etat, M. Miguel de la Madrid, dont le mandat expire le 1er décembre 1988. En 1982, M. de la Vega était considéré comme l'un des principaux présidentiables. Militant du PRI depuis 1946, il a été notamment gouverneur de son Etat natal, le Chiapas, et ministre du commerce. Il occupait un poste de second plan au ministère de l'agriculture. M. de la Vega succède à M. Adolfo Lugo Verduzco, qui a renoncé à cette fonction afin de pouvoir présenter sa candidature au poste de gouverneur de l'Etat d'Hidalgo. — (*AFP*).

NICARAGUA : devant le « tribunal populaire antisomoziste »

M. Hasenfus ne pourra être défendu par un Américain

M. Eugene Hasenfus, l'Américain accusé par les autorités nicaraguayennes d'avoir acheminé par avion du matériel destiné aux « contras », et qui doit être jugé à partir du lundi 21 octobre par un « tribunal populaire antisomoziste » (*le Monde* du 18 octobre), ne pourra être défendu par l'ancien attorney général (ministre de la justice) Griffin Bell, comme l'avocat de sa famille l'avait tout d'abord annoncé jeudi soir. Managua a, en effet, annoncé que seul un avocat nicaraguayen, ou un étranger reconnu par les lois de ce pays, pourrait assurer sa défense.

L'un des deux Américains qui ont trouvé la mort dans la destruction de l'appareil où se trouvait également M. Hasenfus, le pilote William Sawyer, avait, par ailleurs, effectué de nombreuses missions ces derniers mois, en particulier en Amérique centrale et en Angola, notamment pour le compte de la compagnie Southern Air, qui aurait des liens avec la CIA. C'est du moins la conclusion tirée de l'examen de son livre de bord, que les autorités de Managua ont permis à des journalistes de l'agence américaine Associated Press de consulter. Ce document comporte de très nombreuses notations codées ; la mention « *MSSS* », abréviation aéronautique internationale pour l'aéroport de San Salvador, revient à de fréquentes reprises.

Au cours d'un conférence de presse, vendredi à New-York, l'ambassadeur de Cuba aux Nations unies, M. Oramas, a, d'autre part, assuré que M. Ramon Medina, signalé par « *l'agent de la CIA* » Eugene Hasenfus comme l'un de ses collègues qui aident les « contras » depuis la base salvadorienne d'Ilopango, n'était autre que M. Luis Possada Carriles, qui a fui la justice vénézuélienne pour sa participation à l'attaque d'un avion commercial cubain en 1976, qui avait fait soixante treize morts.

Selon le diplomate cubain, M. Possada Carriles s'était évadé de la prison vénézuélienne de haute sécurité de San-Juan-de-Los-Morros en 1985, grâce à l'aide de la CIA. « *Il est parti à pied par la porte principale* », a-t-il affirmé. — (*AFP*).

EL SALVADOR : le secrétaire d'Etat américain sur les lieux du séisme

M. Shultz annonce l'octroi rapide d'une aide financière

SAN-SALVADOR
de notre envoyé spécial

La carcasse effondrée de l'immeuble Ruben-Dario commence à être déblayée sous la direction d'équipes américaines. Le vacarme des marteaux pneumatiques et des bulldozers a pourtant cessé pendant un moment jeudi 16 octobre. C'est en effet sur ce site que le président salvadorien Jose-Napoleon Duarte a choisi d'accompagner son hôte d'un jour, le secrétaire d'Etat américain George Shultz. Sous un soleil de plomb, les deux hommes ont tenu une courte conférence de presse avant de poursuivre une visite des quartiers les plus sinistrés de la capitale. A cette occasion, le secrétaire d'Etat a annoncé l'envoi par Washington, dans le cadre d'un plan d'urgence, d'une « *première aide de 50 millions de dollars qui arrivera très rapidement* ». Déjà M. Shultz avait été précédé à l'aéroport d'un avion gros porteur Galaxy apportant dans ses flancs 150 tonnes de fret destiné à satisfaire les premiers besoins.

Cette aide du « pays ami » survient au moment où le bilan de la catastrophe du 10 octobre apparaît de plus en plus lourd. L'Eglise, par la voix de Mgr Rivera Damas, archevêque de San-Salvador, estime à « *plus de 200000 le nombre de sans abri et à 35000 les maisons détruites dans la capitale* ». Le problème prioritaire qui se pose aujourd'hui au gouvernement est celui de la reconstruction et du relogement. Une tâche d'autant plus difficile à aborder que beaucoup de ces maisons avaient été bâties sur des terrains non constructibles. Le peu d'espace disponible fait, d'autre part, l'objet d'une vertigineuse hausse des prix.

Pour le père Octavio Cruz, chargé à l'évêché des questions sociales, « *le problème se posera très bientôt d'une réforme urbaine, et cela dans un contexte économique dramatique* ». D'autant plus que le secteur privé était déjà mal disposé envers les mesures prises avant la catastrophe par le gouvernement. L'impôt sur la grande fortune ou la réforme fiscale « *pour faire payer les riches* » a accentué le mécontentement des classes aisées. Les entrepreneurs et les industriels sont d'ailleurs eux aussi touchés par le cataclysme. Le président du Syndicat hôtelier, président de l'hôtel Sheraton, M. Rues Eberhard, a, par exemple, « *décidé de fermer une grande partie de l'établissement au moment même où, après plusieurs années d'efforts, j'avais totalement terminé sa réfection* ».

La volonté du président Duarte de confier au secteur privé la gestion de l'aide (*le Monde* du 16 octobre) est cependant destinée à concrétiser une sorte d'union nationale. Mais certains partis de droite comme l'ARENA n'hésitent cependant pas aujourd'hui à parler d'un « *piège* » en expliquant que, « *en cas d'échec, le gouvernement n'hésitera pas à désigner le coupable qu'il a lui-même choisi : le secteur privé* ». Même si la plupart des entrepreneurs ne « *souhaitent pas parler de politique politicienne pendant cette terrible épreuve* », ils assurent en privé « *vouloir rester vigilants* ».

Escarmouches avec la guérilla

A ces premières difficultés pour le gouvernement du président Duarte s'ajoute celle de la lutte contre la guérilla, toujours actuelle malgré la trêve unilatérale déclarée par le Front Faramundo-Marti de libération naionale (FMLN). Divers postes d'électritité ont été l'objet d'attentats dans le pays. Dans le département de Charatenango, des combats sporadiques ont encore eu lieu ces derniers jours et l'armée aurait procédé à des attaques surprises. « *Une aberration*, dit le Père Octavio Cruz. *Dans cette ville, des centaines de personnes tentent de sauver quelques vies humaines. Dans le même temps, ces affrontements font des dizaines de morts.* » En fait, si l'armée a intensifié sa lutte contre le FMLN, certains observateurs soulignent que la guérilla a aussi changé de tactique : plus de grandes unités, mais un essaimage de petits groupes dans tout le pays et une technique de harcèlements ponctuels.

Le colonel René Emilio Pons chargé de la coordination des opérations au sein de l'état-major confirme que « *des escarmouches ont lieu* » et affirme que la trêve, « *une insulte au peuple dans la situation actuelle, n'a même pas été respectée* ». Le colonel assure malgré tout que « *l'armée est prête à accepter une solution politique si elle entre dans le cadre de la Constitution* ». Il faut rechercher, dit-il, « *dans toutes les directions, la solution à ce drame et il est certain que le dialogue en est une* ». Radio-Venceremos, la station de la guérilla, continue, elle, à dénoncer la fin de non-recevoir « *qu'a apportée le gouvernement à la proposition de trêve* » et accuse les militaires d'engager des opérations contre elle en ce moment. Malgré ces tensions, l'archevêque de San-Salvador, Mgr Rivera Damas, confiait à son évêque auxiliaire peu après la catastrophe « *que ce moment était le meilleur pour un troisième round* (après l'échec des deux premières tentatives de dialogue) *avec la guérilla* ».

Le président Duarte optimiste

Une union nationale encore très fragile, un immense problème de reconstruction d'habitations et une guérilla qui traîne depuis plus de six ans n'entament pas l'optimisme du président Duarte. Dans sa maison présidentielle, le chef de l'Etat balaie d'un geste de la main les objections. La reconstruction ? « *Des décrets vont être pris sur l'usage de la terre et tout l'argent qui vient de l'aide internationale sera en priorité absolue consacré à la reconstruction des habitations détruites.* » Un difficile accord avec le secteur privé ? « *Aujourd'hui tous, riches et pauvres, doivent coopérer. Il faut une harmonie sociale sans abus ni injustice.* »

La guérilla ? « *Pour rechercher la paix, il faut trouver les moyens de l'obtenir. Le dialogue en est un mais il ne devra pas être une tactique. Si les chefs de la guérilla acceptent de dire que la violence n'est pas la solution pour prendre le pouvoir, alors je suis prêt à les recevoir. D'ailleurs ils le savent. Je leur ai donné mes numéros de téléphone et ceux de ma fréquence radio. Mais il faut que le peuple tout entier soit prêt à cette réconciliation et ce n'est pas encore le cas. La droite et la guérilla veulent une solution militaire. Moi je suis pour le dialogue, nous y arriverons.* »

Manuel Antonio Aleman n'est pas aussi optimiste. S'il espère que le tremblement de terre pourra faciliter la fin de cette guerre, il cherche surtout les moyens de survivre avec ses six enfants dans le campement sommaire où il se trouve aujourd'hui à l'autre bout de la ville. Il est au chômage depuis deux ans et vient de perdre le peu qui lui reste, sa maison dans le quartier de San-Jacinto. « *La propriétaire veut vendre le terrain*, dit-il, *alors pour nous, les pauvres, tout ce futur, c'est demain matin qu'il commence.* »

DENIS HAUTIN-GUIRAUT.

Europe

BELGIQUE

M. Charles Ferdinand Nothomb
Un fanatique de l'équilibre

BRUXELLES
de notre correspondant

Charles Ferdinand Nothomb restera d'abord le ministre du Heysel. A l'issue de la tragédie qui avait fait trente-huit morts dans le stade bruxellois il avait en effet refusé de démissionner, estimant que les autorités belges, le maire de Bruxelles comme les gendarmes chargés du maintien de l'ordre, n'étaient *pas responsables du drame*. La carrière de ce descendant d'un des fondateurs de l'Etat belge est déjà longue. A cinquante ans, Charles Ferdinand Nothomb est en effet un des personnages centraux du Parti social chrétien francophone(PSC). Président de 1962 à 1965 des jeunes PSC, *puis du parti lui-même, il a été* président de la Chambre de 1979 à 1980, *ministre* des affaires étrangères, puis vice-premier ministre et ministre de l'intérieur. Cet homme austère qui n'est jamais aussi heureux que dans les forêts de « sa » province du Luxembourg belge, se décrit lui-même comme *« un fanatique de l'équilibre »* un fanatisme qui le conduit bien souvent, on l'a vu récemment, à imaginer des solutions d'une complexité redoutable pour sauver ce qu'il considère comme l'essentiel, l'unité de la Belgique. *« Je me considère un peu comme le paratonnerre qui cristallise toutes les oppositions, toutes les agressivités »*, déclarait-il récemment sur les antennes de RTL.

Charles Ferdinand Nothomb qui paraissait immuable, se sera *pourtant « perdu »* dans les dédale de l'affaire fouronaise. *Pris entre l'unanimité agressive* des partis flamands et l'obstination têtue des Fouronais francophones, il n'est que la première victime politique d'une crise qui risque d'en faire faire d'autres.

J.-A. F.

TURQUIE : remaniement ministériel limité

Perte d'influence des libéraux au sein du gouvernement de M. Turgut Ozal

ISTANBUL
correspondance

La montagne a accouché d'une souris, résolument conservatrice. Après la démission, le mercredi 15 octobre, de tous les membres du cabinet de M. Turgut Ozal, l'opinion s'attendait à un remaniement plus important que le changement de trois portefeuilles, l'entrée au gouvernement de trois nouveaux ministres et le départ de deux anciens. Le caractère limité du remaniement témoigne de la volonté du premier ministre de ne pas rompre le délicat équilibre de forces sur lequel repose le Parti de la mère patrie (ANAP) depuis sa création en 1983. Pourtant, il s'appuie dorénavant davantage sur les conservateurs issus des anciens partis religieux et nationaliste que sur les libéraux, dont M. Dalan, le maire d'Istanbul, a dirigé l'offensive.

L'échec de celle-ci est illustré par l'entrée au gouvernement, ou le maintien aux postes-clés du parti au pouvoir des hommes que M. Dalan souhaitait éloigner. Elu député lors des élections partielles du 28 septembre, l'ancien conseiller du premier ministre, M. Hasan Celal Guzel, connu pour sa stricte observation des prescriptions religieuses, devient le numéro deux du gouvernement avec le poste de ministre d'Etat et de porte-parole du gouvernement. Le nouveau ministre de la justice, M. Mahmut Oltan Sungurlu est considéré comme l'un des piliers de ce groupe conservateur, tandis que le deuxième nouveau ministre d'Etat, M. Ali Bozer, seul modéré à entrer au cabinet, a rejoint l'ANAP trop récemment pour disposer d'un poids politique important. L'ancien porte-parole du gouvernement, M. Mesut Yilmaz, qui s'était associé à la campagne de M. Dalan contre les conservateurs, est pénalisé. Il quitte le conseil présidentiel et son poste de ministre d'Etat et remplace à la culture et au tourisme M. Tasçioglu, qui devient ministre du travail en remplacement de M. Mustapha Kalemli, nouveau ministre de la santé.

Face à l'action de M. Dalan, que soutenait l'alliance du courant libéral et des nationalistes adversaires des religieux au sein du parti, M. Ozal a quelque peu modifié l'équilibre en vigueur jusque-là : en rapprochant ces deux derniers groupes, il prend le risque de voir les élus libéraux de l'ANAP se montrer plus sensibles aux avances du Parti de la juste voie de M. Cindoruk porté par son succès aux élections partielles du 28 septembre. Ainsi, certains conseillers municipaux du Grand Istanbul viennent de quitter l'ANAP pour rejoindre leur ancienne famille politique.

La formation du gouvernement a été dénoncée comme une manœuvre par les partis d'opposition. M. Cindoruk a déclaré que *« tous les remaniements ne peuvent cacher que l'ANAP est désormais minoritaire »* et renouvelé sa demande d'élections anticipées. Pour M. Fikri Saglar, secrétaire général du Parti populiste social-démocrate (SHP) *« ce changement est un jeu... qui ne trompe personne »*. Selon lui, le nouveau gouvernement doit demander un vote de confiance au Parlement, où le SHP, malgré son échec électoral récent, reste le premier parti d'opposition.

MICHEL FARRÈRE.

ESPAGNE

Limogeage du chef de la garde civile

Madrid *(AFP)*. – Le chef de l'état-major de la garde civile espagnole, le général Andres Cassinello, a été destitué, le vendredi 17 octobre de ses fonctions par le gouvernement, à la suite d'un article incendiaire publié jeudi dans le quotidien conservateur *ABC*. La décision a été prise en conseil des ministres, sur proposition du ministre de l'intérieur, M. Jose Barrionuevo.

« Vous êtes des couillons, allez vous faire foutre, et encore je reste poli ! », avait écrit jeudi le général Andres Cassinello, qui s'en prenait aux parlementaires, à la magistrature, aux journalistes et aux communistes. *« Ils disent que je ne suis pas démocrate, et (...) ils ont peut-être raison »*. Il n'est pas nécessaire d'avoir un démocrate à la tête de la garde civile, car de tout temps les gouvernants ont demandé à la garde civile la discipline *« et non le consensus »*, affirmait encore le général.

Ces déclarations ont provoqué un très vif émoi au Parlement, où l'un des dirigeants du groupe Gauche unie (communistes et apparentés). M. Enrique Curiel, a immédiatement exigé le limogeage du général Cassinello.

Ce dernier est une personnalité controversée. Des membres du syndicat clandestin de la garde civile, rappelait, vendredi, le quotidien *El Pais*, l'ont notamment accusé *« sans apporter de preuves »* d'avoir des liens avec le Groupe antiterroriste de libération, (*GAL*), qui a tué plus d'une vingtaine de réfugiés basques espagnols dans le sud de la France depuis son apparition fin 1983.

URSS

La famille Florov autorisée à émigrer en Israël

Moscou *(AFP.)*. – Mme Inissa Florova, une Soviétique qui souhaite émigrer en Israël pour permettre d'effectuer une greffe de moelle osseuse sur son frère leucémique Mikhaïl Sherman, va enfin pouvoir quitter l'URSS, le cas de son mari, M. Viktor Florov, ayant été réglé. Ce dernier a déclaré, le vendredi 17 octobre, qu'il venait de recevoir l'autorisation de l'OVIR (le service soviétique des visas).

Mme Florova, une sociologue de trente-sept ans, avait déjà un visa de sortie avec ses deux filles, mais la demande de son époux était bloquée par le refus de son père de signer un papier certifiant que Viktor Florov n'avait pas de dette envers lui. M. Florov, qui a récemment observé une longue grève de la faim, a expliqué que l'OVIR ne réclamait plus ce document.

Proche-Orient

Le second pilote de l'avion israélien abattu par les Palestiniens est prisonnier d'Amal

Après vingt-quatre heures d'incertitude au sujet de son pilote porté disparu depuis jeudi soir, Israël a admis, le vendredi 17 octobre, que celui-ci est vivant, aux mains d'Amal et a rendu l'organisation politico-militaire chiite responsable de son sort.

***« Israël considère que l'organisation Amal est responsable du sort du pilote israélien capturé et exige sa restitution immédiate »*, a solennellement déclaré vendredi soir M. Ouri Loubrany, coordinateur des activités israéliennes au sud du Liban. Il a affirmé la volonté d'Israël de tout faire *« pour la libération de ses soldats, en quelque lieu que ce soit et à n'importe quel prix »*. Toutefois, M. Loubrany semble avoir voulu éviter, au moins pour l'heure, une confrontation directe avec Amal, en soulignant que *« l'opération de l'armée de l'air israélienne de jeudi n'était pas dirigée contre le Liban et le peuple libanais mais contre des bases terroristes »*.**

BEYROUTH
de notre correspondant

Après avoir annoncé la capture des deux aviateurs, puis avoir démenti, la milice chiite Amal a confirmé que l'un des deux hommes *était entre ses mains, légèrement* blessé au bras, mais sain et sauf. Il se trouverait à Beyrouth, *« en lieu sûr »*, précise-t-on dans les milieux d'Amal.

Un jeune homme de dix-neuf ans, Wafic Ibrahim, aurait été le premier à découvrir l'aviateur entre les localités de Tambourite et Zeghdariyé. Ses parents racontent : *« Wafic a tiré sur le parachute du pilote qui était caché à quelques mètres de là. Il lui a ordonné de lever les bras en braquant sur lui sa mitraillette. Le pilote n'était pas armé et n'a levé qu'un seul bras. Dans son excitation, Wafic s'est jeté sur lui et tous deux ont roulé à terre. Le pilote répétait en arabe : « Minute... minute... »*.

Entre-temps, les miliciens d'Amal, qui contrôlent le secteur où est tombé l'aviateur, sont arrivés sur les lieux et l'ont récupéré. Le prisonnier aurait ensuite été conduit à Beyrouth sous une escorte de quatre voitures qui, par mesure de sécurité, auraient été changées à trois reprises en chemin.

L'hésitation du mouvement chiite à annoncer qu'il détenait le prisonnier israélien s'explique par les risques d'une telle prise. Le ton menaçant utilisé tout de suite par Israël à ce propos renforce ces craintes. La tension continue de régner au sud où l'on redoute de nouvelles représailles israéliennes. – L. G.

M. Khaled El Hassan, un des proches de M. Arafat prend ses distances à l'égard de l'OLP

L'adoption par l'OLP d'une ligne dure, attestée par l'attentat de Jérusalem, a poussé un des proches collaborateurs de M. Yasser Arafat, M. Khaled El Hassan, à prendre ses distances avec la direction de la centrale palestinienne. Membre depuis plus de vingt ans du Fath, principal courant de l'OLP, M. Khaled El Hassan, qui semblait de plus en plus isolé au sein de l'OLP, a confié que sa décision avait été difficile et qu'il y avait réfléchi depuis deux ans. M. Khaled El Hassan, qui ne fait pas partie du conseil exécutif de l'OLP, a toutefois précisé qu'il ne démissionnerait pas du Conseil national palestinien (Parlement en exil), ni du Fath.

Agé de cinquante-huit ans, M. Khaled El Hassan est un modéré qui s'était notamment fait l'avocat d'un dialogue avec les Etats-Unis et était considéré comme proche de l'Arabie saoudite. Il a estimé que la majorité des Palestiniens penchent pour la lutte armée contre Israël et que M. Arafat n'avait d'autre choix que de répondre à cette attente. *« Il n'y a pas de place pour des gens comme moi »*, a-t-il déclaré à Reuter dans sa villa de Tunis, où siège le quartier général de l'OLP. On ne peut être modéré dans une atmosphère où *« les gens en ont assez de la modération »*.

La guerre du Golfe

Un avion civil d'Iran Air a été détruit par les Irakiens à l'aéroport de Chiraz

L'envoi d'un groupe d'experts de l'ONU à l'aéroport de Chiraz, où selon Téhéran un avion civil d'Iran Air a été touché mercredi au sol par l'aviation irakienne, *« est sérieusement envisagé »*, a déclaré vendredi le porte-parole de l'ONU. L'Iran avait officiellement réclamé jeudi l'envoi de cette mission pour constater ce *« nouveau crime de guerre irakien »*. Selon Téhéran, trois passagers ont été tués et une trentaine d'autres blessés. Selon Bagdad, la chasse irakienne n'a attaqué que la base aérienne de Chiraz, détruisant des avions de transport militaires au sol.

Un groupe de journalistes transportés de Téhéran à Chiraz a constaté que les débris calcinés d'un avion de ligne d'Iran Air jonchaient la piste de l'aéroport. Les journalistes n'ont cependant pas été conduits à la base aérienne militaire de Chiraz, distante de l'aéroport civil de 3 kilomètres.

De sources maritimes dans le Golfe, on apprenait, ce samedi, que les deux derniers pontons de chargement encore en service au terminal pétrolier iranien de l'île de Kharg ont été sérieusement endommagés par de récents raids aériens irakiens.

L'Irak, qui a annoncé avoir effectué plus de cent vingt raids sur Kharg au cours des treize derniers mois, a apparemment lancé de très violents raids contre l'île les 6 et 14 octobre. – *(AFP, Reuter.)*

Politique

A l'Assemblée nationale, les entreprises mieux loties que Coluche

Les députés ont un peu crié, mais finalement, comme il est de tradition, ils n'ont guère bouleversé le projet de budget du gouvernement. Le texte qu'ils ont adopté le vendredi 17 octobre par 289 voix (RPR, UDF) contre 248 (PS, PC), le FN ne prenant pas part au vote, n'accroît que de 319 millions le déficit initialement prévu, qui passe de 128586 millions de francs à 128905 millions. Cette augmentation serait symbolique si, pour y parvenir, il n'avait pas fallu augmenter certaines recettes de 1552 millions et en diminuer d'autres de 1233 millions, pour finalement porter l'ensemble des recettes à 926653 millions de francs alors que 1090552 millions de dépenses définitives sont prévues.

Le ministre du budget, M. Alain Juppé, a dû, en effet, faire quelques concessions à sa majorité. Toujours, ou pratiquement, dans le même sens : réduire les charges des entreprises. Comme à l'habitude, les « recettes de poche » ont été utilisées : les immigrés ont été mis à contribution d'abord parce que l'obligation des visas va rapporter 230 millions de droits de chancellerie ; ensuite parce que les droits de timbre pour les cartes de séjour ou les certificats de résidence pour les Algériens ont été augmentés.

● **La fiscalité des agriculteurs.** — Comme tous les ans, le monde agricole a trouvé de fervents défenseurs dans l'hémicycle, pour dire que les paysans payent encore trop d'impôts. Les socialistes eux-mêmes ne se sont pas opposés aux dispositions du projet allégeant encore les obligations fiscales des agriculteurs. Pour une bonne partie de la majorité ce qui était proposé par le gouvernement n'était pas encore suffisant. ainsi ont été demandés sans succès : par **M. Sébastien Couepel** (UDF, Côte-du-Nord), une augmentation de la TVA sur les produits agricoles vendus afin de porter cette taxe au même niveau que celle sur les achats et faciliter ainsi sa récupération (mais le souci de l'indice des prix l'a emporté) ; par **M. Amery de Montesquiou** (UDF, Gers), de nouvelles facilités pour le tourisme à la ferme ; par **M. Michel Cointat** (RPR, Ille-et-Vilaine), divers aménagement fiscaux.

Le ministre a simplement accédé à la demande de MM. **Georges Tranchant** (RPR, Hauts-de-Seine) et **Charles Revet** (UDF, Seine-Maritime) pour repousser d'un an la mise en œuvre du nouveau mécanisme du régime transitoire « super-simplifié » et accepté la possibilité, pour ceux qui s'y soumettront, de revenir au « forfait ». en revanche, l'amendement que M. **Edmond Alphandéry** (UDF, Maine-et-Loire) avait fait adopter avec l'aide du PS et du PC afin d'inciter les agriculteurs à faire des provisions pour investir a été annulé en deuxième délibération.

● **Aide à l'investissement locatif.** La traduction fiscale du plan pour le logement de M. Pierre Méhaignerie, a été vivement contestée par les communistes qui lui reprochent de favoriser les investissements privés au détriment des constructions du secteur public. Les socialistes ont souligné qu'ils ne croient guère à son efficacité. Les barristes ont pris un malin plaisir à faire remarquer que ce plan était basé sur une incitation à l'investissement. Reprenant une idée de M. Gilbert Gantier (UDF, Paris) le gouvernement a accepté des incitations fiscales en cas de souscriptions successives à des sociétés d'investissement immobilières.

● **TVA sur les taxes des télécommunications.** Depuis longtemps M. Gérard Longuet, ministre délégué aux P et T, souhaitait une telle modification de la fiscalité de son secteur. Le gouvernement y a fait allusion dans l'exposé des motifs de son projet, sans fixer de dates pour sa mise en œuvre. Pour satisfaire une demande de M. Michel d'Ornano (UDF, Calvados), président de la commission des finances, M. Juppé a déposé, vendredi en fin d'après-midi, un amendement prévoyant un tel changement dès le 1er novembre 1987. Il a fait remarquer que cela ne coûterait rien à l'Etat, car le bénéfice qu'en tirerait la direction général des télécommunications en pouvant récupérer la TVA, serait compensé par une diminution de sa contribution forfaitaire au budget général.

M. d'Ornano s'est félicité de cette aide supplémentaire aux entreprises, soit 7 milliards de francs en année pleine, puisqu'elles pourront récupérer la TVA sur ce poste de leurs dépenses. En revanche, les socialistes, par la voix de M. Emile Zuccarelli (app. PS, Haute-Corse) ont critiqué le fait qu'une telle réforme soit ainsi présentée *« à la sauvette »* ; ils ont aussi manifesté leurs craintes de voir réduites les possibilités d'investissement de la DGT (direction générale des télécommunications) et que ce soient les ménages qui payent finalement cette mesure, même si pour l'heure elle ne devrait avoir aucune conséquence sur leurs factures de téléphone par une augmentation ; ils ont enfin constaté que cela amorce une évolution de ce secteur vers un fonctionnement s'apparentant plus à celui d'une entreprise qu'à celui d'un service de l'Etat.

● **L'amendement « Coluche ».** Le fantaisiste, l'an dernier, instruit par l'expérience des Restaurants du cœur, avait souhaité une amélioration de l'incitation fiscale aux dons aux œuvres humanitaires. Bien que tout le monde lui ait alors apporté son soutien, ce souhait était resté lettre morte. Cette année, les socialistes avaient déposé un amendement prévoyant une déduction d'impôts de 50 % des dons faits à des associations agréées dans une limite de 500 F pour favoriser les dons des titulaires de bas revenus. M. Philippe Vasseur (UDF, Pas-de-Calais), ne voulant pas faire moins, avait obtenu des économies sur les budgets des ministres de *« la bande à Léo »*, pour financer lui aussi une diminution d'impôt en cas de dons à des œuvres agréées, mais il en ouvrait la possibilité aux sociétés et permettait aux particuliers d'aller jusqu'à une réduction de 580 F pour un don de 1 000 F.

C'était trop pour le gouvernement. Après avoir beaucoup hésité, M. Juppé a fait décider un mécanisme portant de 1 % à 1,25 % la réduction du revenu imposable en cas de dons, mais sans que cela soit limité à des associations agréées. En outre, une réduction directe d'impôt sera possible, mais limitée à 25 % d'un don plafonné à 500 F. Il n'en coûtera que 40 à 50 millions de francs au budget de l'Etat, près de 80 %, d'après M. Juppé, du seul fait de la réduction directe d'impôt.

Bien que chacun ait souhaité qu'un tel dossier ne permette pas *« des surenchères politiciennes »*, c'est bien à un tel exercice que chacun s'est livré dans l'hémicycle et dans les couloirs, les socialistes : en soulignant qu'ils avaient été les premiers à proposer un tel système, et la droite en soulignant qu'elle faisait, elle, ce que n'avait pas fait la gauche, quant, étant au pouvoir, elle en avait la possibilité.

● **Donation-partage.** La droite a justifié le rétablissement partiel de ce mécanisme permettant de réduire les droits de succession par son souci de faciliter les transmissions d'entreprises. Mais avec M. Gantier, elle a dû convenir que cela ne résolvait pas entièrement ce problème que chacun reconnaît sérieux. M. Juppé s'est opposé à un souhait du Front national d'augmentation des taux de réduction des droits, en le trouvant *« généreux mais coûteux »*. M. Christian Pierret (PS, Vosges) a profité de l'occasion pour souligner que, contrairement à ce que prétend le gouvernement, la fiscalité du patrimoine n'est pas plus élevée en France que dans les autres pays occidentaux. Pour sa part, il aurait souhaité le maintien d'un impôt sur les grandes fortunes *« modernisé et simplifié »*. M. Jacques Roger-Machart (PS, Haute-Garonne) aurait souhaité que cet avantage soit limité aux biens professionnels puisque c'était leur transmission que chacun voulait faciliter.

● **Divers** : un certain nombre de dispositions diverses ont aussi été adoptées. Le gouvernement a fait inscrire dans la loi la longue liste de taxes que les solliciteurs ou les titulaires de droits d'émission devront payer pour assurer le fonctionnement de la Commission nationale des communications et des libertés. Au total cette facturation « de services rendus » devrait rapporter 200 millions de francs à l'Etat. A la demande de M. Roland Nungesser (RPR, Val-de-Marne), M. Juppé a accepté de supprimer la « taxe de francisation » sur les bateaux de plaisance de moins de trois tonneaux ; les recettes de l'Etat diminueront de 5 millions de francs. En revanche, le ministre délégué au budget, en deuxième délibération, a fait rétablir l'impôt forfaitaire sur les sociétés qu'une partie de l'UDF voulait supprimer lorsque celles-ci étaient en cours de liquidation.

Le PS s'est inquiété de la suppression de la double taxation des « appareils à sous » étant donné le manque de contrôle de ces jeux et les possibilités « de fraude ». Le PC a violemment critiqué la suppression de la vente de tabacs, hors taxe, aux pensionnaires des hospices ; les militaires vont aussi perdre ce privilège. Mais il a obtenu du gouvernement qu'un « geste » soit fait d'ici à la fin de la discussion budgétaire pour la Société nationale de sauvetage en mer. M. Jacques Farran (UDF, Pyrénées-Orientales) et M. Tranchant ont aussi obtenu l'assurance que dans le futur projet de loi sur l'épargne la fiscalité des comptes courants d'associés serait revue.

THIERRY BRÉHIER.

Le Conseil constitutionnel va-t-il trop loin ?

Un petit air de débat judiciaire. Accusé : le Conseil constitutionnel. M. Jean Foyer, député RPR du Maine-et-Loire, ancien garde des sceaux, qui incarnait pour la circonstance le rôle du procureur, a lui-même fourni l'analogie pour qualifier la table ronde organisée le jeudi 16 octobre dans les locaux de l'Assemblée nationale par la Fondation du futur, que préside un autre député RPR, M. Jacques Baumel (Hauts-de-Seine).

Un procureur mesuré et lucide en l'occurrence (*« J'ai usé et abusé de recours au Conseil constitutionnel »*) pour un procès serein, plus propice aux mises en garde qu'aux condamnations brutales.

Cette calme vision des choses n'empêche pas M. Foyer de penser que la première décision spectaculaire du Conseil constitutionnel, en 1971, à propos de la liberté d'association, a été *« malencontreuse »* puisque, selon lui, *« ce n'était évidemment pas la liberté d'association qui était en cause dans ce cas »* (opinion partagée par M. François Goguel, ancien membre du Conseil constitutionnel).

En vérité, M. Foyer n'a pas souvent satisfaction. Tantôt, à ses yeux, le Conseil ne va pas assez loin, pèche par pusillanimité (décision de 1975 sur l'interruption volontaire de grossesse). Tantôt, au contraire, l'institution va trop loin. Cible principale de ses critiques : la technique utilisée par le Conseil constitutionnel quand il déclare des lois conformes à la Constitution sous de strictes réserves d'interprétation qu'il explicite. Voie trop directive, pour M. Foyer, et qui risque de *« ligoter le législateur et le pouvoir réglementaire »*.

Là encore, M. Goguel n'est pas loin de partager ce sentiment. Il conçoit les réserves du Conseil mais elles ont leur place, selon lui, dans les considérants et non dans les décisions proprement dites.

Sa préoccupation principale gît ailleurs : juge du droit, le Conseil constitutionnel se laisse, soutient M. Goguel, aller au fil d'une dérive, que son ancien membre juge inquiétante, dès lors qu'il sanctionne des *« erreurs manifestes »*, de fait, du législateur. Nationaliserait-on l'industrie du lacet, indiquait plaisamment en guise d'exemple limite M. Goguel, ou dénationaliserait-on Renault pour nationaliser aussitôt contre toute évidence Peugeot que cela ne regarderait en rien le Conseil constitutionnel.

Critiques bien douces, au total, avertissements très mesurés que laisse sur place la foudroyante affirmation de M. René de Lacharrière, professeur de droit, ex-mendésiste, ex-conseiller de M. Jacques Chirac : le Conseil constitutionnel serait tout simplement une aberration, une atteinte obscène à la démocratie, s'il est vrai que *« la loi est l'expression de la volonté générale »* (Déclaration de 1789).

De Rousseau à Montesquieu

L'est-elle ? C'est sur cette interrogation fondamentale qu'a glissé le procès raisonnable de la Fondation du futur. Les grandes tourmentes du nazisme ou du fascisme, a rappelé M. Louis Favoreu, un autre exégète universitaire des travaux du Conseil constitutionnel, ont balayé *« le dogme de l'infaillibilité de la loi »*. On sait d'autre part — l'actualité française quotidienne est faite de cette évidence — que la loi est de plus en plus *« un acte de gouvernement »*. Dans ces conditions, le Conseil constitutionnel ne fait que *« contrôler l'action du bloc majoritaire »*. Ou des blocs successifs...

Débat philosophique, devait renchérir M. Jacques Julliard, historien et journaliste : *« La conception métaphysique de la loi comme expression de la volonté générale est contredite tous les jours. »* Il est donc normal que nous passions *« de la démocratie selon Rousseau à la démocratie selon Montesquieu »*, en même temps que d'*« une conception philosophique à une conception sociologique du pouvoir »*. Le Conseil constitutionnel ? La faute — naturelle — à la mort de Rousseau, en somme.

Tout accusé a droit à un avocat. Dans ce rôle, le professeur Maurice Duverger devait surtout souligner que la non-énéquité des traitements infligés par le Conseil aux majorités successives est un mythe, et que les discussions perpétuelles sur de prétendus excès du Conseil constitutionnel sont un discours bien *« hexagono-provincial »* lorsqu'on connaît les pouvoirs — plus vastes — et les décisions — plus audacieuses — des institutions comparables en Occident.

Le hasard avait placé la table ronde de la Fondation du futur quelques heures avant la réception organisée au Conseil constitutionnel par M. Robert Badinter, son président, en présence du chef de l'Etat. La majorité y fut bien discrète. M. Albin Chalandon, ministre de la justice, était là mais pas le premier ministre ni M. Edouard Balladur ni M. François Léotard ni les présidents de l'Assemblée et du Sénat. Le Conseil constitutionnel ? Une cause entendue. Mais sans doute pas de la même manière pour tout le monde...

MICHEL KAJMAN.

Politique

Fraude électorale

Un adjoint au maire de Bourges condamné à dix-huit mois d'emprisonnement

BOURGES
de notre correspondant

« Dix-huit mois d'emprisonnement, dont quinze avec sursis et dix ans de privation de droits civiques. » Tel est le jugement prononcé, vendredi 17 octobre, par le tribunal correctionnel de Bourges, à l'encontre de M. Alain Gauvin (PC), adjoint au maire communiste de Bourges, M. Jacques Rimbault, après la fraude électorale commise lors des élections cantonales de mars 1985. Le 17 septembre dernier, le ministère public avait requis *« dix-huit mois d'emprisonnement avec une partie non inférieure à un mois, une amende de 5 000 francs et la privation des droits civiques pendant dix ans ».*

Le soir du second tour du scrutin, le 17 mars 1985, dans le canton de Bourges-V, où s'opposaient MM. Camille Michel (UDF) et Gilbert Camuzat (PC), le premier est élu avec 109 voix d'avance. Le candidat communiste dépose un recours devant le tribunal administratif qui invalide l'élection pour fraude. En effet, des malversations ont été découvertes dans le décompte des voix du trente-sixième bureau de vote du canton présidé par M. Gauvin (*le Monde* daté 21-22 septembre). M. Camille Michel dépose un recours devant le Conseil d'État qui n'a pas encore été examiné. En outre, il porte plainte contre X... pour fraude électorale.

Lors de l'audience du tribunal correctionnel, le 17 septembre dernier, quarante et une irrégularités sont ainsi constatées sur le registre des votants tenu par M. Claude Lasnier. Cet employé municipal a été également condamné à huit mois d'emprisonnement, dont sept avec sursis, et cinq ans de privation de droits civiques. Mᵉ Serge Nonin, défenseur des prévenus, qui demandait la relaxe de ses clients pour manque de preuve, a fait appel de cette décision.

PATRICK MARTINAT.

M. JACQUES TOUBON invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* »

M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL-*le Monde* » dimanche *19 octobre de 18 h 15 à 19 h 30.*

Le député de Paris, maire du treizième arrondissement, répondra aux questions d'André Passeron et de Robert Solé, du *Monde*, et de Paul-Jacques Truffaut et de Jean-Yves Hollinger, de RTL, le débat étant dirigé par Alexandre Baloud.

M. Guy Penne quitte l'Elysée

M. Guy Penne a cessé d'assurer les fonctions de conseiller du président de la République pour les affaires africaines et malgache. La nouvelle doit être annoncée au début de la semaine par l'Elysée. Les fonctions de M. Penne seront assurées dans l'immédiat par son adjoint, M. Jean-Christophe Mitterrand, le fils du président de la République.

Le bon moment ?

Au Quai d'Orsay, certains diplomates à qui on demandait leur avis sur Guy Penne, ont longtemps répondu méchamment : *« C'est un excellent dentiste. »* Lorsqu'il fut nommé, le 14 juillet 1982, conseiller de M. Mitterrand pour les affaires africaine et malgache, la lecture de son *curriculum vitae* intrigua : docteur de troisième cycle en sciences odontologiques, chirurgien-dentiste, doyen, puis vice-président de la faculté dentaire de Paris-VII... C'était un peu court pour donner des avis autorisés au chef de l'Etat dans un domaine aussi sensible que les affaires africaines.

Mais M. Penne avait, aux yeux de M. Mitterrand, d'autres atouts : en 1965, aux côtés du député de la Nièvre, avec MM. Mermaz, Hernu et Fillioud, il avait été cofondateur de la Convention des institutions républicaines. « Sabra » donc, il faisait partie du cercle restreint de ceux qui ont la confiance de M. Mitterrand. Surtout, il avait montré de réelles qualités de conciliateur, d'abord en tant qu'ancien président de l'UNEF, ensuite au poste, ô combien délicat, de président de la commission des conflits du Parti socialiste.

Homme de compromis donc, et franc-maçon « vénérable » (membre du conseil de l'ordre du Grand-Orient de France), ce qui n'était pas sans intérêt pour gagner la confiance d'un certain nombre de chefs d'Etat africains. Enfin, sa carrière politique était restée discrète : candidat malheureux aux élections législatives de 1977 dans le Vaucluse, M. Penne est maire (PS) de Sainte-Cécile-les-Vignes depuis mars 1977.

Les débuts de celui qui était appelé à suivre, sur le continent noir, les traces d'un prédécesseur fameux, M. Jacques Foccart, et à succéder à René Journiac, qui exerçait cette même fonction auprès de M. Giscard d'Estaing, furent difficiles. M. Penne se heurtait à plusieurs obstacles : la méfiance instinctive du « Département » (les affaires étrangères) ; le réseau d'amitiés qu'a su tisser M. Foccart dans tout le continent ; le poids de l'« héritage », c'est-à-dire l'inquiétude de nombreux chefs d'Etat en majorité hostiles à une politique africaine annoncée comme « socialiste » ; la volonté d'indépendance du ministre de la coopération, M. Jean-Pierre Cot et les convictions « tiers-mondistes » de ce dernier, dont on s'aperçut assez vite qu'elles étaient peu prisées à l'Elysée.

M. Penne, chargé de devenir l'intermédiaire discret entre le chef de l'Etat et ses pairs africains, réussit à rassurer ces derniers et à établir le dialogue, facilité il est vrai par les relations anciennes et amicales entretenues par M. Mitterrand avec bon nombre de chefs d'Etat du continent. La politique africaine de la France fut finalement marquée par une grande continuité. C'était là l'essentiel pour les alliés « traditionnels » de Paris, tels les présidents Houphouët-Boigny, Diouf, Bongo, Mobutu, Eyadema et Kountché. Le réalisme prévalant, M. Penne fut réaliste, sans états d'âme.

Socialiste pragmatique, le *missi dominici* de M. Mitterrand tint son rôle, effectuant d'innombrables « tournées » en Afrique. Tâche ingrate, puisqu'il s'agit souvent de verser du baume sur des susceptibilités présidentielles promptes à s'émouvoir de toute critique formulée dans la presse française, mais parfois gratifiante, dans la mesure où le conseiller « africain » de l'Élysée est dépositaire d'une autorité qui est celle de la France sur ce continent. Cet homme au verbe haut et au tutoiement facile sut amadouer ses interlocuteurs, mais il ne devint pas vraiment leur confident.

A cet exercice délicat du pouvoir, il est rare de ne pas prêter le flanc aux rumeurs. Ainsi, lors du « coup d'Etat » contre le capitaine Sankara, alors premier ministre de Haute-Volta, d'aucuns virent, à tort ou à raison, la « main de Guy Penne », qui se trouvait à Ouagadougou en visite officielle. Et puis, il y eut « l'affaire », celle du Carrefour du développement, dont on ne saura pas tout, mais dont on voit mal comment l'intéressé aurait pu ignorer certains détails, notamment la préparation du sommet franco-africain de Bujumbura. Un gentleman's agreement a-t-il été conclu pour que l'Élysée soit laissé à l'écart des rebondissements de cette affaire ? Tout au plus peut-on constater que l'élection au Sénat de M. Guy Penne ne tombe pas si mal.

LAURENT ZECCHINI.

M. Alain Lancelot futur directeur de l'Institut d'études politiques de Paris

Le conseil de direction de l'Institut d'études politiques de Paris a décidé, vendredi 17 octobre, de proposer à l'approbation du premier ministre la candidature de M. Alain Lancelot pour succéder à M. Michel Gentot au poste de directeur de l'IEP. M. Alain Lancelot a été élu à la quasi-unanimité (vingt-deux voix pour, quatre bulletins blancs) et devrait prendre ses fonctions le 5 janvier 1987. M. Michel Gentot, qui regagne le Conseil d'Etat, était directeur de Sciences po depuis huit ans ; il avait été nommé à ce poste une première fois par M. Raymond Barre, puis renouvelé en 1984 par M. Pierre Mauroy.

[Né le 12 janvier 1937 à Chêne-Bougerie (Suisse), diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, docteur ès lettres et en sciences humaines, M. Alain Lancelot est maître de conférences (1963), puis professeur à l'IEP (1968). Directeur d'études et de recherche à la Fondation nationale des sciences politiques (depuis 1967), secrétaire général de l'Association française de sciences politiques (1970-1975), il dirige depuis 1975 le Centre d'études de la vie politique française contemporaine (rattaché à la Fondation des sciences politiques et au CNRS) et est codirecteur depuis 1985 de l'Observatoire interrégional du politique. Il est conseiller scientifique de la SOFRES depuis 1967 et directeur, depuis 1970, du cycle supérieur de spécialisation en études de marché et stratégie marketing de l'IEP. Outre ses commentaires « à chaud » à l'occasion de tous les grands rendez-vous électoraux pendant de nombreuses années, M. Lancelot est l'auteur de nombreux ouvrages et publications : *la Participation des Français à la politique* (1961), *l'Abstentionnisme électoral en France* (1968), *la Vie politique en France depuis 1940* (en collaboration avec J. Chapsal, 1975), *les Elections sous la Vᵉ République* (1983), *Annuaire de la France politique* (1984-1985).]

Le Sénat et le découpage électoral

Le Sénat, qui devait examiner le projet de loi relatif au découpage électoral, a adopté, vendredi 17 octobre, par 221 voix contre 88 (PS, PC et MRG) une question préalable dont l'objet est de décider qu'il n'y a pas lieu à délibérer. La majorité entendait, par le recours à cette procédure, éviter que s'engage un débat sur les délimitations des futures circonscriptions législatives et accélérer ainsi l'adoption définitive du texte. Auparavant, le Parti communiste avait défendu, sans succès, une motion d'irrecevabilité (dont l'objet est de faire reconnaître que le texte auquel elle s'applique est contraire à la Constitution).

● **L'image du PCF.** — Le Parti communiste n'a pas une bonne image dans l'opinion publique, ses propositions sont méconnues et sa marginalisation sur l'échiquier politique devrait s'amplifier. Tels sont les enseignements du sondage réalisé par l'IFOP et publié le 17 octobre dans *l'Humanité-Dimanche* (1). A la question : *« Quelle opinion avez-vous du PCF ? »*, 55 % des personnes interrogées expriment un avis négatif, 29 % se prononçant en sens contraire. Les médias n'améliorent pas cette impression négative puisque 49 % des « sondés » estiment que ces derniers parlent du PCF, en général, d'une façon défavorable, 9 % émettAnt un avis opposé. En outre, les propositions du PCF, relatives notamment à la lutte contre le chômage, sont méconnues par 75 % des Français et lorsqu'elles sont connues elles ne sont pas jugées « réalistes », selon 64 % des avis recueillis. 47 % des personnes interrogées estiment, d'autre part, que le déclin du PCF va se poursuivre et 34 % pensent que le parti va stagner à son niveau actuel.

(1) Sondage réalisé du 3 au 9 octobre auprès d'un échantillon représentatif de 1 014 personnes.

● **GUADELOUPE : détention.** — La chambre d'accusation de la cour d'appel de Basse-Terre a rejeté, le vendredi 17 octobre, la demande de mise en liberté provisoire déposée par Mᵐᵉ Leïla Cassubié, la militante indépendantiste qui s'était constituée prisonnière mardi, après dix-neuf mois de cavale (*le Monde* du 16 octobre). L'affaire sera réexaminée au fond le 19 novembre. On a appris, d'autre part, qu'une autre militante indépendantiste, incarcérée à la maison d'arrêt de Pointe-à-Pitre, Mᵐᵉ Marie-Line Peter, condamnée en février 1985 à cinq ans de prison à la suite d'un attentat commis en 1983, avait été transférée à la prison de Fort-de-France, en Martinique. — *(Corresp.)*

Communication

Trois nouveaux membres à la CNCL

Les grands corps de l'Etat ont désigné leurs représentants

MM. Michel Benoist, Yves Rocca et Pierre Huet : Voilà donc connus les trois représentants des grands corps au sein de la CNCL (Commission nationale de la communication et des libertés), créée par la loi Léotard pour succéder à la Haute Autorité. Le premier, cinquante-neuf ans, a été élu, pour une durée de neuf ans par la Cour des comptes : le second, soixante-quatre ans, représentera pendant cinq ans la cour de cassation ; le troisième, soixante-cinq ans, a été désigné par le Conseil d'Etat pour neuf ans.

Sur les treize membres que comptera l'institution, quatre sont désormais connus, puisque, outre ces trois nominations intervenues le vendredi 16 octobre, celle de M. Michel Droit au titre de l'Académie française a été annoncée la semaine passée. Il reste à connaître — avant le 21 octobre — les choix du président de la République, ceux du président du Sénat et du président de l'Assemblée nationale. Les dix membres ainsi nommés devront alors coopter trois personnalités « qualifiées » dans le domaine de la communication, la CNLC devant être installée avant la fin du mois.

Cour de cassation : M. Yves Rocca

L'homme que la Cour de cassation envoie siéger à la commission nationale de la communication et des libertés n'a jamais caché ses convictions, qui ne sont pas de gauche. Ancien directeur du cabinet de M. Alain Peyrefitte à l'époque où celui-ci était garde des sceaux, membre du conseil national de l'Association professionnelle des magistrats (droite), M. Yves Rocca est un libéral tempéré.

Sa rigueur et son passé plaideraient pour son indépendance d'esprit. A l'époque difficile de la loi « sécurité et liberté », il avait conservé son autonomie. Non qu'il désapprouvât ce projet, mais la manière abrupte de M. Peyrefitte et de ses autres conseillers n'était pas la sienne. On comprenait, à demi-mot, qu'il s'y serait pris autrement. Tout au long de ces tempêtes, il sut garder une certaine distance. M. Rocca a occupé à la chancellerie quantités de fonctions enviées, mais étrangères à l'audiovisuel.

On ne lui connaît que deux incursions dans ce domaine, dont un épisode qui paraît aujourd'hui surréaliste. C'était en décembre 1979. A l'époque directeur des services judiciaires, il avait demandé et obtenu la mutation d'office de M. Jean-Pierre Michel, alors magistrat à la chancellerie, et aujourd'hui député (PS) de Haute-Saône. M. Michel était accusé d'avoir participé à une émission de Radio-Riposte, l'organe interdit du Parti socialiste. On ne badinait pas à l'époque avec le monopole des ondes. M. Rocca avait invoqué *« la crédibilité de la justice ».*

Il a également été membre, en 1972, du Comité de programmation de la radiodiffusion de l'ORTF. Entré en politique à trente-six ans comme chargé de mission de M. Michel Debré, garde des sceaux, puis bientôt premier ministre, M. Rocca ne pouvait plus, à soixante-quatre ans, aspirer à de nouvelles responsabilités dans la magistrature. Comme procureur général de Paris, par exemple, un poste bientôt vacant.

[Né le 2 avril 1922 à Collo, dans le Constantinois algérien, M. Rocca a fait l'essentiel de sa carrière au parquet général de Paris et de la Cour de cassation, ainsi qu'à la chancellerie. Il a été directeur des affaires civiles et du sceau (janvier 1978-juillet 1979), directeur des services judiciaires (juillet 1979-mai 1980), avant d'être un an directeur de cabinet de M. Peyrefitte. Après la victoire de la gauche, il avait rejoint la Cour de cassation comme avocat général à la première chambre chargée des affaires civiles.]

B.L.G.

Cour des comptes : M. Michel Benoist

Né le 22 octobre 1926 à Malesherbes (Loiret), M. Michel Benoist est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et ancien élève à l'Ecole nationale d'administration. Il a fait une bonne partie de sa carrière dans les cabinets ministériels puisqu'on le retrouve successivement chargé de mission au cabinet de la France d'outre-mer (1954-1955), conseiller technique au cabinet du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (1955-1956), directeur adjoint au cabinet du secrétaire d'Etat à la marine nationale (1957), directeur de cabinet du secrétaire d'Etat au logement, puis du secrétaire d'Etat à l'économie et aux finances (1968-1969), directeur adjoint du cabinet du ministre de l'éducation nationale (1971-1972), directeur de cabinet du secrétaire d'Etat chargé de l'aménagement du territoire (1972-1974). Les différents ministres qu'il a servis étaient MM. Robert Buron, Jean Lecanuet, Roland Nungesser, Olivier Guichard et Christian Bonnet.

Cela n'a pas empêché M. Michel Benoist d'être entre-temps maître de conférences à l'Ecole nationale d'administration et conseiller référendaire à la Cour des comptes, où il est passé conseiller maître en 1978.

Il s'est intéressé pendant presque dix ans aux activités municipales de sa commune, devenant maire d'Evecquemont (Yvelines) de 1956 à 1965. Compte tenu de ses nouvelles fonctions, on retiendra enfin qu'il a été membre du conseil d'administration de l'Institut national de l'audiovisuel.

Conseil d'Etat : M. Pierre Huet

Avant tout juriste, M. Pierre Huet n'a eu que très tard l'occasion de s'intéresser à l'audiovisuel et à la communication. Né à Paris le 12 novembre 1920, diplômé de l'Ecole libre des sciences politiques et d'études supérieures de droit, cet étudiant brillant entre au Conseil d'Etat en 1946 : auditeur, puis maître des requêtes (1954), secrétaire général (1956), conseiller (1970). Un parcours classique, interrompu cependant six ans pendant lesquels il a dirigé l'Agence européenne pour l'énergie nucléaire. C'est en 1968 qu'il entre en contact avec la télévision en étant nommé administrateur puis président du comité financier de l'ORTF de 1968 à 1972.

Conseiller d'Etat aux responsabilités diverses (administrateur de la Caisse nationale des monuments historiques, président du Centre d'informatique juridique...), Pierre Huet s'est surtout fait connaître à la présidence de deux commissions importantes : la commission des sondages, chargée de veiller à la conformité des enquêtes politiques avec la loi et les règles de déontologie, et la commission de la télématique.

La première, créée en 1978, le fit intervenir à plusieurs reprises, notamment en périodes d'élections, une première affaire lors des législatives de 1978 lui imposant beaucoup de fermeté pour l'application du texte interdisant la publication des sondages dans la semaine précédant les élections. Une polémique eut lieu sur le même thème lors des élections municipales de 1983, mais l'intervention la plus spectaculaire a concerné un sondage publié le 1ᵉʳ août 1984 par *le Matin*, autour du projet de référendum du président de la République.

Président depuis 1979 de la commission des services télématiques, il connaît donc particulièrement ce nouveau média et s'est penché sur les conséquences économiques, juridiques et sociologiques de son expansion.

JUSTICE

A propos d'un prêt de 11 millions de dollars avec la garantie de la France

MM. Roland Dumas, Yves Chalier et l'aéroport de l'île d'Antigua

MM. Roland Dumas, ancien ministre des relations extérieures, et Yves Chalier, chef de cabinet de l'ancien ministre de la coopération, M. Christian Nucci, sont mis en cause dans *le Figaro Magazine* du samedi 18 octobre pour avoir favorisé en 1985 le financement, par la France, de travaux notablement surévalués sur l'aérodrome de l'île d'Antigua, dans les Caraïbes.

11 millions de dollars (plus de 70 millions de francs) auraient été prêtés avec la garantie de l'Etat français pour des travaux d'une valeur notablement inférieure. Ce sont ainsi plusieurs dizaines de millions de francs qui auraient été détournés de leur usage officiel, laisse entendre l'hebdomadaire.

M. Dumas a démenti être intervenu dans cette affaire. *« Je n'ai pas eu à connaître de ce dossier qui a dû être traité selon les procédures habituelles »*, a-t-il déclaré vendredi à l'AFP. Toutefois, d'après une enquête de l'AFP, il ressort que beaucoup plus que le Quai d'Orsay, c'est le ministère de la coopération qui est intervenu avec insistance en faveur d'Antigua. En fait, depuis 1982, la zone des Caraïbes dépend essentiellement du ministère de la coopération. De plus, selon *le Figaro Magazine*, c'est M. Chalier, « accusé numéro un » dans l'affaire du Carrefour du développement, en fuite au Brésil, qui a été le principal intermédiaire au niveau gouvernemental français dans cette affaire.

Les autorités de l'île d'Antigua, désireuses de réhabiliter leur aéroport de Saint-John, cherchaient désespérément un financement. Le 3 janvier 1985, une étude de la Banque mondiale – intitulée *« Antigua and Barbuda Economic Memorandum »* et réalisée par le bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, – évaluait à 750 000 dollars le montant des travaux de réfection de la piste. La Banque mondiale en refusait toutefois le financement en raison, selon *le Figaro Magazine*, de l'énorme endettement extérieur (120 millions de dollars) de cette petite île de quatre-vingt mille habitants, indépendante depuis 1981 et dont les ressources sont très faibles.

Une société française, la Building Finishing System, serait alors intervenue. Présentant un devis de 11 millions de dollars qui comprenait, outre la réfection de la piste, un nouveau système de balisage et un agrandissement des parkings d'avions, elle se serait fait fort d'obtenir un crédit garanti par l'Etat français.

« Tout est transparent »

A l'automne 1985, la COFACE, (Compagnie française pour le commerce extérieur chargée de garantir les crédits à des clients étrangers pour son propre compte ou pour le compte de l'État), refuse également le financement, notamment sur l'avis défavorable du Quai d'Orsay. C'est alors, affirme *le Figaro Magazine*, que le ministre des travaux publics de l'île, M. V. C. Bird, fils du président Vere Bird, fortement appuyé par M. Chalier, sollicite une entrevue avec MM. Dumas et Nucci. M. Dumas a fait savoir qu'il n'avait *« jamais »* rencontré M. V. C. Bird. En revanche, ce dernier rencontre le ministre de la coopération le 26 septembre, grâce aux bons offices de M. Chalier.

Le 21 octobre, le Quai d'Orsay lève son opposition au projet et le ministère de la coopération donne un avis « très favorable » à la garantie française. Celle-ci sera finalement accordée par la COFACE en décembre.

De source proche du ministère de l'économie, des finances et de la privatisation, qui joue un rôle essentiel au sein de la COFACE, on affirme que la COFACE s'est prononcée dans la sérénité et sans pression extérieure. *« Tout dans ce dossier est transparent »*, ajoute-t-on.

Du côté de la COFACE, son directeur général, M. Jean-Pierre Dutet, a précisé à l'AFP : *« La COFACE ne fait que préparer les dossiers qu'elle soumet ensuite à la commission interministérielle des garanties qui prend les décisions. »* Refusant de se prononcer sur le fond de ce dossier particulier, M. Dutet a simplement ajouté : *« Ce dossier a fait l'objet d'une étude extrêmement approfondie. Nous nous sommes entourés de multiples avis techniques. C'est un dossier parfaitement étudié et complet. »* De plus, M. Dutet a estimé que *« les 750 000 dollars évoqués par la Banque mondiale ne concernaient pas les mêmes travaux que ceux pour lesquels l'Etat français a donné sa garantie »*.

Au Quai d'Orsay, on se refuse à tout commentaire. Pour sa part, M. Marc Perrin de Brichambaut, ancien directeur du cabinet de M. Dumas, actuellement conseiller culturel à New-York et interrogé par l'AFP, invoque le *« devoir de réserve de tout fonctionnaire en activité »*. *« C'est une affaire aussi grotesque qu'absurde »*, commente-t-il en soulignant que, dans ce genre d'affaire, *« le Quai d'Orsay ne donne que des avis d'opportunité diplomatique »*.

Quant à M. Gérard Papillon, président-directeur général de Building Finishing System (BFS), qui a établi le devis de 11 millions de dollars, il a estimé dans une déclaration à l'AFP que le coût de 750 000 dollars avancé par la Banque mondiale était *« complètement fantaisiste »*. *« A Antigua il n'y a rien, il faut tout importer*, a-t-il ajouté. *Le bitume à lui seul coûte déjà 1 million de dollars. Sans parler de la centrale pour le fabriquer, qui coûte 18 millions de francs, ou de la machine pour l'étaler, 10 millions de francs. »*

Aujourd'hui, BFS est en cessation de paiements. Entre-temps, elle a dû repasser le contrat à une autre société de travaux publics, les Chantiers modernes Moter. *« Nous ne pouvions pas attendre indéfiniment la décision de la COFACE*, a expliqué M. Papillon. *Nous sommes une PME et, faute de trésorerie, il fallait que nous récupérions le plus rapidement possible les 7 millions de francs de frais d'études que nous avons déboursés dans cette affaire. »*

Au tribunal de Paris

La défense soutient que le délit de recel aggravé ne peut être retenu contre Maurice Joffo et son épouse

Les débats de l'affaire Joffo sont terminés, et la dixième chambre du tribunal de Paris, présidée par M. André Malergue, a fixé au vendredi 28 novembre la date à laquelle elle rendra son jugement. Elle aura, d'ici là, le temps de confronter les arguments du ministère public, qui lui a demandé de retenir contre Maurice Joffo et son épouse le délit de recel aggravé et ceux de la défense pour laquelle un tel délit ne peut être retenu, faute de preuves suffisant à emporter la conviction des juges.

MM^es Jean-Yves Le Borgne et Charles Robaglia, chacun dans leur style propre, incisif, ironique parfois pour le premier, plus débonnaire à la façon d'un vieux routier du prétoire pour le second, ont en effet, vendredi 17 octobre, uni leurs efforts pour démontrer que, si Maurice Joffo peut être condamné pour recel simple (maximum de la peine, trois ans de prison), aucun élément du dossier ne permet d'établir qu'il pouvait connaître les circonstances aggravantes dans lesquelles avaient été volés les bijoux ou l'argenterie qu'on lui reproche d'avoir achetés délibérément.

Pour M^e Le Borgne, si Maurice Joffo fut imprudent, point n'était nécessaire *« d'en rajouter »*. Mais tout s'est passé *« comme si on avait voulu aller toujours plus loin »*, pour l'accabler sur la seule affirmation d'un renseignement de police le dépeignant comme un parangon du recel, connu dans le milieu sous le surnom du Grand Maurice.

Ainsi, le procès qui lui est fait, tient, pour l'essentiel, à une présomption de la culpabilité, acquise dès le jour de son interpellation, le 30 novembre 1984. Si bien que ce serait à lui de prouver la valeur de ces affirmations. Tout serait donc faussé et l'on en arriverait *« à une déviation inquiétante des règles de l'administration d'une preuve en droit pénal »*.

Car, pour M^e Le Borgne, il ne suffit pas de dire que des bijoux ou de l'argenterie n'ont pu être dérobés que dans un lieu habité par plusieurs personnes et avec l'usage d'un véhicule. Il faut établir que le receleur avait connaissance de toutes ces circonstances qui faisaient de ces vols des vols effectivement aggravés.

Il ne suffit pas d'affirmer qu'il ne pouvait pas l'ignorer en invoquant, comme l'a fait le substitut, la théorie de *« la connaissance obligée »*. Il faut établir qu'il savait alors que l'on ne connaît même pas, dans la plupart des cas, les auteurs des vols dont il aurait recelé le butin et qu'il n'est même pas reconnu qu'il les connaissait lui-même.

C'est donc *« à une réflexion sérieuse, pour que soit rendue une justice de raison »* que Me Robaglia a invité, pour sa part, le tribunal, en rappelant les termes de l'article 427 du code de procédure pénale, selon lesquels *« le juge décide en son intime conviction »* et *« ne peut fonder sa décision que sur des preuves qui lui sont apportées au cours des débats et contradictoirement discutées devant lui »*.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

Le Carrefour du développement

La France demande au Brésil l'arrestation de M. Yves Chalier

M. Yves Chalier, l'ancien chef de cabinet de M. Christian Nucci, fait l'objet, depuis quelques jours, d'une demande d'arrestation provisoire transmise aux autorités brésiliennes à la requête du juge d'instruction chargé de l'affaire du Carrefour du développement, M. Jean-Pierre Michau.

Au début de l'affaire, M. Chalier était *« introuvable »* et, le 2 mai dernier, il gagnait Londres, où les enquêteurs perdaient sa trace. C'est seulement, le 3 juillet qu'un mandat d'arrêt, portant les qualifications juridiques d'*« abus de confiance, faux en écritures publiques et usage »* était lancé à son encontre par le magistrat instructeur. On le disait en Amérique latine et, récemment, son « contact » à Paris, Mme Maguy Baquian, révélait au juge que l'ancien chef de cabinet lui avait téléphoné, en indiquant qu'il se trouvait à Rio-de-Janeiro (Brésil). En fait, il aurait été localisé dans une résidence de l'avenue Atlantica à Copacabana.

Il reste qu'aucune convention d'extradition ne lie le Brésil à la France et, en conséquence, on ignore dans quel cadre juridique M. Chalier pourrait être remis aux autorités françaises.

L'affaire du chalutier panaméen coulé

Tir au but dans les mers australes

John Chadderton, le capitaine du chalutier *Southern-Raider*, qui a coulé la semaine dernière après avoir été intercepté dans l'océan Indien par le patrouilleur français *Albatros*, était un récidiviste : déjà, en 1977 et en 1979, il avait été surpris à bord d'un autre navire tandis qu'il était en infraction pour pêche illicite. C'est sur l'ordre du premier ministre que la marine nationale a été chargée d'arraisonner, au besoin par la force, le chalutier battant pavillon panaméen, qui avait vingt-trois personnes à son bord ; au terme d'une poursuite qui a duré treize heures, son capitaine avait refusé le déroutement proposé sur l'île de la Réunion, alors qu'il naviguait, sans autorisation, au ras de la plage de l'île de Saint-Paul, à 2 milles (environ 3 500 mètres) à l'intérieur des eaux territoriales françaises soumises à contrôle.

Tous feux de pont allumés, le *Southern-Raider*, un langoustier acquis pour 2,8 millions de francs au Japon par un armateur du Vanuatu, effectuait, dans la nuit du mercredi 8 au jeudi 9 octobre, des manipulations destinées, de toute évidence, au repêchage de ses casiers immergés, quelques semaines auparavant, par 80 à 100 mètres de profondeur devant la pointe Smith de Saint-Paul.

C'est donc à la nuit tombée, par très mauvais temps, que le patrouilleur *Albatros*, un ancien chalutier spécialement aménagé par la marine nationale pour la police et l'assistance à la pêche, a surpris le *Southern-Raider* au moment où il revenait relever ses casiers à langoustes marqués par des bouées. Sur place, après l'incident, les marins français ont retrouvé jusqu'à trente-deux casiers immergés par le chalutier panaméen, l'un de ces casiers servant de nasse à trois cent soixante-treize langoustes de petite taille. En raison du mauvais temps, un vent de force 8 à 9 et une mer force 7, le commandant de l'*Albatros*, le capitaine de corvette Patrick Stervinou, n'a pu dépêché un canot pneumatique pour aborder le *Southern-Raider* et il a appelé par radio et par haut-parleur le commandant Chadderton et son équipage sur le pont. En vain. Le chalutier a cherché à échapper, en entamant une fuite.

Trois heures et quinze minutes plus tard, au petit matin, le commandant du patrouilleur français a reçu l'ordre, du préfet de l'île de la Réunion où se trouve le commandement de la marine, d'effectuer de premiers tirs de semonce : six coups de canon de 40 mm, non explosifs, loin devant le chalutier. Le *Southern-Raider* a continué de ne pas répondre à l'injonction. Une heure et trente-cinq minutes après, trois nouveaux tirs de semonce ont encore été autorisés par la préfecture de la Réunion, à 300, puis 200 et enfin, à 100 mètres de l'avant du chalutier. Toujours sans effet.

Inculpation et contrôle judiciaire

A Paris, le secrétariat d'Etat à la mer ayant été informé de la situation et le Quai d'Orsay et le ministère de la défense consultés, le premier ministre a autorisé le commandant Stervinou à arraisonner et à détourner, au besoin par la force, dans le port français le plus proche, en l'occurrence Saint-Denis-de-la-Réunion, le *Southern-Raider* qui s'opposait à tout contrôle. C'est parce qu'il refusait de se laisser détourner que le chalutier panaméen a reçu ses premiers coups dits *« au but »*.

Il s'est agi, en la circonstance, de tirs au canon de 40 mm et à la mitrailleuse de 12,7 sur l'étrave du *Southern-Raider*. Des éclats ont atteint la cheminée. Un incendie de faible intensité s'est déclaré à l'avant du chalutier, obligeant ses vingt-trois occupants à évacuer le bâtiment. L'opération a eu lieu en trois fois : quatorze marins sud-coréens, d'abord ; trois Australiens, un passager suédois et quatre Néo-Zélandais, dont une femme, ensuite ; le capitaine Chadderton, d'origine australienne, en dernier.

L'*Albatros* a recueilli les naufragés et il est resté à proximité, pour tenter, une fois le mauvais temps dissipé, de prendre en remorque le chalutier panaméen. Pour une raison non encore élucidée, le *Southern-Raider* a coulé par l'arrière, c'est-à-dire par son compartiment des machines, deux heures après les tirs.

Aujourd'hui, l'arraisonnement du navire de pêche est devenu une affaire judiciaire. Le capitaine Chadderton a été présenté jeudi 16 octobre, au parquet de Saint-Denis-de-la-Réunion et inculpé pour infraction à la loi sur la pêche. Il a été placé sous contrôle judiciaire. Les quatorze marins sud-coréens ont été priés de quitter l'île avant le lundi 20 octobre, tandis que les sept autres passagers du *Southern-Raider* ont été libérés après une garde à vue de quarante-huit heures.

L'un des Néo-Zélandais, qui affirme, avec le capitaine, que la chalutier procédait à une simple détection de bancs de poissons dans les mers australes, n'a pas hésité, non sans quelque excès, à rapprocher le naufrage du navire de celui du *Rainbow-Warrior*, en juillet 1985, à Auckland.

J. I.

A Clermont-Ferrand

Un policier incarcéré pour trafic de drogue

CLERMONT-FERRAND
de notre correspondant

Chef du groupe de répression du trafic des stupéfiants au service régional de police judiciaire de Clermont-Ferrand, l'inspecteur divisionnaire Robert Mestre, quarante-deux ans, a été inculpé, vendredi 17 octobre, *« d'infraction à la réglementation sur les stupéfiants et d'importation illicite de drogue assorties de circonstances aggravantes en raison de sa fonction d'officier de police judiciaire »*. Après s'être vu notifier cette inculpation par le juge d'instruction Berthon, M. Robert Mestre a été écroué à la prison de la Talaudière, à Saint-Etienne. De plus, il a été suspendu administrativement de ses fonctions par décision du ministre de l'intérieur.

Le policier clermontois avait reçu à son domicile, lundi 13 octobre, un colis contenant 1,6 kilogramme de cocaïne. Ce paquet, expédié de Sucre, en Bolivie, avait transité par Londres et Paris, suivi dans son cheminement par d'autres policiers parfaitement renseignés. Arrêté et placé en garde à vue, M. Robert Mestre devait invoquer pour sa défense l'hypothèse d'un coup monté par les trafiquants. Cette version des faits n'a pas semblé convaincre le magistrat instructeur qui, outre M. Mestre, a inculpé de complicité l'épouse du policier. Deux autres personnes, dont l'identité n'a pas été révélée, ont également été interpellées et écrouées. On sait simplement que l'une d'elles était fichée au grand banditisme.

LLIBERT TARRAGO.

La prostitution à Marseille

Un communiqué de M. Renard-Payen directeur général de la gendarmerie

M. Olivier Renard-Payen, directeur général de la gendarmerie nationale, a rendu public, vendredi 17 octobre, un communiqué dans lequel *« il s'indigne de ce que, dans une affaire judiciaire actuellement en cours à Marseille, l'enquête conduite par la gendarmerie soit parfois présentée comme une initiative personnelle des gendarmes, inspirée par une hostilité envers la police nationale »*.

Ce communiqué fait suite à l'enquête, effectuée par la gendarmerie, qui a permis le démantèlement, au début de la semaine, d'un réseau de prostitution à Marseille. Deux commissaires de police de la ville ont en outre été mis en cause dans cette affaire (*le Monde* du 17 octobre).

Le directeur général de la gendarmerie ajoute qu'il *« ne peut davantage admettre que, sans la moindre preuve, soient formulées des allégations tendant à discréditer l'enquête en cours »*.

Il rappelle enfin *« que la gendarmerie agit en pareil cas dans le cadre strict de la mission qui lui est confiée par l'autorité judiciaire, à laquelle il appartient seule d'en apprécier la conduite et les résultats »*.

Le parquet de Marseille a décidé, vendredi 17 octobre, de présenter une requête auprès de la Cour de cassation, à Paris, afin que celle-ci désigne un magistrat instructeur chargé de suivre l'information ouverte après la mise en cause des deux commissaires de police. (*le Monde* du 17 octobre).

Cette procédure est absolument normale et n'anticipe en rien sur une éventuelle véracité des accusations portées par des tiers contre ces policiers. En l'occurrence, s'agissant de deux officiers de police assermentés, l'instruction ne peut être conduite que par un magistrat ne dépendant pas de la cour d'appel – celle d'Aix-en-Provence – dont relèvent les personnes mises en cause.

Ancien conseiller de Paris

M. Pierre Dangles sera jugé pour corruption

M. Pierre Dangles, soixante et un ans, ancien conseiller RPR de Paris, comparaîtra devant un tribunal correctionnel pour répondre du délit de corruption passive d'élu.

Le magistrat instructeur, M. Claude Grellier, a signé, le vendredi 17 octobre, l'ordonnance de renvoi en correctionnelle de M. Dangles, qu'il avait inculpé le 27 mars 1985 (*le Monde* du 9 octobre 1985).

Membre du conseil d'administration de la Société d'économie mixte de rénovation du secteur Plaisance (SEMIREP). M. Dangles aurait, selon l'accusation, reçu de l'argent de la part de particuliers contre la promesse de leur trouver un logement.

Société

Fin de la campagne nationale pour le droit d'asile

Le refuge en refus

La campagne nationale pour le droit d'asile, lancée au début de cette année (*le Monde* du 4 février), se conclut, samedi 18 et *dimanche 19 octobre*, dans les locaux de l'UNESCO à Paris, par une série de débats et un gala de soutien. Plus de cent soixante-dix associations françaises y ont participé, parmi lesquelles la CIMADE, France Terre d'asile, le Groupe d'information et de soutien des travailleurs immigrés (GISTI) et la Ligue des droits de l'homme et *du citoyen*.

Il était difficile de choisir un plus mauvais moment pour défendre les réfugiés. Ne les prenait-on pas déjà, en cette période de chômage, pour des demandeurs d'emploi déguisés ? Avec la dernière vague d'attentats, *ils passent facilement pour des gens* dangereux, des terroristes potentiels, capables d'amener dans leurs bagages un peu de la violence qu'ils ont fuie chez eux.

Si les réfugiés en France ont toujours été perçus de manière plus positive que les immigrés, leur image s'est dégradée au fil des ans. Aujourd'hui les victimes individuelles semblent céder la place à un bataillon d'indésirables. On s'inquiète moins de la qualité de l'accueil que de l'ampleur de « l'invasion ».

Ce changement d'image n'est pas dû seulement au chômage, au terrorisme ou au nombre grandissant de demandeurs d'asile. Ceux-ci ont changé de nature : ils viennent de pays de plus en plus lointains, de cultures de plus en plus étrangères.

Jusqu'à la fin des années 60, la plupart étaient originaires d'Europe de l'Est. Le putsch du général Pinochet, en 1973, devait provoquer un afflux de Chiliens en France et d'autres militants latino-américains qui s'étaient repliés au Chili. Puis on a vu arriver des réfugiés d'anciennes colonies françaises du Sud-Est asiatique (Vietnam, Laos et Cambodge) qui sont rejoints, depuis quelques années, par des Iraniens, des Afghans ou des Tamouls du Sri-Lanka. Sur les 170 000 réfugiés recensés en France au 31 décembre 1985, plus de 92 000 étaient originaires du Sud-Est asiatique (contre 51 000 d'Europe, 11 000 d'Amérique, 8 000 d'Afrique et 6 000 du Proche-Orient).

La France reste une terre d'asile : avec 1 réfugié pour 360 habitants, elle occupe la troisième place en Europe occidentale, après la Suisse (1 pour 50) et l'Autriche. Mais, depuis quelques années, à l'instar des pays voisins, elle freine sensiblement ce mouvement.

De plus en plus chichement

Un premier tour de vis avait été donné par les socialistes, après une période assez laxiste. Le gouvernement de M. Chirac a voulu aller plus loin l'été dernier, en confiant à la police de l'air et des frontières le soin de faire le tri entre « vrais » et « faux » réfugiés. Mais les associations étaient justement mobilisées par une campagne nationale pour le *droit d'asile. Leurs protestations*, suivies d'un avis défavorable du Conseil d'Etat, ont obligé le gouvernement à retirer son texte.

Partie remise ? Probablement. Mais en attendant, il existe toujours deux manières d'obtenir l'asile politique en France.

La première est de faire une demande à partir du pays d'origine ou d'un pays tiers. On peut alors recevoir un visa ou – pour les personnes du Sud-Est asiatique – faire partie d'un quota de réfugiés accueillis en France chaque année. Et bénéficier ainsi, dès l'arrivée sur le territoire national, du statut de réfugié et d'un titre de séjour de dix ans.

La deuxième formule est beaucoup plus complexe. Elle s'applique aux étrangers qui demandent l'asile après être arrivés en France, régulièrement ou non. En principe, le demandeur doit se déclarer comme tel dès le passage à la frontière puis obtenir une autorisation provisoire de séjour à la préfecture, et enfin demander un statut de réfugié à l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides). En cas de refus, le demandeur peut déposer un recours et prolonger son séjour en France pendant la procédure, qui dure au moins un an. Il lui est même possible ensuite de se pourvoir en cassation.

Dans la pratique, peu d'étrangers se présentent à la frontière comme réfugiés politiques, craignant d'être refoulés. L'OFPRA ferme les yeux, acceptant un certain nombre de demandes irrégulières. Mais le statut de réfugié est accordé de plus en plus chichement, sur la base d'un dossier : la plupart des intéressés ne sont même pas entendus. De 1980 à 1985, la proportion des demandes rejetées par l'OFPRA est passée de 14 % à 56 %, les plus pénalisés étant les ressortissants africains (83 %) et ceux de l'Inde, du Bangladesh et du Sri-Lanka (95 %).

Douze millions de demandeurs

Qui peut prétendre au titre de réfugié ? Selon la convention de Genève du 28 juillet 1951, toute personne qui « *craint avec raison d'être persécutée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques* ».

Il est absurde, estimait l'été dernier M. Robert Pandraud, ministre délégué à la sécurité, d'accorder le statut de réfugié à des militants provenant d'Etats démocratiques, comme l'Espagne. Ne sont-ils pas protégés par la justice de leur pays ? Les expulsions de militants basques vont dans ce sens.

Les défenseurs du droit d'asile ne sont nullement d'accord. La plupart des Etats, soulignent-ils, se disent démocratiques. Il y a des degrés dans la démocratie. Celle-ci n'exclut pas toute forme de persécution... Si, comme il en est question, la France ratifiait la convention européenne pour la répression du terrorisme, les extraditions deviendraient automatiques.

Les défenseurs du droit d'asile ont deux autres chevaux de bataille : empêcher que les réfugiés ne soient assimilés à des terroristes en puissance et ramener à ses véritables proportions le phénomène des « réfugiés économiques ».

Depuis trente-cinq ans, remarquent-ils, l'OFPRA a enregistré environ un million de demandes. Or, parmi ces demandeurs, seules deux personnes – un Hongrois en 1962 et un Arménien en 1983 – ont été condamnés pour participation à un attentat sur le territoire français.

Quant aux « faux réfugiés » venus chercher du travail en France, il y en a, bien sûr, soulignent les défenseurs du droit d'asile. Mais les réfugiés représentent à peine 4,5 % de la population étrangère en France ; la plupart ne proviennent pas des pays traditionnels d'immigration (Maghreb, Portugal) et beaucoup n'attendent que la première occasion pour retourner dans leur pays.

En réalité, il est difficile de séparer les raisons économiques des autres. Et impossible de débattre des réfugiés dans un cadre simplement national, en se contentant d'invoquer 1789 et la tradition française d'accueil. Ce n'est même pas un problème à l'échelle de l'Europe qui pourrait se résoudre par des mesures concertées entre Etats voisins (1). *Les réfugiés sont le produit* de nombreuses causes politiques, économiques et religieuses. L'Europe ne peut évidemment se permettre d'ouvrir toutes grandes ses frontières. Mais il faut lui rappeler en permanence que l'immense majorité des réfugiés ne se trouvent pas sur son sol : elle n'accueille même pas 6 % des douze millions d'hommes, de femmes et d'enfants lancés sur les routes de la planète, à la recherche d'un refuge, d'un statut et de moyens pour vivre.

ROBERT SOLÉ.



Sports

Albertville et Barcelone villes olympiques

La désignation, vendredi 17 octobre, par le Comité international olympique d'Albertville et de Barcelone pour accueillir les Jeux d'hiver et d'été en 1992, n'a pas provoqué de surprise.

Comme le chef-lieu de la Savoie, la capitale de la Catalogne a tiré profit d'une remarquable campagne de promotion, servie par un dossier technique exemplaire. De plus, Barcelone a sans doute bénéficié de l'influence du président catalan du CIO et *du fait que l'Espagne* n'avait jamais organisé les Jeux.

La déception du mouvement sportif français, qui aurait préféré *le choix de* Paris, est toutefois largement atténuée par la désignation d'Albertville. Comme en Catalogne, les Savoyards ont célébré dans la joie ce choix du CIO, synonyme d'essor économique.

Le lièvre et la tortue

LAUSANNE
de notre envoyé spécial

Albertville triomphe, Barcelone pavoise, et Paris, un peu amer, peut rêver à 1996. Les jeux sont donc faits. Mais, vraiment, quel comédien, ce Juan Antonio Samaranch. Du grand art, son annonce, vendredi, des villes organisatrices des JO de 1992. Il entre dans l'amphithéâtre du palais Beaulieu avec l'air du cancre qui arrive en retard. Il file au pupitre frappé des cinq anneaux olympiques en regardant la pointe *de ses chaussures. Et il attaque dans* son phrasé zézayant : « *En ma qualité de président, j'ai l'honneur d'annoncer que le CIO, réuni en session plénière à Lausanne, a attribué l'organisation des jeux de la XXVe Olympiade en 1992 à la ville de...* » Il s'interrompt, décachète *laborieusement une enveloppe, en* sort une feuille de papier, la déplie, fronce des sourcils pour la déchiffrer, et laisse tomber : « *Barcelona* ».

Bien sûr, ce n'était qu'un artifice. Trois mille personnes, parmi lesquelles treize délégations, installées aux première loges – avaient été bouclées, une heure auparavant, dans la salle avec interdiction d'en sortir. Pour les faire patienter, un groupe folklorique avait levé les gambilles, puis la télévision suisse romande avait produit pour l'Eurovision une rétrospective des films des candidatures. A 13 h 20, le commentateur annonçait que le vote était terminé. Les quatre-vingt-cinq membres du CIO présents – parmi lesquels l'ancien premier ministre tunisien Mohamed Mzali, sorti de l'exil au petit matin – prenaient place lentement sur la tribune.

Suspense ? Pas vraiment. Le Brésilien Joao Havelange, président de *la Fédération internationale de foot*ball, adressait au maire de Barcelone un geste des deux mains sans équivoque. C'était gagné pour la capitale catalane à la cinquième tentative. L'Espagnol Carlos Ferrer, coopté en 1985 par le CIO, hochait aussi la tête. C'était vraiment bien gagné. *C'était d'ailleurs ce que* disaient depuis une demi-heure les membres de la délégation parisienne restés à l'extérieur de la salle. Un appel de l'Hôtel de Ville les avait prévenus que le maire avait été informé du choix de Barcelone et d'Albertville.

Bref, en proclamant les résultats, Juan Antonio Samaranch a merveilleusement joué la comédie du secret. Presque trop cependant pour qu'on s'interroge sur ces élections. A quoi ont servi ces deux journées d'audition et tout le « cirque » qui les a entourées si les jeux étaient faits par avance ? Si le meilleur atout de Barcelone était le président du CIO lui-même ? Si, par compensation, en raison du centenaire de l'appel de Coubertin, Albertville avait partie gagnée pour les jeux d'hiver.

Au cours de la conférence de presse – trop solennelle – qui a suivi la clôture de la 91e session du Comité international, Juan Antonio Samaranch *n'a rien fait pour lever* l'équivoque. Il est seulement probable que l'élection d'Albertville, avec une marge confortable sur Sofia et Falun, en ne restant pas secrète, a « libéré » la confiance, selon l'expression du président du Comité olympique national, Nelson Paillou, et de certains membres du CIO. Au reste, rien ne prouve que ceux-ci aient fait le mauvais choix pour 1992. Les deux dossiers qui leur ont été soumis sont solides.

Les contradictions de Paris

Aux battus de se poser des questions. Le maire d'Amsterdam est sans doute rapide quand il fait porter le chapeau de son éviction aux *protestataires* écologiques. Le maire de Paris, qui avait sa casquette de premier ministre dans la délégation de la Savoie, a pu se targuer d'un succès français. Mais son adjoint aux sports, Guy Drut, le champion olympique de Montréal, faisait beaucoup moins bonne figure. Dans *un premier mouvement*, il a déclaré que le succès de la Savoie allait faire prendre trente ans de retard au sport français, avant de revenir sur cette déclaration. C'était pourtant le cri du cœur. L'état-major de la candidature de Paris n'en pensait pas moins.

Entre la capitale et la préfecture *de la Savoie, cela a été, dès le début*, une affaire de préséance. Mais pendant que du côté d'Albertville l'union se faisait autour du projet de Michel Barnier et de Jean-Claude Killy, l'affaire s'engageait mal pour Paris, hypothéquée par le projet avorté d'exposition universelle, entre *le gouvernement, alors socialiste, et* la mairie, déjà RPR, où était la grande ambition pour la jeunesse française qu'on vantait ces derniers jours ? Ce n'est qu'après avoir assisté aux Jeux de Los Angeles que Jacques Chirac se décida vraiment. Mais les réticences de son entourage *n'étaient pas levées* pour autant. Et les élections législatives occupèrent fort le maire de Paris.

La capitale avait besoin d'élan, de conviction. On ne savait malheureusement développer d'autres arguments que celui du centenaire de Coubertin. Mais pourquoi aurait-on honorer ainsi ce baron moustachu, alors que Paris avait déjà organisé deux fois les Jeux.

Empêtrée dans ses contradictions, la candidature piétina, agaça finalement. Quand Jacques Chirac partit, tel le lièvre, pour Lausanne, la tortue d'Albertville avait déjà franchi le poteau. La prestation brillante du maire de Paris devant le CIO, jeudi, ne pouvait pas renverser la vapeur.

Y aura-t-il un retour de flamme ? Les 70 millions de francs dépensés pour la promotion de cette candidature, l'ont-ils été en pure perte ? Toujours débordant d'idées, Nelson Paillou a proposé aussitôt que les équipements envisagés pour 1992 soient réalisés comme prévu, notamment le grand stade, afin que les athlètes *en route pour Barcelone* s'arrêtent à Paris pour disputer un grand meeting au cours duquel serait inaugurée une statue de Coubertin. Ce serait une petite consolation. Pour Jacques Chirac, il n'est pas exclu que la ville pose sa candidature pour 1996, centenaire des premiers jeux. Paris marcherait alors sur les plates-bandes d'Athènes.

ALAIN GIRAUDO.

La fierté catalane

BARCELONE
de notre correspondant

« *La piel de gallina.* » La chair de poule. Jusqu'au dernier moment, Barcelone y croyait sans y croire. Quand le catalan président du Comité olympique international, Juan-Antonio Samaranch, a lancé au monde, depuis le palais Beaulieu de Lau*sanne, le nom de Barcelone pour* la vingt-cinquième Olympiade d'été de 1992, l'Espagne s'est sentie plus grande, plus forte. « *Por fin* », au bout de soixante ans d'attente, les voilà, ces Jeux tant espérés. L'Espagne, et surtout la Catalogne, hurle de joie. *Barcelone, la « cité condale »*, est devenue un torrent de joie, de larmes, de pétards et de *cava*, le champagne catalan.

Quel plus beau cadeau pouvait *en effet donner la communauté* des nations à cette Espagne démocratique que la plus grande manifestation sportive du monde ? Quelle consécration pour ce roi dont certains ne vantaient les qualités sportives que pour mieux souligner sa préten*due insuffisance politique. Dans* six ans, Juan Carlos, « *comme roi, comme Espagnol et comme sportif* », selon ses propres termes, ouvrira solennellement les Jeux olympiques de Barcelone. Une Olympiade hautement symbolique pour l'Espagne, qui fêtera aussi, en 1992, le 500e anniversaire de la découverte de l'Amérique en organisant l'Exposition universelle de Séville.

Quel succès aussi pour cette Catalogne riche et fière, jusqu'à l'orgueil parfois. Dans un message de félicitations à Barcelone et aux Catalans, diffusé sur la chaîne de télévision autonome, le président du gouvernement régional, M. Jordi Pujol, n'a pas *prononcé une fois les mots* « Espagne » ou « Espagnol », mais une vingtaine de fois « Catalogne » ou « Catalan ». Le roi, le gouvernement Gonzalez, le Parlement, les milieux d'affaires, le monde de la culture et des arts, bref toute l'Espagne était *derrière la Catalogne, qui a* « vendu », son projet comme sans doute elle seule pouvait le faire. « *Du travail bien fait* », a reconnu M. Felipe Gonzalez en rendant hommage au « *légitime orgueil* » de Barcelone.

L'esprit de Lausanne a fait oublier un instant que le président du gouvernement et celui de la Generalitat (le gouvernement catalan) ne se vouent pas une grande amitié politique et personnelle. *Mais peu importe.* C'est l'Espagne tout entière qui vibre. – *(Intérim.)*

L'espoir des Savoyards

ALBERTVILLE
de notre envoyé spécial

Il suffit de quelques secondes. Après cinq ans de préparation, des milliers de kilomètres parcourus à travers le monde, et l'attente anxieuse des dernières heures, les paroles du président Juan Antonio Samaranch provoquent une explosion de joie. Les yeux d'Isabelle, l'une des hôtesses du comité de candidature, brillent de larmes. Il est 13 h 31, vendredi 17 octobre, et cent cinquante ans après sa création *ex-nihilo* par un décret du roi Charles-Albert de Sardaigne, Albertville entre tout à coup dans l'histoire. Avec celui de Barcelone, le nom de la petite ville de Savoie fait le tour de la planète. Déjà les premiers groupes de lycéens débouchent sur la place de l'hôtel de ville : l'école est finie.

« *Albertville, ville olympique* », proclame aussitôt le journal électronique qui défile en permanence sur la façade de la mairie et qui, quelques instants auparavant, conviait encore à une exposition de costumes traditionnels savoyards dans un musée voisin.

Rue de la République, l'artère commerçante d'Albertville, une radio locale diffuse par haut-parleurs les premières réactions au milieu d'un concert de klaxons. « *C'est le plus beau jour de note vie* », rapporte une vieille dame d'une voix chevrotante. Une camionnette du Comité des fêtes annonce le programme des réjouissances : bal, défilé, fanfare, apéritif offert à tous et, le soir, entrée gratuite à la fête foraine sur la place du Pénitencier.

C'est la fête en effet, mais sans trop de tapage, parce que la semaine de travail n'est pas encore finie et qu'il n'y a que quelques centaines de jeunes pour entretenir l'ambiance générale. C'est la fête, mais aussi un peu plus que cela, comme si Albertville avait soudain retrouvé sa fierté. « *On n'est plus un patelin* » explique un adolescent. « *On les a bien eus à Paris* », dit un autre. Les Albertvillois n'ont pas apprécié les propos acides véhiculés ces derniers jours par les médias sur la candidature savoyarde, accusée de gêner celle de la capitale.

La candidature de la Savoie est portée par toute une région. Depuis le triomphe de Jean-Claude Killy à Grenoble, en 1968, le rêve olympique habite le sommeil de tous. Le mérite de M. Michel Barnier, le principal artisan de la candidature, *dont le père est chef d'une petite* entreprise à Albertville, consista finalement à transformer, avec ténacité, le rêve de chacun en ambition collective, puis en un formidable défi pour la Savoie tout entière. C'est ainsi qu'Albertville, base des stations de la Tarentaise et terrain neutre, propice à mettre un terme aux rivalités internes de celles-ci, ne sera que la porte des Jeux. Hormis les sports de glace, cette petite sous-préfecture *de dix-huit mille habi*tants accueillera essentiellement les cérémonies d'ouverture et de clôture. Mais c'est assez pour n'être plus « *un trou qui fait râler les Parisiens sur la route de leurs vacances* ».

Après l'époque des grands aménagements hydrauliques en montagne, la préparation des Jeux et les importants travaux routiers qui vont les précéder constituent un formidable espoir. « *Maintenant on sait qu'on va pouvoir rester ici* », indique une jeune femme.

JEAN-LOUIS SAUX.

M. Chirac : bravo Albertville

Dès que la décision du Comité international olympique a été connue, M. Jacques Chirac a déclaré à l'Hôtel de Ville de Paris : « *J'exprime ma joie que le CIO ait désigné la ville française d'Albertville pour organiser les Jeux d'hiver de 1992. Cette candidature a été remarquablement conduite par mes amis Michel Barnier et Jean-Claude Killy. Ils ont beaucoup investi et je leur confirme que le gouvernement français sera totalement solidaire de la réalisation des équipements et des infrastructures nécessaires à la réussite de ces Jeux d'hiver.* »

Puis, M. Chirac s'est félicité « *de tout cœur* » du choix de Barcelone par les membres du CIO. Il a souhaité que la cité catalane soit digne des Jeux d'été de 1992 et de l'appel lancé par le baron de Coubertin. Le premier ministre a également précisé qu'il « *ne manquait rien* » au dossier de Paris, mais, a-t-il ajouté : « *Barcelone n'a jamais encore eu les Jeux. Cet avantage a été expoité par une équipe dynamique.* » Puis M. Chirac s'est déclaré favorable à une candidature de la capitale pour l'organisation des Jeux d'été de 1996 qui marqueront le centenaire des premiers Jeux olympiques.

Le tremplin du « sénateur »

GRENOBLE
de notre correspondant

Mais qu'est-ce qui fait donc courir si vite Michel Barnier ? « *Je travaille pour l'an 2000* », répond ce Savoyard de trente-cinq ans, fervent pratiquant du jogging, qui fit son entrée en politique , à vingt-deux ans, comme conseiller général de Val-d'Isère, de Tignes et des Arcs, futurs sites olympiques.

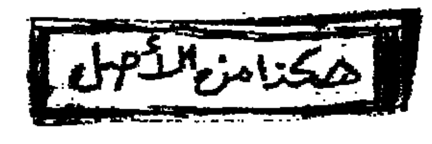
Plus jeune conseiller général de France en 1973, plus jeune – encore – président d'un conseil général en 1982, celui qu'on nomme déjà le « *sénateur* » de la Savoie a toujours *remporté* ses victoires avec d'amples longueurs d'avance sur ses adversaires.

Sera-t-il demain le plus jeune président d'un comité d'organisation des Jeux olympiques (COJO), ou préférera-t-il, comme on le pense généralement, prendre un peu de recul dans l'organisation des JO de 1992, afin de se consacrer désormais à une carrière nationale qui lui semble *ouverte ?*

Entouré de ministres issus des *départements voisins de Rhône-*Alpes, MM. Bernard Bosson (Haute-Savoie), Alain Carignon (Isère), Michel Noir (Rhône), le *député RPR de la Savoie* avait ressenti son absence au gouvernement, en mars 1986, comme une sanction due au maintien de la candidature savoyarde face à Paris. Les semaines *qui* précédèrent le choix du CIO furent parfois très tendues entre les équipes d'Albertville et de Paris. L'affrontement franco-français n'éclata finalement pas publiquement, le premier ministre s'étant efforcé, *in extremis*, le 15 octo*bre* à Lausanne, d'apaiser les rancœurs et les amertumes des uns et des autres et de présenter devant le CIO une double candidature « unie ».

Habitué à pratiquer le porte-à-porte lors de ses campagnes électorales, *une méthode* qu'il devait reprendre cette fois à l'échelle du monde pour conquérir les suffrages des quatre-vingt-dix membres du Comité international olympique, Michel Barnier sera probablement contraint, malgré sa victoire de Lausanne, *d'éprouver* une nouvelle fois sa « recette ». Mais au plan national, pour faire passer auprès de ses amis politiques l'« amère pilule » qu'il a infligée aux collaborateurs olympiques du maire de Paris.

CLAUDE FRANCILLON.



DANSE

Angelin Preljocaj, le faiseur de signes

Voici deux ans, Angelin Preljocaj triomphait au concours de Bagnolet avec un persiflage, Marché noir. *Après un joli exercice baroque,* Larmes blanches, *il célèbre la solitude du combattant dans* A nos héros.

Angelin Preljocaj, le chorégraphe qui monte, s'est fait connaître en 1984 dans un duo avec Michel Kelemenis, *Aventure coloniale*, plutôt antimilitariste. La même année, il remportait le premier prix de Bagnolet et le prix du ministère de la culture avec *Marché noir*. *Larmes blanches* (primé au concours d'Ile-de-France 86) reste très marqué par le « baroque » de Dominique Bagouet. Mais personne ne doute du talent exceptionnel de ce garçon secret. Le ministère, la ville de Champigny-sur-Marne, la Maison de la danse de Lyon coproduisent son nouveau projet, *A nos héros*, qu'il mûrit au cours d'une résidence de deux mois au centre Gérard-Philipe de Champigny.

A nos héros, créé en juin dernier et sélectionné dans les journées « Jeunes Créateurs-Autrement » est une vision grandiose, dérisoire, du combattant figé en attitude glorieuse sur le granit d'un monument et revivant dans les bruits agressifs de Marc Kahane (mêlés de chants de l'armée rouge) une épopée subie dans la solitude et la peur.

S'inspirant du réalisme socialiste et des films d'Eitsenstein (le *Potemkine* surtout), le chorégraphe invente un langage sec et beau, une cristallisation gestuelle d'une redoutable efficacité.

L'œil calme sous des cheveux rouges, le teint blanc mangé par une barbe naissante, Angelin Preljocaj se veut, avant tout, lucide.

« J'ai conscience de la voie où je veux aller. Le corps est une source de signes infinis. On peut en trouver pour exprimer chaque concept. La danse m'offre de telles richesses, de telles possibilités, que je n'éprouve pas le besoin de chercher d'autres moyens d'expression du côté de la vidéo ou du théâtre. » Et il jette un œil sur un passé court et déjà chargé. Ses origines albanaises, des parents exilés venus s'installer à Champigny, son fief. L'acquisition au conservatoire de Saint-Maur de quelques bases classiques. Et puis, à vingt ans, il découvre que bouger est pour lui plus nécessaire qu'il ne croyait, au point qu'il envisage de ne plus de faire que cela.

« C'est Karin Whaener qui m'a poussé. Ensuite, à Angers, j'ai trouvé Viola Farber, autre femme exceptionnelle. Avec Dominique Bagouet, ce fût la rencontre artistique et l'amitié. J'ai été son assistant, son œil extérieur lorsqu'il préparait F et Stein, *où il se délivrait de pas mal de choses. J'ai eu envie de créer ; il m'a aidé et j'ai dû le quitter parce qu'il faut prendre des risques.*

» J'ai composé Marché noir *pour gagner en appliquant des recettes de concours. J'ai rectifié ensuite le tir avec* Larmes blanches *où j'extériorisais des sentiments plus profonds, furtifs et troubles.*

» C'est vrai, je suis cunninghamien dans la présentation des danseurs, mais je ne suis pas intéressé par la danse abstraite. Je pars d'une idée et je cherche avec mes danseurs des mouvements qui y sont liés. Je ne les utilise pas tels quels, je modifie le rythme, les structures, le phrasé. J'ajuste, j'aiguise, j'épure. Je cherche à distiller quelque chose qui échappe aux danseurs. Comme ils n'ont pas le sens de la pièce, ils ne peuvent s'investir dans une émotion au premier degré.

» A nos héros *est une pièce complexe où je dois faire passer l'idée que l'héroïsme est beau et absurde, l'idée que les actes ne sont pas en rapport avec leurs motivations et leurs conséquences.*

» Il ne s'agit pas seulement de l'héroïsme guerrier. Je pense que les régimes des pays de l'Est sont producteurs d'une sensibilité particulière. les gens doivent se couler dans des règles fixées, immuables. Ils ne peuvent dévoiler leur pensée autrement que dans des stéréotypes. C'est valable aussi pour les danseurs. Ces artistes ont des valeurs auxquelles ils se raccrochent par nécessité et que nous avons perdues. J'ai donc inventé un langage de l'héroïsme. »


CLAUDE DANTENY

Mais déjà Angelin Prejolcaj pense à son prochain ballet, une commande de la Biennale du Val-de-Marne, avec la participation sur scène de l'orchestre 2E, 2M.

» Il sera consacré à Jeanne d'Arc et dansé seulement par des filles.

« Il ne s'agit pas de raconter sa vie mais de parler de la sainteté et de la foi. Le langage sera très différent. J'ai envie qu'on voie les muscles, la chair, pas seulement la forme. »

MARCELLE MICHEL.

★ Théâtre Gérard-Philipe, lundi 20, mardi 21, 21 heures.

MODE

Double messieurs et double dames

La collection de Thierry Mügler est une épure. Jean-Paul Gaultier laisse deviner une angoisse. Anne-Marie Beretta s'adoucit. Popy Moreni joue le contraste.

Cette année, Thierry Mügler reçoit dans ses salons. Un défilé sous chapiteau est d'un prix élevé, neuf défilés pour des groupes de public restreint, cela doit également peser sur les frais généraux. Mais, en définitive, *l'intimité convient à Mügler*. Sa collection reprend quelques thèmes de la précédente et, peut-être sous l'influence du lieu exigu, les affine. C'est encore un rêve russe, des chansons nostalgiques, des gazouillis d'oiseaux, *une idée de ciel transparent* et froid, à peine touché par le soleil.

Des filles blondes et lointaines, qui ressemblent à Dominique Sanda, portent des fourreaux évasés aux genoux, des blouses grises d'ouvrières de *luxe, des tailleurs asymétriques*. Des filles pulpeuses, coiffées d'un fichu noué sous le menton, font balancer l'ampleur de robes princesse. Elle suffoquent un peu serrées dans des gilets lacés, laissent apercevoir un bustier noir sous leur veste blanche et s'alanguissent, vamps fantomatiques.

De sculpturales créatures au visage encadré de tresses germaniques déambulent fièrement dans leur mousseline pastel à godets — souvenir des années 30 —, fragilité du rêve. Mais la pureté des lignes, la luminosité des blancs ont atteint une sorte de perfection.

L'autre star, Jean-Paul Gaultier, a trouvé le décor qui lui convient dans la grande halle de La Villette : architecture métallique, lumière blanche. Après une heure et demie d'attente, on entend un grand cri, l'écran qui marque la limite du podium se chiffonne et tombe. Ils sont tous là et, l'un après l'autre, vont défiler à pas pressés (un seul passage, prévient le programme). Il y a de longues filles ultra-moulées dans ces tissus élastiques beige doré sous un blouson court en plastique raide et translucide.

Il y a des jupes-boule, des robes évasées, des gaines et soutiens-gorge qui font robes, mais la ligne est une étroite silhouette d'éphèbe à l'ossature fragile sous les vestes croisées strictes. Ce sont aussi des assemblages de rayures diverses, des harmonieux mariages de noir et de gris. Mis à *part les gags (comme les merveilleuses créatures de « Star Treck »*, y compris un monsieur Spock tout vert), il y a chez Gaultier quelque chose de tendu, au bord du morbide, et c'est peut-être ce qui fascine le plus.

Calmes et hautaines

Dans le calendrier des défilés, Popy Moreni et Anne-Marie Beretta se suivent et se ressem*blent toujours un peu*. Chez Beretta, l'apparition d'une silhouette féerique environnée de fleurs légères et qui ondule dans un fourreau mordoré pourrait faire croire à un goût soudain pour la théâtralité. Mais les femmes Beretta procèdent par insinuations. Elles ont perdu leur arrogance guerrière. Elles semblent se dissimuler sous de longs manteaux, des tailleurs masculins, mais les jupes asymétriques s'ouvrent au moindre pas. Elles s'enroulent dans des drapés, des pans qui s'entrecroisent. Elles habitent des formes fluides aux couleurs profondes et douces. Elles sont calmes et hautaines.

Avanti Popolo. Chez Popy Moreni, la guerre est en dentelle. Le rouge tranche sur du noir, joue avec le mastic, les paillettes scintillent sur la candeur du lin blanc, des volants mousseux serrés comme des massifs de fleurs se déplacent en corolles. Le satin s'allie à la mousseline, les tissus sont luxueux, les couleurs éclatantes, et le tout est fondant, délectable, rauque et caressant comme la voix de Paolo Conte et les chansons nostalgiques qui accompagnent le défilé. Les formes, apparemment simples, épousent le corps, l'enrobent. Il *existe à l'intérieur des vêtements*, il est un prisonnier à délivrer.

COLETTE GODARD.

GALERIES

La Mouche et Vial, grands formats

Nicolas Vial et La Mouche, deux dessinateurs que l'on retrouve souvent dans les pages du *Monde*, exposent actuellement leurs dessins de presse à la galerie Art contemporain, à Paris.

Après le papier journal donc, les cimaises. Autre support, ou comment le petit dessin « quart de page » se transforme, sous verre, en tableau grand format. On retrouve dans cette exposition les dessins qui ont illustré les nouvelles et autres articles du *Monde diplomatique* puis du *Monde aujourd'hui*. Mais aussi des dessins en couleurs pour des magazines comme *l'Express*, *l'Evénement du jeudi*, *Passion* ou *Connaissance des arts*.

Nicolas Vial, qui fait également des affiches de cinéma et de la peinture, prépare une bande dessinée à paraître chez A suivre-Casterman. La Mouche, pour sa part, en bon Texan, va collaborer avec la presse américaine.

★ L'ART ET LA PRESSE, par La Mouche et Nicolas Vial. Galerie Art contemporain, 22, rue de l'Odéon, 75006. Jusqu'au 20 octobre.

VARIÉTÉS

Création du BLIM

Les professions musicales viennent de constituer un groupe de pression : le BLIM. Pour défendre les artistes, les auteurs et compositeurs français.

La mise en application depuis le 1er janvier 1986 de la loi Lang, reconnaissant aux producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes des droits spécifiques, a pour conséquence une réorganisation du show biz. Déjà, en réaction au Syndicat national de l'édition phonographique (SNEP) — rassemblant avec les sociétés multinationales (Polygram, CBS, EMI, Virgin, RCA) cinquante-deux firmes françaises, — douze des plus importants producteurs indépendants (1), représentant un chiffre d'affaires de 500 millions de francs, ont créé une association de défense (APPI) et constituent actuellement leur propre société civile de perception des nouveaux droits des producteurs et de la taxe sur les cassettes vierges.

A la fin de ce mois d'octobre sera officiellement annoncée la création d'un Bureau de liaison interprofessionnel de la musique (BLIM) qui regroupera toutes les sociétés civiles liées à la musique : la SACEM, la Société pour l'administration des droits des artistes et musiciens interprètes (ADAMI), la Société civile des producteurs de phonogramme (SCPP), la Société des producteurs de phonogramme français (SPPF), la Société de perception et de distribution des droits des artistes musiciens, interprètes et exécutants (SPEDIDAM) et l'Association pour le soutien de la chanson, des variétés et du jazz.

Ce BLIM, dont le porte-parole sera M. Jean-Loup Tournier, directeur général de la SACEM, est conçu à l'exemple du Bureau de liaison de l'industrie cinématographique (BLIC), dont l'action au profit du cinéma français s'est révélée efficace ces dernières années : il obtint notamment des garanties et imposa des garde-fous quant à la diffusion des films sur Canal Plus.

Le BLIM sera chargé d'affirmer la place de la chanson et de la musique dans le patrimoine, de promouvoir la création, de négocier pour l'établissement d'un cahier des charges avec la Commission nationale de la communication et des libertés, d'intervenir, s'il y a lieu auprès des radios.

Le BLIM se penchera aussi sur cette TVA à 33% qui nie le caractère culturel et populaire de la musique enregistrée. Il sera aussi contraint d'envisager des mesures face à l'introduction imminente sur le marché d'appareils lecteurs-enregistreurs de bandes audionumériques. D'origine japonaise, ces appareils permettent une reproduction parfaite des enregistrements, notamment des disques compacts, et constituent une incitation à la piraterie et à la copie privée.

Malgré les contacts pris par les éditeurs phonographiques européens avec l'industrie japonaise, celle-ci reste sourde à une demande de report de la commercialisation des lecteurs-enregistreurs afin d'envisager entre fabricants et éditeurs une solution donnant satisfaction aux deux parties. Le SNEP et la Fédération internationale des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes (IFPI) souhaitent qu'un dispositif anti-copie soit incorporé dans les appareils lecteurs-enregistreurs de bandes audionumériques. Coût d'un tel dispositif : 10 francs.

CLAUDE FLÉOUTER.

(1) Parmi lesquels Paul Lederman, Francis Dreyfus, Charles Talar, Jacques Revaux et Régis Talar, Henri Belolo, Jacques Morali.

Al Jarreau au Zénith

Le triomphe du paradoxe

Une aventure musicale peut se construire encore avec pour appui la scène. Al Jarreau le prouve d'un manière éblouissante

Al Jarreau termine une longue tournée européenne par trois concerts au Zénith. Le dribbleur de mots funky, le crooner et le chanteur de jazz sont une fois de plus réunis en un magicien se jouant des conventions, utilisant sa voix chaude et rauque, malléable à l'infini.

Depuis le début de cette série de concerts en Europe, Al Jarreau montre d'une manière éblouissante qu'il est un artiste jouissant de la plénitude de ses moyens, se laissant porter par un formidable vitalité, un irrésistible besoin de diversité aussi. Les musiques noires américaines cohabitent harmonieusement chez cet homme qui a commencé à chanter dans une église de Milwaukee dès sa petite enfance et qui fait jaillir le rythme avec une énergie tranquille, un charme souverain.

Al Jarreau a ouvert son aventure il y a dix-huit ans en se servant de la scène comme d'un tremplin. Un paradoxe aujourd'hui où les sons, les couleurs, les voix et les carrières se fabriquent dans les studios d'enregistrement et se succèdent à la manière des produits de grande consommation dans les supermarchés. Il y a chez Al Jarreau l'envie de plaire, le bonheur de chanter, d'affiner voluptueusement chaque pièce de son répertoire, de déployer l'invention et le swing, de jouer avec les possibilités vocales, de développer une chanson avec infiniment de légèreté et de délicatesse. Ce n'est pas un hasard si la comparaison avec Nat King Cole surgit à chacune de ses prestations actuelles. Comme le grand pianiste et chanteur de jazz dont les incursions dans la variété américaine firent une star des hits parades des années 40 et 50. Al Jarreau sait que ce qui donne toute sa vie à un morceau, c'est la mélodie. A charge d'y ajouter toutes les nuances harmoniques et les subtilités, d'y joindre une touche d'humour et de raffinement.

Al Jarreau est au Zénith en cette fin de semaine avec une petite formation (une trompette, un cuivre, deux claviers, deux percussions et deux guitares). Ecoutez-le chanter *All Blues*, de Miles Davis, ou des titres de son dernier album paru chez WEA : *L is for lover*.

C. F.

★ Zénith, les 18 et 19 octobre, 20 h 30.

Mort du violoniste Arthur Grumiaux

Le violoniste belge Arthur Grumiaux est mort, jeudi 16 octobre, à Bruxelles. Il était âgé de soixante-cinq ans.

Arthur Grumiaux était l'un des plus grands violonistes de notre époque, un des plus intensément musiciens. Ses interprétations si simples et pures semblaient entourées de silence. Elles fuyaient toute recherche spectaculaire, n'élevaient guère la voix et se faisaient entendre à mi-mot, mais la beauté gagnait sans cesse en profondeur. Cette discrétion explique sans doute qu'il *ne fut pas aussi célèbre que* nombre de batteurs d'estrade. Grand interprète mozartien, son répertoire n'en était pas moins très vaste, et l'on se rappelle le lyrisme lumineux qu'il donnait au *Concerto à la mémoire d'un ange* d'Alban Berg. Il était incomparable en musique de chambre, et son souvenir restera inséparable de ces sonates de Mozart et de Beethoven qu'il avait enregistrées avec Clara Haskil, dont il fut le partenaire huit ans durant.

J. L.

[Arthur Grumiaux était né en 1921 à Villers-Perwin (Belgique). Elève des conservatoires de Charleroi et de Bruxelles, il vint se perfectionner à Paris avec Georges Enesco. La guerre interrompit une brillante carrière, car il refusa de jouer pendant l'occupation. Mais il *fut ensuite un des interprètes les* plus aimés à travers le monde, invité dans tous les festivals, et notamment par Casals à Prades.]

● **Précision.** — M. Arnauld Brejon de Lavergnée, *conservateur au* département des peintures du musée du Louvre nous précise que le tableau sur le thème d'*Herminie et Valfrino soignant Tancrède blessé* que vient de récupérer le musée n'a pas changé de format (*le Monde* du 14 octobre). En fait, le tableau de Mola, des collections de Louis XIV, a toujours conservé son format rectangulaire, mais au dix-huitième siècle on lui a appliqué un cadre de forme ronde, sur la toile qui reste rectangulaire.

● **Alain Mottet et Martine Chevallier pensionnaires à la Comédie-Française.** — Deux nouveaux pensionnaires viennent d'être engagés par la Comédie-Française : Alain Mottet et Martine Chevallier. Ces deux comédiens, qui joueront dans la nouvelle production *Esther* de Racine, compensent le départ d'Hubert Gignoux et de Dominique Valadié.

Spectacles

théâtre

LES SPECTACLES NOUVEAUX

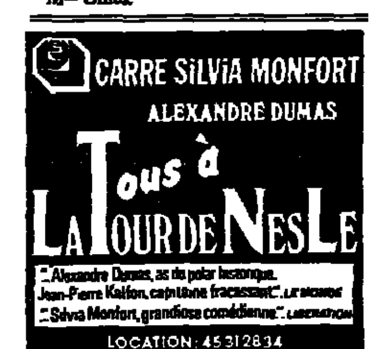
UN AMOUR, Paris-Centre (45-27-13-88), sam., dim. 21 h.
RODÉO, Librairie Théâtre (42-72-73-52), sam., dim. 20 h 30.
L'AVARE, *Mogador* (42-85-28-80), sam., dim. 20 h 30.
LES VOISINS, Jardin d'Hiver (42-59-69-49), sam., dim. 20 h 30.
THÉÂTRE DE FOIRE, Rond-Point, (42-56-60-70), sam., dim. 20 h 30.
PETITES PIÈCES INTÉRIEURES, *Théâtre 18*, sam., dim. 20 h 30.
LE SONGE D'UNE NUIT D'ÉTÉ, Comédie-Française, (40-15-00-15), sam., dim. 20 h 30.

Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50), dim. 14 h 30 et 20 h 30 : Ballets de Tokyo.
SALLE FAVART (42-96-06-11), danse : 19 h 30 : Ariane à Naxos ; sam. 20 h : R. Strauss.
COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), sam. 20 h 30, dim. 14 h : le Songe d'une nuit d'été ; dim. 20 h 30 : Bérénice.
CHAILLOT (47-27-81-15), Grand foyer sam. à 21 h (dern.) : Ballades pour Tympanum de Chengdu (province du Sichuan) ; dim. 17 h : Musique classique chinoise; sam. 19 h, dim. 15 h : les marionnettes à la palanche de Pékin ; Théâtre Gémier sam. 20 h 30 : la Clé.
PETIT ODÉON (43-25-70-32), sam., dim. 18 h 30 : Ezéchiel, le livre de ma mère et autres textes, d'A. Cohen.
TEP (43-64-80-80), sam. 20 h 30, dim. 15 h : Poussière pourpre, de Sean O'Casey. *Cinéma* : sam. 14 h 30, dim. 20 h : le Mouchard ; l'Homme tranquille, de J. *Ford* (v.o.).
BEAUBOURG (42-77-12-33), Cinéma-vidéo : Vidéo-information : sam., dim. 13 h : Avec Buster Keaton de J. Spotton ; 16 h, le goût de lire, de M. Boune ; l'Enfance sonore, de D. Sugeeta ; 19 h : Nouvelles, nouvelles, de C. Devineau ; Vidéo-Musique : sam., dim. 13 h : Glorians, de B. Britten ; 16 h : la Rose de Wou-Ker, de F. Ying ; 19 h : La Tosca, de Puccini ; (mar.) Hommage à la Fédération Jean Vigo : sam. 14 h 30 : le Trésor d'Arne, de M. Stiller ; 17 h 30 : Fiancées en folie, de B. Keaton ; 20 h 30 : l'Assoiffé, de G. Dutt ; dim. 14 h 30 : Sans famille, d'A. Michel ; 17 h 30 : la Rivière de boue, de K. Oguri ; 20 h 30 : la Plaisanterie, de J. Jires ;
THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77), *sam. 20 h 45, dim. 14 h 30 : Don Carlos* ; sam. 18 h 30 : Maurane.
CARRÉ SILVIA-MONFORT (45-31-28-34), sam. 20 h 30, dim 16 h : la Tour de Nesle, d'Alexandre Dumas.

Les autres salles

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17), sam. 20 h 30 : la Repasseuse.
ANTOINE (42-08-77-71), sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : Lily et Lily.
ARCANE-THÉATRE (43-38-19-70), sam. 18 h 30, dim. 15 h : Mystère Bouffe.
ASTELLE-THÉATRE (42-38-35-53), sam. 20 h 30, dim. 15 h : Entre chien et loup.
ATELIER (46-06-49-24), sam. 18 h 30 et *21 h, dim. 15 h 30 : Adriana Monti.*
ATHÉNÉE (47-42-67-27), sam. 20 h 30 : Elvire Jouvet 40 ; Salle Ch.-Bérard sam. 18 h 30 et 20 h 30 : Prometheus.
BASTILLE (43-57-42-14), sam., dim. 19 h 30 : les Elégies de Duino ; sam. 21 h, dim 16 h 30 : le Malheur indifférent-Histoire d'enfant.
BATACLAN (47-00-30-12), sam. 21 h, dim. 17 h 30 : William.
BOUFFES DU NORD voir Festival *d'automne*.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24), sam. 18 h et 21 h 30, dim. 15 h 30 : le Nègre.
CARREFOUR DE LA DIFFÉRENCE (43-72-00-15), sam. 21 h : Lola Pélican dite Rosalie Charité ou la Femme aux mille seins.
CARRÉ SILVIA-MONFORT (45-31-28-34), sam., dim. 20 h 30 : la Tour de Nesle.
CARTOUCHERIE, *Aquarium* (43-74-72-74), sam. 20 h 30, dim. 16 h : Héloïse et Abélard « Jours tranquilles en Champagne ».
CENTRE MANDAPA (45-89-01-60), sam., dim. 20 h 30 : la Parpaillotte - Souricette - L'Histoire du tigre.
CITE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69), La Resserre sam. 20 h 30 : Adam et Eve ; 22 h : Perrotin-Lartiche ; Galerie sam. 20 h 30 : Voltaire ; Grand Théâtre sam. 20 h 30 : l'Evangile de Jean.
CITHEA (43-57-99-26), sam. 20 h 30 : Savez-vous faire cuire un œuf ? – Sylphide.
COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24), sam. 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h 30 : Clérambard.
COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41), sam. 21 h, dim. 15 h 30 : *Reviens* dormir à l'Elysée.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22), sam. 20 h 30, dim. 15 h : Orlando Furioso.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), sam. 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30 : Poil de Carotte.
CRYPTE SAINTE-AGNÈS (47-00-19-31), sam., dim. 20 h 30 : Phèdre.
DAUNOU (42-61-69-14), sam. 20 h 30 : Y a-t-il un otage dans l'immeuble ?
DECHARGEURS (42-36-00-02), sam. 20 h : Baby sitting.
DEUX PORTES (43-61-23-52), sam. 20 h 45, dim. 15 h : Tortilla Flat.
DIX HEURES (42-64-35-90), sam. 20 h 30, dim. 16 h : les Chaussures de Mme Gilles.



ESCALIER D'OR (45-23-15-10), sam. 21 h, dim. 15 h : Scapin ; sam. 18 h 30, dim. 17 h 30 : le Horla.
ESPACE GAITÉ (43-27-95-94), sam. 20 h 30 : Microb'images ; sam. 20 h 30, dim. 18 h : Identité minute.
ESPACE KIRON (43-73-50-25), sam. 20 h 30 : Pedro Paramo.
ESPACE MARAIS (42-71-10-19), sam. *20 h, dim. 17 h : Théâtre de feu.*
ESSAION (42-78-46-42), sam. 17 h et 20 h 30, dim. 17 h : Aux armes citoyens.
FONTAINE (48-74-74-40), sam. 17 h : Vingt ans de pianos forcés.
GAITÉ-MONTPARNASSE (42-22-16-18), sam. 20 h 45, dim. 15 h : Selon toute ressemblance.
GALERIE 55 (43-26-63-51), sam. 19 h : Duels for One ; 21 h : Happy Days.
GRAND HALL MONTORGUEIL (42-86-04-06), sam. 20 h 45, dim. 18 h 30 : Mary contre Mary.
GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61), sam. 19 h : P. Léautaud, ce vieil enfant perdu ; sam. 21 h : Est permis ce qui convient.
GRAND EDGAR (43-20-90-09), sam. 20 h 15 : la Drague ; 22 h : la Mariée mise à nu par ses célibataires, même.
JARDIN D'HIVER (42-62-59-49), sam., dim. *20 h 30 : les Voisins.*
HUCHETTE (43-26-38-99), 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : On ne meurt pas au 34.
LA BRUYÈRE (48-74-76-99), sam. 18 h : le Système Ribadier.
LUCERNAIRE (45-44-57-34), I : sam. *19 h 30 : Embrassons-nous Folleville* (dernière) ; 21 h 30 : l'Amour goût ; II : 19 h 45 : Arlequin serviteur de deux maîtres ; 22 h 15 : Ecoute petit homme.
MADELEINE (42-65-07-09), sam. 16 h 30, dim. 15 h : le Silence éclaté.
MARAIS (42-78-03-53), sam. 20 h 30 : la Comédie sans titre.
MARIGNY (42-66-20-75), sam. 21 h, dim. 14 h 30, 18 h 30 : les Brumes de Manchester ; Petite salle (42-25-20-74), sam. *21 h, dim. 15 h et 18 h : l'Homme gris.*
MARIE-STUART (45-08-17-80), sam. 18 h 30 : Dad ; 20 h 30 : la Bête dans la jungle ; 22 h : le Lieutenant Gustel.
MATHURINS (42-65-90-00), sam. 18 h et 21 h, dim. 15 h 30 : les Petits Oiseaux.
MÉNILMONTANT, dim. 15 h : la *Grande Oreille.*
MICHEL (42-65-35-02), sam. 18 h 45 et 21 h 40, dim. 15 h 30 : Pyjama pour six.
MOGADOR (42-85-28-80), sam. 20 h 30, dim. 15 h : l'Avare.
MODERNE (48-74-10-75), sam. 17 h 30, dim. 16 h : l'Entretien de M. Descartes avec M. Pascal *le jeune.*
MONTPARNASSE (43-22-77-74), Grande salle sam. 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30 : la Maison du lac.
NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99), sam. 20 h 45, dim. 15 h 30 : Le mal court.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76), sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : Mais qui est qui ?
ŒUVRE (48-74-42-52), sam. 20 h 45, dim. 15 h : l'Escalier.
PALAIS DES GLACES (46-07-49-93), Grande Salle sam. 20 h 30 : Farid Chopel ; 22 h 15 : Marianne Sergent ; Petite Salle sam. 21 h : Un amour de punk.
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), sam. 18 h 45 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : l'Amuse-gueule.
PARIS-VILLETTE (42-03-02-55), voir Festival d'automne.
PLAINE (42-50-15-65), sam. 20 h 30, dim. 17 h : Un bain de ménage – Mon Isménie.
POCHE (45-48-92-97), sam. 20 h, dim. 15 h : Amédée ou comment s'en débarrasser.
PORTE DE GENTILLY (45-50-20-20), sam. 20 h 30 : Qui a peur de Virginia Woolf ?
PORTE-SAINT-MARTIN (46-07-37-53), sam. *21 h : B 29.*
POTINIÈRE (42-61-44-16), sam. 21 h : Chat en poche.
ROSEAU-THÉATRE (42-72-23-41), sam. 20 h 45 : Histoire de Maheu, le boucher.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47), sam. *18 h 30 et 20 h 45 : les Mystères de* Paris ; dim. 15 h : Faisons un rêve.
TAI THÉATRE D'ESSAI (42-78-20-79), I : sam. 20 h 30, dim. 15 h : Antigone ; sam. 22 h, dim. 17 h : l'Ecume des jours ; II : sam. 20 h 30, dim. 17 h : Huis clos.
RENAISSANCE (42-08-18-50), sam. 21 h : la Maison des Jeanne et de la culture.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93), sam. 21 h : Job de Fou.
STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10), sam. 18 h et 21 h, dim. 15 h 30 : Tel quel.
THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02), sam. 20 h 15 : les Babas cadres ; 22 h et 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.
TH. 13 (45-88-16-30), sam. 20 h 30 : Conversation chez les Stein.
TH. DES 50 (43-55-33-88), sam. 20 h 30 : le Vestiaire.
TH. DE L'ILE SAINT-LOUIS (42-59-67-34), sam. 20 h 30 et 22 h 15, dim. 15 h et 17 h 30 : En vers et contre tout.
THÉATRE DU ROND-POINT (42-56-60-70), Grande salle, sam. 20 h 30, dim. 15 h : Théâtre de foire.
TINTAMARRE (48-87-33-82), sam. 20 h 15 : A Star is beur ; 21 h 30 : les Chiens de pluie ; 22 h 30 : Mémoire à suivre.
TOURTOUR (48-87-82-48), sam. *18 h 30 : Namouna ; 20 h 30 : le Petit* Prince ; 22 h 30 : la Nuit des morts de rire.
TRISTAN BERNARD (45-22-08-40), sam. 21 h : American Buffalo.
VARIÉTÉS (42-33-09-92), sam. 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h 30 : le Tombeur.

Le Monde Informations Spectacles
42-81-26-20
Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles (de 11 h à 21 h sauf dimanches et jours fériés)
Réservation et prix préférentiels avec la Carte Club

Samedi 18 - Dimanche 19 octobre

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

SAMEDI 18 OCTOBRE

Hommage à la cinémathèque des armées ; 15 h, Indochine/Pacifique, 1925-1945 ; 17 h, Indochine/Pacifique, 1946-1951 ; 19 h, La rue rouge, de F. Lang (v.o.) ; 21 h, Le désert rouge, de M. Antonioni (v.f.).

DIMANCHE 19 OCTOBRE

Cycle *Les grandes restaurations de la Cinémathèque française* : 15 h, Fanfan la Tulipe, de R. Leprince ; 17 h, Dactylo, de W. Thiele ; 19 h, La porte de l'enfer, de T. Kinugasa (v.o.s.t.f.) ; 21 h, La rivière sans retour, de O. Preminger (v.o.).

BEAUBOURG (42-78-35-57)

SAMEDI 18 OCTOBRE

15 h, The third voice, de H. Cornfield (v.o.) ; 17 h, Les frères Rico, de Ph. Karlson *(v.o.s.t.f.)* ; *Rétrospective E. Geschonneck* : 19 h, Le moulin de Levine, de H. Seemann ((v.o.s.t angl.) ; 21 h 15, La pelisse de castor, de E. Engel.

DIMANCHE 19 OCTOBRE

15 h, The line-up, de Don Siegel (v.o.) ; 17 h, Enigme policière, de M. Curtiz (v.o.s.t.f.) ; Rétrospective E. Geschonneck : 19 h, Un lord d'Alexander Platz, de J. Brauer ; 21 h, Asta, mon ange, de R. Oehme.

Les exclusivités

L'AFFAIRE CHELSEA DEARDON (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, *14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet* Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; V.F. Richelieu, 2e (43-33-56-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; *Français, 9e* (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

AFTER HOURS (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; Mercury, 8e (45-62-96-82).
ALIENS, LE RETOUR (A., *) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UCG Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Wépler, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).
L'AMOUR SORCIER (Esp., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).
L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
A PROPOS D'HIER SOIR (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).
AUTOUR DE MINUIT (Fr., A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-47-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Champs-Élysées, 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; V.f. : Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
LES AVENTURES DE JACK BURTON (A., v.o.) : Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; V.f. : *Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45)* ; Français, 9e (47-70-33-88).
BEAU TEMPS, MAIS ORAGEUX EN FIN DE JOURNÉE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).
LES BALISEURS DU DÉSERT (Tun., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
BLACK MIC-MAC (Fr.) : Montparnos, *14e* (43-27-52-37).
BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (43-37-57-47) ; St-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LE CLOCHARD DE BEVERLY HILLS (A., v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-*10-30) ; Marignan*, 8e (43-59-92-82). – V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06).
LE COMPLEXE DU KANGOUROU (Fr.) : Ambassade, 8e (43-59-19-08).
LE CONTRAT (A., v.f.) : Arcades, 2e (42-33-54-58).
CORPS ET BIENS (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).
LA COULEUR POURPRE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; V.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Para*mount Opéra, 9e (47-42-56-31)* ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
DE L'ARGENTINE (Fr., v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40)
DÉMONS (**) (It., v.f.) : Gaîté Boulevard, 2e (45-08-96-45).
LE DIABLE AU CORPS (*) (It., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LE DIAMANT DU NIL (A., v.o.) : Espace Gaîté (h. sp.), 14e (43-27-95-94).
LA FEMME DE MA VIE (Fr.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; *Ciné Beaubourg*, 3e (42-71-52-36) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Convention St-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94).
LA FEMME SECRÈTE (Fr.) : Parnassiens, 14e (43-20-30-19).
GENESIS (Ind. v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).
HANNAH ET SES SŒURS (A. v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
HIGHLANDER (Brit., v.f.) : Lumière, 9e (42-46-49-07).
L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Républic, 11e (43-21-41-01).
HITCHER * (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).
HOUSE (A., V.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-94-40).
831 VOYAGE INCERTAIN (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).
IL ÉTAIT UNE FOIS LA TERRE (A., v.f.) : Géode, 19e (42-45-66-00).
JEAN DE FLORETTE (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, *3e* (42-71-52-36) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
JE HAIS LES ACTEURS (Fr) : Gaumont Halles, 1er (42-26-12-12) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).
JOUR ET NUIT (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Parnassiens, *14e* (42-20-30-19).
KARATÉ KID, LE MOMENT DE VÉRITÉ (2) (A., v.f.) : Lumière, 9e (42-46-49-07).
MÉLO (Fr.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; *14 Juillet Parnasse, 6e* (43-26-58-00) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; *14 Juillet* Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).
MISSION (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-70-76-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. Gaumont Richelieu, 2e *(42-33-56-70) ; Saint-Lazare Pasquier*, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e *(43-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e* (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).
MONA LISA (*) (Brit. v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37) ; Lucernaire, *6e (45-44-57-34).*
MORT UN DIMANCHE DE PLUIE (*) : Capri, 2e (45-08-11-69).
MY BEAUTIFUL LAUNDRETTE (Brit., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; St-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; *Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Triomphe*, 8e (45-62-45-76). – V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).
NUIT D'IVRESSE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e *(46-36-10-96).*
NUIT DE NOCES CHEZ LES FANTOMES (A., v.o.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16). – V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).
OPÉRA DO MALANDRO (Franco-brésilien, v.o) : Saint-Ambroise (h.sp.), 11e (47-00-89-16).
OTELLO (Fr.) : Forum, 1er (45-97-53-74) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Bienvenue Montparnasse, 15e (45-44-25-02).
OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-31-97).
LE PALTOQUET (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
PÉKIN CENTRAL (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
PIRATES (A., v.o.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).
QUI TROP EMBRASSE... (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).
LE RAYON VERT (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Saint-Germain des Prés, 6e (42-22-87-23) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).
RECHERCHE SUSAN DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Studio Galande (h.sp.), 5e (43-54-72-71) ; Rotonde, 6e (45-74-94-94). – V.f. : Maxéville, 9e (47-70-72-86).
LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Le Grand Edgar, 14e (43-20-90-09).
LE SACRIFICE (Franco-suédois, v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).
SOLEIL DE NUIT (A., v.f.) : Opera Night, 2e (42-96-62-56).
STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama (h.sp.), 13e (47-07-28-04).
STRANGER THAN PARADISE (A., v.o.) (h.sp.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
TAROT (All., v.o.), Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
THÉRÈSE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André des Arts, 6e (43-26-48-18) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Convention, 15e *(48-28-42-27) ; Images*, 18e (45-22-47-94).
THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).
37°2 LE MATIN (Fr.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; *George V, 8e* (45-62-41-46).
TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George V, 8e (45-62-41-46).
TOP GUN (A. v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; *Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Gaumont* Parnasse, 14e (43-35-30-40). – V. f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e *(43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e* (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Maillot, *17e* (47-48-06-06) ; *Pathé Wépler, 18e* (45-22-46-01).
WELCOME IN VIENNA (Aut., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; St-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Elysée Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LES FILMS NOUVEAUX

ATLANTIS INTERCEPTOR, film italien de Ruggero Deodato, v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Images, 18e (45-22-47-94).
LE CHIEN (*) film français de Jean-François Galotte ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).
LES FRERES PETARD, film français de Hervé Palud : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Gaumont Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; St-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-42-16-80) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Galaxie, 13e (45-80-*18-03)* ; UGC Gobelins, *13e* (43-36-23-44) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; *Gaumont Convention, 15e* (48-28-42-27) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).
MON AMI IVAN LAPCHINE, film soviétique d'Alexei Guerman ; v.o. : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Cosmos, *6e* (45-44-28-80) ; Triomphe, 8e (45-62-45-76).
ROSA LUXEMBURG, film allemand de Margarethe Von Trotta v.o. : Ciné Beaubourg, *3e (42-71-52-36)* ; 14 Juillet-Parnasse, 6e (43-35-58-00) ; 14 Juillet-Racine, 6e (43-26-19-68) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; *Escurial*, 13e (47-07-28-04) ; 14 Juillet-Baugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; *UGC Montparnasse* (45-74-94-94).
RUE DU DÉPART, Film français de Tony Gatlif : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; St-Germain Village, *5e* (46-33-63-20) ; Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; *UGC Gare de Lyon, 13e* (43-43-01-59) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Images, 18e (45-22-47-94).



PARIS EN VISITES

DIMANCHE 19 OCTOBRE

« Excursion à Angers », s'inscrire 45-55-87-93, de 9 heures à 10 heures (D. Bouchard).

« L'hôtel de Bourbon-Condé », 15 heures, 12, rue Monsieur (A. Ferrand).

« *Le château de Maisons* dans le parc Maisons-Laffitte », 15 h 30, vestibule du château (par train de la gare Saint-Lazare) (Mme Hulot).

« La seule forêt du quinzième siècle à Belleville », 15 heures, métro Belleville (M. Banassat).

« Cours et passages au faubourg Saint-Antoine », 15 heures, sortie métro Faidherbe-Chaligny (G. Botteau).

« *Moulins et vieux village de Mont*martre », 14 h 30, métro Abbesses (Flâneries).

« La rue Montorgueil et l'ancienne rue des Miracles », 15 heures, sortie métro Sentier (Résurrection du passé).

« Du pont de Tancarville au Havre-de-Grâce », s'inscrire au 45-26-26-77.

« Domaines très privés du Valois, de la *forêt* d'Halatte *aux bords* de l'Oise », s'incrire au 45-26-26-77 (Paris et son histoire).

« A travers Montmartre », 15 heures, 2, rue du Mont-Cenis.

« Les salons de l'hôtel de Soubise », 15 heures, 60, rue des Francs-Bourgeois (Paris et son histoire).

« Une heure au Père-Lachaise », 10 heures et 11 h 30, entrée principale, et « Deux petits cimetières-musées », 11 h 45, sortie supérieure funiculaire de Montmartre (V. de Langlade).

« Visite *de l'hôtel* Lamoignon-Angoulême. Henri III au tribunal de l'histoire », 15 heures, sortie métro Saint-Paul (I. Hauller).

« La peinture italienne de Giotto à Léonard *de Vinci* », 10 h 30, *Louvre* porte Jaujard (M. Pohyier).

« Le dernier atelier de Delacroix ». 10 heures, 6, place Furstenbert (Approche de l'art).

« Musée du Vieil Argenteuil », 14 h 50, 5, rue P. Guienne, Argenteuil.

« L'Opéra », 14 h 45, en haut des marches à gauche (AITC).

« Aperçu de la civilisation pharaonique à travers les richesses du Louvre », 10 h 30, porte Saint-Germain de l'Auxerrois (Ch. Merle).

« De l'Opéra à la Madeleine », 11 heures, métro Chaussée-d'Antin, angle Société générale, et « Saint-Denis, nécropole des rois de France », 14 h 30, portail central (Lutèce Visites).

« Le cimetière de Picpus : cimetière de la noblesse », 14 h 30, 35, rue de Picpus.

« Hôtels et jardins du Marais », 15 heures et 17 heures, grille Carnavalet (C.-A. Messer).

CONFÉRENCES

60, boulevard de Latour-Maubourg, 14 h 30, « Florence » ; 16 h 30, « La Thaïlande » ; 18 h 30, « Israël » (M. Brumfeld).

Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine, « L'art gothique en France : deux chefs de file, les cathédrales de Chartres et de Bourges » (S. Saint-Girons).

1, rue des Prouvaires (1er étage à droite), 15 heures, « L'intuition et la révélation) (M.-S. Benatouil) ; « Le Paris disparu : aspects religieux de l'ancien quartier des Halles » (Natya).



Education

La succession de M. Béhar à la tête de l'université de Paris-III

Un président pour 5 F...

Les trois conseils de l'université de Paris-III doivent se réunir, lundi 20 octobre, pour tenter de désigner un successeur au président Henri Béhar. Celui-ci a en effet démissionné au début de l'été et expédie, depuis, les affaires courantes. L'histoire mérite qu'on s'y arrête, tant elle est symptomatique des archaïsmes qui peuvent paralyser l'Université. Et tant elle est surréaliste, même aux yeux du spécialiste du mouvement Dada qu'est M. Béhar.

Après de longues discussions, le conseil d'administration de Paris-III avait approuvé à l'unanimité, le 16 mai dernier, la création d'un service culturel pour les étudiants. Les moyens de ce service avaient même été précisés, en particulier le principe d'une contribution de 5 francs par an demandée à tous les étudiants, à l'exception des boursiers.

Une redevance de 10 francs...

C'est là que le drame se noue. En examinant plus précisément le contenu des activités que le service culturel pourrait offrir, le bureau du conseil d'administration estime qu'une redevance de 10 francs par étudiant permettrait d'envisager des prestations beaucoup plus intéressantes. Cet impressionnant doublement de l'écot étudiant fait l'objet d'un vote serré, puisqu'il n'est acquis qu'à une voix de majorité.

Mais le débat est trop grave, et il rebondit quelques semaines plus tard : le conseil d'administration du 23 juin consacre plusieurs heures à une discussion tortueuse sur les conditions d'affectation des ressources supplémentaires provenant de l'augmentation des droits d'inscription pour la rentrée 1986.

Les uns y voient le moyen de financer en partie le service culturel et d'éviter par conséquent le relèvement — scandaleux à leurs yeux — de la fameuse redevance étudiante. Les autres, libéraux bon teint, estiment qu'il y a, de toute façon, assez d'activités culturelles à Paris pour que l'Université n'aille pas se mêler d'en organiser d'autres. Conjuguant leurs oppositions, ceux-ci et ceux-là mettent en minorité le président, qui s'estime désavoué et démissionne sur-le-champ.

Misérabilisme dérisoire

Pour Henri Béhar, la morale de cette histoire tient en trois points, sévères. Prétendre tout d'abord qu'une redevance de 10 francs par an remettrait en cause l'égalité de tous devant l'enseignement supérieur relève d'un misérabilisme dérisoire ou franchement hypocrite. D'autre part, ce conflit est très révélateur des dysfonctionnement de l'Université : *« Il est impossible, sous peine de paralysie, de discuter de mesures de gestion dans un conseil destiné à fixer l'orientation d'une université. »* Cette confusion entre l'exécutif et le législatif, dont l'histoire de Paris-III est loin d'être un exemple isolé, *« ne peut que conduire à l'anarchie plus ou moins organisée ».*

Enfin, c'est le rôle même de président d'université qui est en question. *« On lui demande,* explique Henri Béhar, *de gérer son établissement comme une entreprise, avec des budgets importants, des centaines d'enseignants, des milliers d'étudiants, mais on ne lui en donne pas les moyens. »* Pour sa part, il en a tiré la conclusion.

G. C.

LETTRES

A l'Académie française

M. Maurice Druon a présenté la neuvième édition du dictionnaire

Le coup d'envoi est donné. En lançant officiellement vendredi matin la neuvième édition du fameux dictionnaire, ou du moins son premier fascicule — de A à barattage, — M. Maurice Druon, secrétaire perpétuel de l'Académie française, n'avait pas besoin de justifier l'utilité d'une institution vieille de trois siècles et demi. Le cardinal de Richelieu s'en était chargé dès 1635 en définissant la principale fonction de l'Académie: donner des règles certaines à notre langue, en préserver la pureté et la stabilité — ajoutons l'unité, cette préoccupation d'une politique centralisatrice sous tous les régimes. Sur quel critère ? L'usage. Le bon usage d'un langage courant.

Perfectionniste, l'opération se fait en trois temps. Au service du dictionnaire, une petite équipe de grands combattants débroussaille le terrain. La commission du dictionnaire, composée d'une dizaine d'élus, travaille sur ces données, arrête le choix, la définition, le sens des mots. Enfin, chaque jeudi, l'Académie, où siègent des représentants de toutes les disciplines — littérateurs, philosophes, théologiens, scientifiques, historiens, juristes, diplomates, hommes politiques, médecins, etc., — accepte, modifie, rejette à huis clos, par vote, les propositions. Ainsi, à la réunion du 16 octobre, au cours d'une de ces séances savantes très gaies, d'où l'humour n'est pas exclu, on se demandait si au sens adopté par les physiciens on pouvait adjoindre son acception extensive au mot « interférence ». Que ceux qui l'ont utilisé dans ce sens lèvent la main, demande le président. La cause était jugée.

Le dictionnaire comprendra douze fascicules échelonnés à la cadence d'un chaque année. Les six premiers, comme les six derniers, à la veille de l'an 2000, pourront être reliés en un seul volume, les uns et les autres remis constamment à jour grâce à une photocomposition programmée. D'ailleurs, leur contenu sera inscrit dans les banques de données.

Ainsi, cette neuvième édition sera une édition charnière entre le vingtième et le vingt et unième siècle.

J.-M. D.

Informations « services »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4337

HORIZONTALEMENT

I. Danger de mort pour le meunier. — II. A l'habitude de faire des fleurs. Note. A du caractère. — III. Possède une clef. Entrent en guerre. Peut empêcher de recevoir à bras ouverts. — IV. Pas le moindre vermisseau. Recouvre la partie inférieure d'un tronc. Lieu de la chasse aux trésors. — V. Lac. Ne tombe pas dans l'oreille d'un sourd. Susceptible de perdre contenance. — VI. Disparaît parfois quand viennent les beaux jours. Est exposé à la chaleur. Engendre la mélancolie. — VII. Ne saurait nous enrichir. Garde parfois les yeux fixés sur un tableau de maître. — VIII. Fait faire de multiples additions. Un homme qui est souvent au bout du rouleau. — IX. N'intéresse guère que le botaniste. Est sourd. Se met dans les affaires. — X. Est pleine de trous. Reste des heures à ne rien faire. Où l'on n'a pas toujours le beau rôle. — XI. Avec elles, il n'y a tout de même pas de quoi faire peau neuve. Article. Ne pas prendre de recul. — XII. Sont cossus. Avec elle, on en a vite par-dessus la tête. En larmes. — XIII. Fait voir la vie en rose. Peut renverser. Ne nous en fait pas voir de toutes les couleurs. — XIV. Ne remplit plus les poches. Participe. Bien incapable de trancher la question. — XV. Blanches comme neige. Conséquence d'un certain déclin.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I														■	
II									■			■			
III			■			■									■
IV					■										
V						■				■					
VI			■					■	■					■	
VII										■					
VIII				■		■									■
IX								■				■			
X		■		■			■			■					
XI								■			■				
XII				■						■					
XIII			■		■						■				
XIV	■				■			■						■	
XV											■				

VERTICALEMENT

1. Tartes aux « pommes ». — 2. Morceau de canard. On n'y voit donc pas que du bleu. — 3. Partie de rigolade. Amené par un transport. A des agents dans de nombreuses rues. Langue. — 4. A de dangereuses lames. De bonne nature. — 5. Fait quitter le rang. A envoyé pas mal de choses en l'air. — 6. Provient du diable en personne. Mesure la Grande Muraille. Pour ceux qui ne sont pas au bon niveau. — 7. Ne fait pas partie de la fable. Trou dans la tête. — 8. Au nord-ouest de Gand. Pas plus loin. Lettres de noblesse. — 9. Est invisible à l'œil nu. Spécialiste de la formation sur le tas. — 10. Fut à l'origine de très nombreux mariages. Changea ses habitudes du jour au lendemain. Donnent à entendre. — 11. Atteignent des sommets. — 12. Sa compagnie pouvait déclencher un coup de foudre. Restent en cage durant toute leur vie. — 13. Est en jeu. Produits de démonstration. Preuve d'un certain changement. — 14. Ne trouvera donc pas à qui parler. Est reconnaissable à son empreinte. — 15. A mis fin à une longue attente. La récolte des pêches. Danger public.

Solution du problème n° 4336

Horizontalement

I. Jeannette. — II. Urne. RO. — III. Irisation. — IV. Ne. Lérots. — V. Ruèrent. — VI. E.M. Eu. — VII. Raie. Ilus. — VIII. Oc. Têtes. — IX. Séné. Etés. — X. Iritis. — XI. Fêlés. Gin.

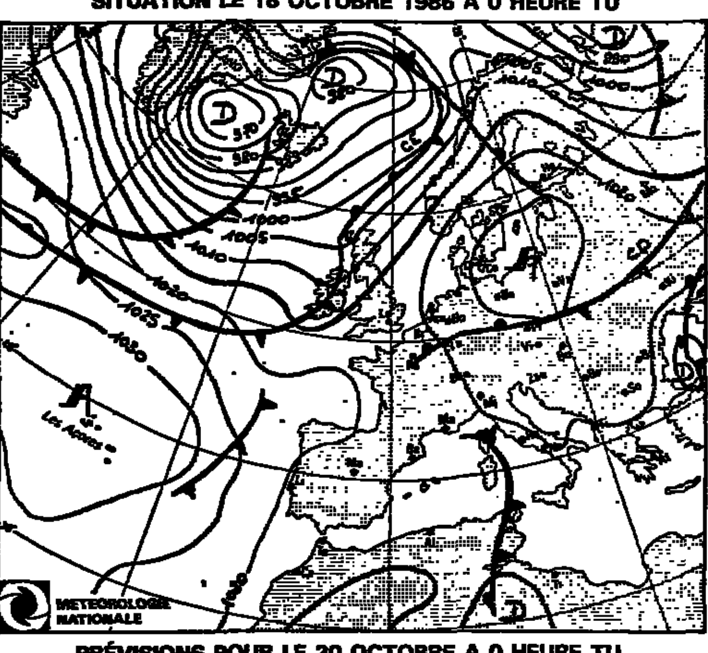
Verticalement

1. Juin. Erosif. — 2. Errer. Acéré. — 3. Ani. Uni. Nil. — 4. Nesle. Etête. — 5. Aère. Is. — 6. Extrémités. — 7. Ion. Let. — 8. Trotteuse. — 9. Eons. Us. Son.

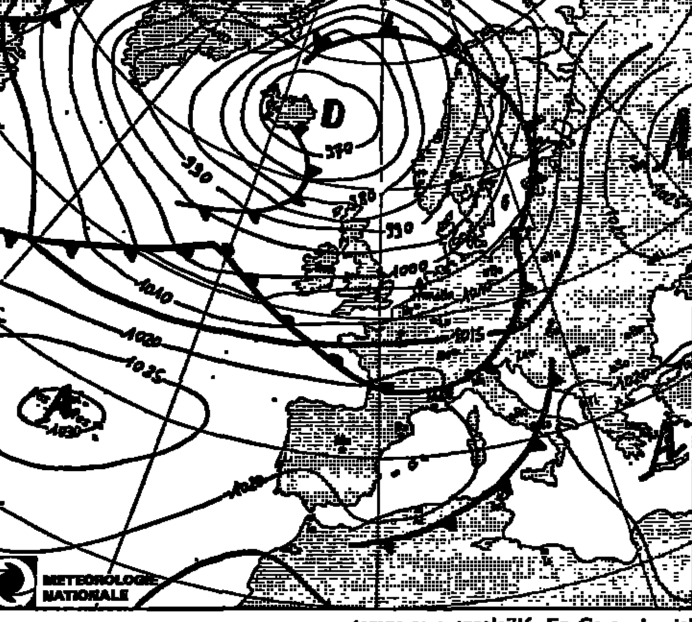
GUY BROUTY.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 18 OCTOBRE 1986 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 20 OCTOBRE A 0 HEURE TU

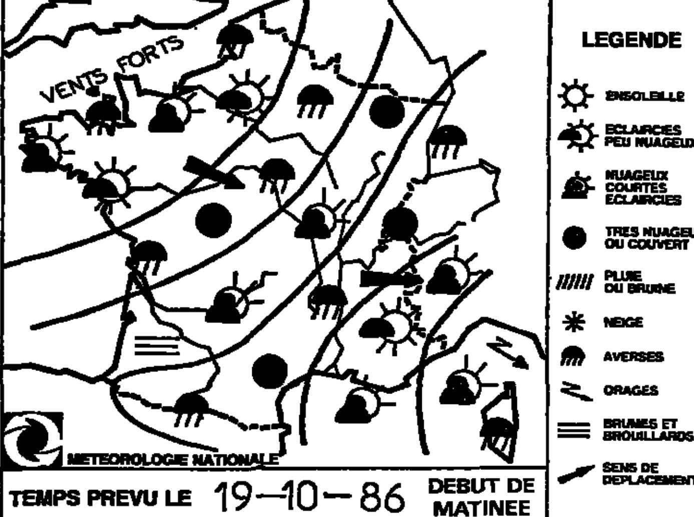


Evolution probable du temps en France entre le samedi 18 octobre à 0 heure et le dimanche 19 octobre à 24 heures.

Il y aura une nette atténuation des remontées humides et instables de Méditerranée sur nos régions méridionales, mais la baisse du champ de pressions sur la France permettra au courant perturbé océanique de pénétrer. Le front froid « CE » traversera le pays dimanche d'ouest en est en étant de faible activité.

Dimanche : une zone de ciel couvert ou très nuageux avec quelques faibles pluies se situera le matin des Charentes et de l'Aquitaine aux Pyrénées, au golfe du Lion, au Massif Central, au Lyonnais, aux Alpes du Nord, au Centre jusqu'à l'est du Bassin parisien, à la Champagne, aux Ardennes, à la Lorraine, l'Alsace, la Franche-Comté, la Bourgogne et le Jura. Sur la Provence, la Côte d'Azur et les Alpes du sud, le temps sera ensoleillé. En Corse, le ciel sera variable avec encore un risque d'averses ou d'orages. De la Bretagne et des Pays de la Loire à la Normandie, à l'ouest du Bassin parisien et au Nord-Picardie, un temps instable frais et venteux s'établira avec quelques averses, en particulier près des côtes.

L'après-midi, le temps instable du nord-ouest se généralisera à toute la moitié nord du pays : nuages et éclaircies, vent, quelques averses, surtout au nord et à l'est de la Seine. Sur la moitié sud du pays, le temps sera mitigé avec beaucoup de nuages, seulement quelques éclaircies. Les Alpes et les Pyrénées garderont toutefois un ciel très chargé avec des averses. La Provence et la Côte d'Azur, par contre, garderont un temps ensoleillé toute la journée, et en Corse le ciel restera variable avec quelques ondées orageuses très isolées. Sur les côtes du Languedoc-Roussillon, les éclaircies deviendront belles en milieu et en fin d'après-midi.



TEMPÉRATURES maxima - minima
Valeurs extrêmes relevées entre le 17-10 à 6 h TU et le 18-10-1986 à 6 h TU

Temps observé le 18-10-1986 à 6 heures TU

FRANCE

AJACCIO	24	13	N
BIARRITZ	18	15	A
BORDEAUX	17	13	B
BOURGES	17	12	B
BREST	14	9	B
CAEN	14	12	P
CHERBOURG	13	12	P
CLERMONT-FERR.	21	14	C
DIJON	14	11	C
GRENOBLE St-M-H	22	12	C
LILLE	14	10	C
LIMOGES	19	12	P
LYON	18	13	C
MARSEILLE-MAR.	23	11	S
NANCY	17	4	B
NANTES	16	13	B
NICE	22	14	S
PARIS-MONTS.	18	13	B
PAU	19	14	P
PERPIGNAN	20	16	A
RENNES	15	12	P
ST-ÉTIENNE	19	10	B
STRASBOURG	15	7	B
TOURS	16	12	B
TOULOUSE	21	15	P
POINTE-À-P.	31	24	S

ÉTRANGER

ALGER	22	13	S
AMSTERDAM	14	9	S
ATHÈNES	18	11	S
BANGKOK	82	27	C
BARCELONE	23	15	B
BELGRADE	18	4	S
BERLIN	16	6	C
BRUXELLES	13	8	B
LE CAIRE	29	17	N
COPENHAGUE	14	1	B
DAKAR	31	26	S
DELHI	29	18	S
DJERBA	28	19	C
GENÈVE	17	11	C
HONGKONG	28	25	P
ISTANBUL	15	10	P
JÉRUSALEM	24	16	C
LISBONNE	22	16	S
LONDRES	16	11	P
LOS ANGELES	22	14	S
LUXEMBOURG	15	6	B
MADRID	19	10	C
MARRAKECH	25	16	N
MEXICO	24	11	B
MILAN	20	6	B
MONTRÉAL	10	2	S
MOSCOU	12	3	S
NAIROBI	—	—	—
NEW-YORK	16	10	A
OSLO	13	1	C
PALMA-DE-MAL.	22	12	N
PÉKIN	11	1	S
RIO-DE-JANEIRO	32	20	S
ROME	23	10	S
SINGAPOUR	32	25	C
STOCKHOLM	11	-2	C
SYDNEY	22	17	C
TOKYO	21	11	S
TUNIS	26	17	S
VARSOVIE	16	6	N
VENISE	19	5	S
VIENNE	15	3	S

A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Le Carnet du Monde

Naissances

— Martine CANTILLON, Francis CUILLIER,

Sarah et Nathanaelle,

sont heureux d'annoncer la naissance de

Anaïs,

le 9 octobre 1986.

9, rue Saint-Louis,
54400 Longwy.

— Denis MORIN, Perrine VIDALENCHE-MORIN,

ont la joie d'annoncer la naissance de

Clément.

Paris, le 14 octobre 1986.

— Etty KIRCHENBAUM et Marc FELDMAN

ont la joie d'annoncer la naissance de

Laura.

Milan, le 12 octobre 1986.

Mariages

— Camille NAUDO, journaliste et Guy LECLERC-GAYRAU, écrivain,

ont la joie d'annoncer leur mariage, célébré dans l'intimité, le 11 octobre 1986, en l'église de Collioure (P.-O.).

185, avenue Victor-Hugo,
75116 Paris.

Décès

— Mme Jean Derôme,
Mme Annie Viala
et ses enfants,
Mlle Elisabeth Derôme,
Le docteur Olivier Derôme
et son fils,
Mme Juvénal Derôme,
Mme Henri Watremez,
ses enfants et petits-enfants,
Mme Louis Ponchon,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès subit, à Annemasse, le 1er octobre 1986, de

M. Jean DEROME,
médaille de la Résistance,
croix de guerre 1939-1945,
ingénieur de l'aéronautique,
ancien président-directeur général de la société SATEM SA (Genève),
ancien maire adjoint de Massy (Essonne)

leur époux, père, grand-père, fils, frère, oncle, neveu et parent.

Les obsèques ont été célébrées à Annemasse, le 3 octobre 1986.

3, rue Pasteur,
74100 Annemasse.
101, rue Houdan,
92330 Sceaux.
31, rue Gustave-Robin,
92290 Châtenay-Malabry.

— Mme Jacques-René Gaudart,
son épouse,
Mme André Linville,
sa sœur,
M. et Mme Patrick Caput
et leurs enfants,
Mme Marie-Christine Caput,
Mlle Sylvie Caput,
ses neveux et petits-neveux,
Le docteur et Mme Olivier Fachot,
M. Dominique Fachot
M. et Mme Patrice Fachot,
ses beaux-enfants,
Didier, Laurence, Marie-Pierre, Frédérique, Eric, Stéphanie,
ses petits-enfants,
Mme André-Marie Perrin,
sa belle-sœur,
Mme Josiane Faulon,
Mlle Denise Belestin,
Et toute sa famille

ont l'immense tristesse de faire part du rappel à Dieu, le 15 octobre 1986, de

M. Jacques-René GAUDART,
chevalier de la Légion d'honneur,

dans sa soixante-septième année.

La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu à Seignosse (Landes), le 18 octobre.

Une messe sera célébrée ultérieurement à Saint-Honoré-d'Eylau, 75016 Paris, sa paroisse.

Cet avis tient lieu de faire-part.

50, rue Saint-Didier,
75116 Paris.

La direction et le personnel des sociétés CNF et Niger France, 157, boulevard Haussmann, 75008 Paris, ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jacques-René GAUDART,
ancien administrateur délégué de The United Africa Company, Londres,
ancien président de CNF Paris,

survenu à Seignosse (Landes), le 15 octobre 1986.

La direction et le personnel de la société Etablissements Lacroix ont la tristesse de faire part du décès de

M. Jacques-René GAUDART,
directeur des relations internationales,

survenu le 15 octobre 1986, à Seignosse (Landes).

6, boulevard de Joffrery,
31600 Muret.
18, rue Malher,
75004 Paris.

— Gilles Gorecki,
Roman,
Joël et Macha Gorecki,
Grégoire, Thomas, Marie-Elise,
Sa famille, ses amis, ses proches,
ont la douleur de faire part du décès de

Nelly GORECKI,
née Sellier,

survenu le 12 octobre 1986, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

Les obsèques ont été célébrées le 17 octobre, au cimetière polonais de Montmorency.

Cet avis tient lieu de faire-part.

191, rue Saint-Charles,
75015 Paris.

— Gaston Gosselin,
son mari,
Sa famille et ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Georgette GOSSELIN,
née Guiard,

survenu le 14 octobre.

La cérémonie religieuse aura lieu le lundi 20 octobre, à 14 heures, en l'église Sainte-Thérèse, à Boulogne, 62, rue de l'Ancienne-Mairie, dans les Hauts-de-Seine.

Cet avis tient lieu de faire-part.

AUVERGNE

Grands travaux à Royat

Devenue première station thermale d'Auvergne en 1986 avec 24 820 curistes, soit une progression de 250 par rapport à 1985, Royat a lancé une série de grands travaux sur la période couvrant les cinq prochaines années. L'investissement total représente environ 20 millions de francs. L'aménagement du parc thermal (2 millions de francs) est destiné à améliorer l'environnement. Il vient d'être entamé. Cinq millions de francs seront consacrés aux installations techniques qui permettront d'exploiter une nouvelle source curative trouvée à 100 mètres de profondeur à la suite d'un récent forage ; jusqu'à présent Royat s'était contenté des émergences naturelles.

Par ailleurs 10 millions de francs sont destinés à la construction d'une blanchisserie. Il s'agit d'une véritable usine de nettoyage, qui traitera les 4 à 6 tonnes de linge utilisées quotidiennement. Un système informatique, par le biais du minitel, est en voie d'élaboration. Il sera opérationnel en janvier 1987.

Jean-Claude Ponse, maire de Royat, a annoncé un investissement dans ce secteur d'un montant de 3 millions de francs, étalé sur trois ans. Il permettra d'informer le public sur toutes les ressources thérapeutiques et touristiques de la petite ville située en banlieue de Clermont-Ferrand, mais aussi les médecins, qui pourront ainsi bénéficier des travaux effectués par l'Institut de recherches cardio-vasculaires, fleuron scientifique de la station. Ces décisions complètent une première vague d'investissements réalisés entre 1980 et 1983 pour une valeur de 35 millions de francs.

Une campagne de promotion est prévue dans le cadre d'Auvergne thermale, association qui regroupe les dix stations de la région.

130 hectares dans les vignes

Des Bourguignons inventent leur parc

La Bourgogne veut avoir, elle aussi, son parc d'attractions. Géopolis, récemment présenté par ses promoteurs à la mairie de Gevrey-Chambertin en Côte-d'Or, n'est pas un projet comme les autres. Pour une bonne part, il s'oppose aux quelque trois cents autres qui mûrissent à travers la France.

« En un mot, dit Roger Remond, *face à l'invasion de l'oncle Picsou qui voudrait noyer nos âmes dans les reflets de l'illusion, nous avons choisi de prendre le touriste et le citadin pour ce qu'ils sont : des femmes et des hommes intelligents, sensibles, capables de se distraire tout en éprouvant le besoin de se dépasser, capables de rêver tout en renouant des liens essentiels avec les valeurs de leur passé et les espoirs de leur avenir. »*

Ancien rapporteur de la commission agriculture du conseil régional de Bourgogne, Roger Remond ne cache pas son engagement politique à gauche. Mais il précise : *« L'homme politique que je suis se situe avant tout comme un entrepreneur et un bâtisseur. »* Président de la SAFER Bourgogne et maire durant des années de Quetigny, en banlieue dijonnaise, il a en effet assuré sa réputation en faisant de sa petite commune l'une des cités périphériques de la capitale bourguignonne les plus peuplées et les plus vivantes.

v. LANGRES
0 km 5
N 71
N 74
D 70
v. BESANÇON
v. ARNAY-LE-DUC
Ouche
N 1
DIJON
Quetigny
N 5
Marsannay-la-Côte
N 74
Canal de Bourgogne
Gevrey-Chambertin
A 37
D 996
D 968
v. BEAUNE

Géopolis est également soutenu par Jean Legrand, président de la FDSEA de Côte-d'Or et président de la commission agriculture et aménagement du territoire du comité économique et social de Bourgogne, candidat RPR aux dernières élections cantonales.

« A travers la présentation de l'histoire passée et contemporaine de l'Europe agricole et rurale, [il s'agit] *de faire découvrir combien l'homme, sorti de la terre, l'a peu à peu domestiquée pour en faire sa nourriture, son habitat, mais aussi le lieu de son désir de vie, de création, de production, de vie et de survie. »*

Ces lignes sont extraites de la plaquette qui est, pour l'instant, la seule matérialisation de Géopolis, la « cité de la terre ». Elle précise le thème autour duquel tout tournera : *« L'odyssée de la terre, ou les voyages d'Ulysse à travers l'Europe agricole et rurale ».*

Aux concepteurs et aux architectes d'imaginer alors le parcours à la fois ludique et culturel que l'on proposera au visiteur.

Le site, lui, est déjà trouvé. Rien moins que 130 hectares (dans un premier temps — auxquels 170 autres pourront être adjoints plus tard), sur la commune d'un des crus de Bourgogne les plus célèbres du monde : Gevrey-Chambertin.

Mais que les œnophiles se rassurent : pas un pied de vigne ne sera touché par l'opération. Aussi curieux que cela puisse paraître, ces surfaces sont en effet, pour l'essentiel, des friches, en aval de la célèbre « côte » et fort symboliquement contenues à l'ouest par l'autoroute A-37 et à l'est par une ancienne voie romaine.

Depuis des lustres, les Bourguignons constatent avec consternation que leur région est un véritable courant d'air que traversent chaque année des millions de voyageurs, au rythme des migrations saisonnières.

Géopolis, situé aux portes de Dijon et à quelques kilomètres d'un des plus importants nœuds autoroutiers entre le Nord, l'Est et le Sud, a l'ambition de retenir ne serait-ce qu'une partie de ce formidable flot de visiteurs potentiels.

DIDIER CORNAILLE.

CENTRE

Pas de « Beaubourg » à Tours

L'ancienne usine à gaz de Tours, qui devait être transformée en un centre d'art et technique, mi-Beaubourg, mi-La Villette, sera finalement détruite.

Ce symbole de l'architecture industrielle, modèle réduit de building kitch américain des années 30, avait pourtant inspiré des équipes d'architectes, et le ministre Jack Lang avait donné, en 1982, son feu vert pour une étude de faisabilité qui aurait coûté deux milliards de centimes pour réaliser un musée d'art moderne vivant. Mais les financements de l'Etat n'ont pas suivi.

ORLÉANS. — La cathédrale d'Orléans n'a jamais séduit les puristes, qui comparent ses tours à des pièces montées de pâtisserie. Cela n'empêche pas les défenseurs du patrimoine de s'inquiéter de sa restauration. Jusqu'ici l'Etat, propriétaire de l'édifice, était le seul à engager des travaux. A présent il y aura trois partenaires, l'Etat, la ville d'Orléans — dont Jacques Douffiagues est le maire — et le département du Loiret, qui viennent de signer une convention.

Au total, dans les quatre ans à venir, 24 millions de francs devraient être injectés dans l'édifice. *« Cette convention est la première d'une série signée avec les collectivités locales sur le patrimoine »*, a déclaré M. Philippe de Villiers, secrétaire d'Etat à la culture. Le ministère fait passer ainsi dans la pratique son intention d'accorder une certaine priorité à la restauration des monuments historiques.

La Loire à nouveau naviguée ?

Le tourisme fluvial sur la Loire peut-il se développer ? C'est le thème d'un colloque qui vient de se dérouler à Saumur, dans le Maine-et-Loire. Le fleuve royal a si mauvaise réputation que, en 1957, dernier affront, il a été rayé de la nomenclature des voies navigables sur 680 km, du Gerbier-de-Jonc à Candes (Indre-et-Loire), à l'embouchure de la Vienne.

Aujourd'hui, beaucoup de professionnels du tourisme essaient par tous les moyens de renouveler la visite des châteaux de la Loire. Une compagnie d'hélicoptères à Blois les fait découvrir du haut du ciel. Vus du fleuve, c'est un nouveau regard qui pourrait s'offrir. Quelques très rares bateaux de promenade, notamment le *Chambord*, sur le lac de Loire, à Blois, ou le *Ville-de-Chinon*, s'aventurent à l'heure actuelle sur quelques kilomètres sur le fleuve, à la satisfaction des touristes, mais au prix de complications administratives.

Alors faut-il assouplir le règlement de 1957 ? Une réglementation à l'avantage de l'Etat, puisque celui-ci n'avait plus à entretenir un chenal de navigation. Des emplois sont à la clé, ont estimé les congressistes de Saumur. Dans le bassin de la Maine, par exemple, le développement de la location de « house-boat » depuis cinq ans s'est soldé par la création de deux cents emplois sur place. Les dangers de la Loire sont insignifiants par rapport à ceux de la route, a-t-on encore dit à Saumur. Combien de Français savent-ils aujourd'hui que *la Loire, au milieu du siècle dernier,* était encore « l'axe le plus fréquenté » du territoire ?

Une initiative d'ELF-Aquitaine

A Lacq, la première usine câblée

QUEL paradoxe : choisir une usine sur le déclin pour jouer câblé ! Et parier sur la fibre optique, qui est installée pour la première fois en France sur un site industriel pour une expérience de communication. Ainsi l'usine de production d'ELF-Aquitaine à Lacq (deux mille personnes) a donné le coup d'envoi officiel, le 14 octobre, du Réseau ELF-Aquitaine pour l'information, la technique et l'éducation (RÉALITÉ).

Quatre minichaînes de programmes vidéo, des liaisons assouplies entre les ordinateurs de contrôle des installations ou des laboratoires, des banques de données internes et externes, telle apparaît la couverture multimédia de cette usine câblée.

Un écheveau de 7,5 kilomètres de câble, soit 150 kilomètres de fibres de verre, sert de colonne vertébrale à cette première phase expérimentale, jusqu'au 31 décembre. Les 9,5 kilomètres de câble restant seront installés en 1987. Au total, le budget s'élève à 12 millions de francs.

« Câblez une fois pour toutes l'usine », a demandé Gabriel Henri, directeur des exploitations, au Laboratoire central des télécommunications (LCT). Cette filiale de la CGCT est l'un des rares spécialistes mondiaux des « multiservices d'entreprise en fibres optiques ».

Le câble... le pari technique d'une usine ancienne, mise en route il y a trente ans cette année. *« Nous en avions assez de creuser des tranchées tous les six mois pour raccorder de nouveaux systèmes informatiques imposés par l'évolution des matériels »*, explique Gabriel Henri. Pari technique pour une usine en déclin. Lacq ne vit plus une aventure, comme à la « belle époque » des années 70 où le site assurait 40 % de la consommation de gaz française, contre 17,5 % aujourd'hui. La chute va s'accentuer jusqu'à la fin du siècle : 1 milliard de mètres cubes produits en l'an 2000.

L'état-major de la direction profite de cette réforme technique pour engager un autre pari, sur le plan social. La fibre optique doit sauver le personnel avec les meubles. Selon les prévisions officielles, Lacq aura perdu à la fin du siècle plus du tiers de ses effectifs actuels. On ne fait plus carrière dans le gaz. La direction incite son personnel à s'expatrier... A Pau, on ne dit plus : un emploi à Lacq, c'est quatre emplois pour la région. On prépare ainsi les gaziers à changer de métier dans Lacq ou ailleurs...

Pour éviter de vivre de nostalgie, l'entreprise entend « désenclaver » un personnel — composé surtout d'ouvriers — éparpillé sur 350 hectares et « exilé dans le temps » par le travail posté.

Alors, *« pour renforcer le travail en équipe »*, explique Bernard Poquet, directeur des relations humaines, RÉALITÉ développe ses objectifs (information technique et éducation) par plusieurs moyens. La fibre optique, véritable tunnel de miroirs fait de silice pure, d'un millimètre de diamètre, transporte ainsi la vidéo, les données informatiques, le vidéotex et le téléphone bientôt.

Une régie de télévision interne exploite quatre canaux pour la formation ou l'information ELF. En ce début d'expérience, la qualité et le style se cherchent. Outre les 40 moniteurs vidéo prévus pour la fin de l'année, 150 terminaux informatiques devraient relier le personnel aux serveurs d'informations : de gros ordinateurs pour les données chiffrées sur la production, des banques de textes pour le service juridique, une messagerie. Chaque membre du personnel aura ainsi la possibilité de consulter son terminal selon sa fonction et sa position hiérarchique. Une contrainte qui devrait limiter les usages du câblage aux applications les plus classiques, les plus utilitaires : le « bilan matières » pour l'opérateur, la « sortie souple » pour le chef opérateur, « missive » pour le cadre gestionnaire.

Que deviendra RÉALITÉ entre les mains du personnel ? *« Si la maîtrise bloque, rien ne se fera »*, dit-on à la direction. Les représentants du personnel seraient partie prenante dans cette expérience. La Commission de l'informatique et des libertés n'a pas émis de réserve aux projets de fichier personnel et de « fichier descriptif des agents ». La protection des données nominatives passe par un double mot de passe, attribué, selon l'identité du demandeur, sa fonction et sa position hiérarchique.

CHRISTIAN TORTEL.

ILE-DE-FRANCE

Un uniforme pour les maires ?

Chaque maire de France devrait porter *« un habit bleu et blanc avec un chapeau à plumes noires et une épée à poignée de nacre »*, selon un décret de 1852 jamais abrogé, imposant un *« costume officiel du maire »*, a rappelé Renée Delattre, maire de Vauhallan dans l'Essonne, qui a lancé un appel à tous ses collègues *« pour retrouver un spécimen ou au moins une gravure de cet uniforme »*, au cours du congrès de l'Association des maires de France qui vient de se réunir à Paris.

Aux termes de ce décret du 1er mars 1852, qui fait lui-même référence à deux arrêtés des 17 floréal et 8 messidor an VIII (1800), les maires de France devraient, lors de toute manifestation officielle, endosser un uniforme.

Renée Delattre suggère de relancer l'idée d'un « uniforme de maire de France ».

MIDI-PYRÉNÉES

« Transfert » prend son indépendance

La revue *Transfert* est désormais éditée par une SA au capital de 360 000 francs. *Transfert*, premier mensuel français de la recherche, des innovations et des nouvelles technologies, vient ainsi de prendre son indépendance par rapport à l'université qui l'a vu naître.

Conçu en 1983 par Daniel Bancel, président de l'université Paul-Sabatier de Toulouse et par Daniel Borderies, un chercheur, ce magazine regroupe désormais autour de son projet universitaires, industriels, organismes financiers et journalistes. Le directoire de la SA Transfert compte trois personnalités. Il est assisté d'un conseil de surveillance de douze membres représentant les groupes recherche, industrie et rédacteurs de la revue. L'IRDI, l'Institut régional de développement industriel, ainsi que le conseil régional Midi-Pyrénées y sont physiquement représentés.

Un club de lecteurs et un club des industriels complète un dispositif qui entend valoriser l'image de la recherche à l'intérieur et à l'extérieur de la région. *Transfert* est tiré à 10 000 exemplaires, vendu en kiosque et par abonnement. La revue devrait être distribuée prochainement — *Grand Sud oblige* — en Aquitaine et en Languedoc-Roussillon.

Transfert, 45, rue Edouard-Lartet, 31500 Toulouse.

PAYS DE LOIRE

Nantes et sa carte « culture »

Lancée officiellement le 1er octobre dernier, la carte Culture communication de Nantes a déjà suscité 2 000 demandes de renseignements et 300 adhésions. Bon début, donc, pour cette initiative prise par quatre partenaires : la ville, le principal financier, le pôle d'animation et de rencontres culturelles (PARC), le Syndicat d'initiatives et le Centre de la communication de l'Ouest, un organisme créé il y a quatre ans, qui avait déjà mis en circulation une carte ouvrant droit à certaines prestations.

Cette fois, pour le prix de 120 francs par an, les Nantais qui le souhaitent bénéficieront de nombreux avantages dans les secteurs de la culture et de la communication : musées, théâtres, concerts, cinémas, conférences. Certains libraires et disquaires consentiront également des réductions aux porteurs de cette carte individuelle. *« Elle peut être remboursée au bout d'un mois pour celui qui en profite bien, en un trimestre pour celui qui l'utilise moyennement »*, estime Cécile Combres, élue municipale chargée du dossier à la mairie de Nantes. L'expérience, qui constitue semble-t-il une première en France, a pour objectif d'intéresser davantage le public à la vie culturelle locale et à la communication.

PROVENCE, ALPES COTE D'AZUR

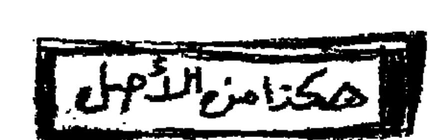
Aubagne sauve son théâtre

C'était une salle de spectacle désaffectée. Condamné au silence et à l'abandon pour des raisons de sécurité, le vieux Comoedia, inauguré le 11 novembre 1925, avait fermé ses portes aux habitants d'Aubagne après plus d'un demi-siècle de service. Refusant de raser l'ancienne bâtisse, la municipalité a décidé d'en préserver le façade et d'aménager l'intérieur. Coût de l'opération : 20 millions de francs.

L'architecte Marc Behnam et le scénographe Serge Cailliot ont conçu une salle à l'italienne de cinq cents places (dont deux cents au balcon) entièrement climatisée et d'une visibilité sans défauts. L'étude acoustique a été particulièrement poussée, afin d'améliorer le confort d'écoute, et la scène comporte un proscénium démontable au-dessus de la fosse qui élargit l'espace scénique en fonction des spectacles. Mais c'est du côté des équipements techniques que le Comoedia réserve les plus belles surprises; régie vidéo pour l'enregistrement des spectacles et la retransmission de manifestations extérieures (matches, émissions TV, spectacles), liaisons avec satellites, écran géant pour le cinéma, salle d'exposition. Enfin la sécurité de la salle (matériaux utilisés, voies d'accès et de dégagement, systèmes de surveillance) a été conçue en collaboration avec le service prévention des sapeurs-pompiers d'Aubagne.

Cette page a été réalisée par nos correspondants : Alexis Bodaert, Jean Contrucci, Régis Guyotat, Yves Rochcongar, Libert Tarrago, Gérard Vallès.

Coordination : Jacques-François Simon.



REPÈRES

Balance des paiements courants

Excédent de 16 milliards en huit mois

La balance des paiements courants de la France a *été excédentaire* de 624 millions de francs en août, après un excédent de 4,59 milliards de francs en juillet. Cette dégradation relative ne s'explique pas par le commerce extérieur (+ 2 milliards de francs contre + 127 millions en juillet), mais par les services (+ 2,4 milliards contre + 3,2 milliards en juillet) et surtout par les transferts unilatéraux (déficitaires de 6 milliards contre seulement 1,3 milliard en juillet).

Sur l'ensemble des huit premiers mois, la balance des paiements courants est excédentaire de 9,5 milliards de francs en données brutes, alors qu'elle avait été déficitaire de 11 milliards de francs pendant la même période de 1985. Après correction des variations saisonnières, l'excédent est de 16 milliards de francs, contre un déficit de 5,6 milliards pendant les huit premiers mois de 1985.

SOCIAL

Les grèves du mardi 21 octobre

De nombreuses perturbations dans les services publics

Quelque six millions de salariés du secteur public sont appelés à faire grève le mardi 21 octobre : personnel des différentes administrations, enseignants, postiers, cheminots de la SNCF, agents de la RATP, d'EDF-GDF, hospitaliers, personnels de l'audiovisuel, des banques...

Dans la fonction publique ont appelé à la grève, séparément, la CGT, la CFDT, FO, la FEN et la FGAF (autonomes). De nombreux syndicats autonomes comme le SNUI (impôts) et ponctuellement certaines fédérations CGC ou CFTC participeront à l'action (par exemple dans les impôts, le Trésor, la défense nationale...).

Cela n'empêchera pas la division syndicale illustrée par les multiples manifestations annoncées dans Paris : la FEN appelle les enseignants à défiler de la gare Montparnasse à la Mutualité à partir de 10 h 30 ; la CFDT manifestera à 11 heures de la Bastille au Palais-Royal ; la CGT à la même heure de la République à Saint-Augustin tandis que l'intersyndicale de la RATP (CFDT, FO, CFTC, autonomes et indépendants) se rassemblera devant le siège de la direction, quai des Grands-Augustins. Enfin, FO défilera l'après-midi à 15 heures sur le même itinéraire que la CFDT.

Dans les services publics, c'est dans les transports que les perturbations devraient être les plus fortes :

– **A LA SNCF**, tous les syndicats (sauf la CGC cheminots) ont appelé à une grève de vingt-quatre heures à partir de 6 heures du matin, la CGT ouvrant le mouvement dès le lundi 20 à 20 heures, ce qui pourrait entraîner des perturbations dans le Sud-Est et le Sud-Ouest. Mardi, la direction prévoit un train sur quatre sur les grandes lignes, le TGV et la banlieue de Paris-Est et Paris-Montparnasse, moins encore sur les réseaux régionaux, et un train sur cinq sur les autres réseaux de la banlieue parisienne.

– **A LA RATP**, la CGT a appelé à une grève de vingt-quatre heures, tandis que l'intersyndicale (CFDT, FO, autonomes, CFTC et indépendants) prévoit des arrêts de travail d'une heure minimum, notamment au début et à la fin des services, les machinistes autonomes, CFDT et indépendants du réseau routier appelant à une journée complète de grève. Le trafic risque d'être réduit, notamment entre 11 heures et 12 heures et le soir entre 16 heures et 19 heures.

– **A EDF-GDF**, le mouvement devrait être très suivi, tous les syndicats ayant appelé à la grève, mais on ne connaît pas encore les répercussions pour les usagers.

– **DANS LES TRANSPORTS AÉRIENS**, le trafic sera très réduit par suite de la grève des contrôleurs lancée par le SNCTA. Air France pourra assurer la totalité de ses vols long-courriers, mais seulement 40 % des vols moyen-courriers (tél. : (1) 43-20-14-44 et 45-35-61-61). Air Inter annonce trente vols sur trois cents : trois vols de et vers Strasbourg, un aller et retour sur Paris-Bordeaux, Paris-Lorient, Paris-Marseille, Paris-Mulhouse, Paris-Nantes, Paris-Nice, Paris-Toulon et Paris-Toulouse, un aller Orly-Lyon et Marseille-Bordeaux, ainsi que des vols de et vers la Corse. Des places sont disponibles sur les vols de lundi 20 et mercredi 22. Les compagnies aériennes étrangères ont été autorisées à assurer quinze vols.

– **DANS L'AUDIOVISUEL**, les mots d'ordre de grève lancés par la CFDT, le SNJ et le SNRT-CGT devraient entraîner un service minimum sur les chaînes de télévision et à la radio, Canal Plus et la « 5 », diffusées par TDF, émettront seulement entre 19 h 30 et 22 heures.

AFFAIRES

Nouveau rebondissement dans l'affaire Nasa Electronique

Nouveau rebondissement dans le dossier Nasa Electronique : après le désistement, début octobre, d'un premier sauveteur, M. Daniel Lebard, un second repreneur, M. Pascal Pluchard, jette à son tour l'éponge.

Dans un communiqué, le vendredi 17 octobre, M. Pluchard a annoncé en effet sa démission ainsi que celle des autres nouveaux administrateurs à la suite de la découverte de *« faits graves ignorés de la compagnie Fives-Lille »*, propriétaire, avant l'arrivée de M. Pluchard, de 69,3 % de Nasa. La nomination d'un administrateur provisoire a été demandée.

Toutefois, M. Pluchard et son équipe ont élaboré un plan de restructuration *« pour un sauvetage partiel »* du numéro un français de la distribution de matériel électronique pour le grand public. Ce plan devrait être soumis *« dès lundi matin aux autorités compétentes »*, précise le communiqué.

Les déboires de Nasa Electronique, racheté il y a deux ans et demi par Fives-Lille, le numéro deux français de la mécanique lourde, défraient la chronique depuis le printemps dernier : au lieu du bénéfice attendu de 10 millions de francs, la société a en effet affiché une perte de 73,4 millions de francs pour 1985. Devant les soubresauts de l'action et les menaces pesant sur l'existence de la société, Fives-Lille décidait, cet été, de prendre les choses en main en augmentant sa participation et en cherchant un repreneur. Après un premier mariage raté à la fin septembre, le retour temporaire du président-fondateur, M. Thierry Brissaud, et le désistement de M. Pluchard, l'avenir de Nasa reste plus incertain que jamais.

A l'assemblée de la Fédération nationale du Crédit agricole

Des profits très sollicités

AIX-LES-BAINS
de notre envoyé spécial

L'assemblée générale de la Fédération nationale du Crédit agricole (FNCA), conclue le jeudi 16 octobre à Aix-les-Bains (Savoie) par le ministre de l'agriculture, M. François Guillaume, n'a pas apporté une grande lumière sur le projet de privatisation de la Caisse nationale du Crédit agricole (CNCA), ni sur le prix de vente de la « banque verte » au caisses régionales, ni sur le calendrier de cette opération, ni sur l'intérêt réel qu'y porte chacune des quatre-vingt-quatorze caisses régionales privées dont les dirigeants composent la FNCA, *le Monde* du 16 octobre).

« Les caisses régionales s'engageront par protocole, le moment venu, à acquérir la CNCA », a déclaré M. Barsalou, président de la FNCA. *« Cet engagement*, a-t-il ajouté, *dépend du contenu du projet de loi et du prix. Nous paierons le juste prix. »* La formule est belle, mais la notion de justesse (ou de justice) entre des estimations allant de 3,5 à 18 milliards de francs reste aléatoire.

M. Barsalou a indiqué aussi qu'un vote formel aurait lieu au sein de la fédération lorsque le prix d'achat sera connu, précisant qu'il faudrait certainement plus de 75 % de votes favorables à l'acquisition pour que l'opération se fasse. M. Douroux, secrétaire général de la FNCA, estime pour sa part que les *« plus »* apportés par la privatisation (plus d'autonomie à l'égard de l'Etat, plus grande stabilité des dirigeants de la CNCA, plus grande souplesse aussi, notamment en matière d'ingénierie bancaire) valent bien quelques milliards. Combien ? Mystère. Toutefois, il assure, que *« toutes choses égales par ailleurs, la nouvelle institution sera génératrice de plus de profits encore »*.

En attendant la désétatisation, les profits sont pour l'heure exploités par M. Guillaume. Fervent partisan de cette désétatisation, le ministre s'est employé à indiquer à la « banque verte » comment elle devait employer son argent. Il félicite le Crédit agricole pour la prochaine baisse des taux des prêts à court terme, mais, selon lui, ceux des moyens et longs termes devraient suivre. Comme l'effet de cette diminution sera trop lent pour entraîner une réduction des charges des entreprises agricoles, il faut, dit-il, accélérer le processus de reconversion des prêts à taux élevés pour lequel le Crédit agricole a décidé de *« réserver un premier montant »* de 155 millions de francs. Cela signifie qu'il devra y en avoir au moins un second. Le ministre va plus loin, puisqu'il déclare que, *« pour un redressement durable, il faudra s'attacher à prendre en compte la totalité de l'endettement auprès non seulement du Crédit agricole mutuel mais aussi de la Mutualité sociale agricole et des coopératives, et cela en concertation avec les organisations professionnelles »*. Pour cette « prise en compte », le Crédit agricole sera sans doute encore largement sollicité.

JACQUES GRALL.

● **M. Michel Maury-Laribière : une majorité du CNPF votera pour François Périgot.** – M. Michel Maury-Laribière, l'un des trois vice-présidents exécutifs du CNPF, en visite en Guadeloupe, s'est entretenu avec les responsables de l'union patronale locale au sujet de l'élection prochaine du nouveau président du CNPF et a déclaré à ce sujet qu'il prévoyait une victoire de François Périgot : *« Nous n'aimons pas les campagnes médiatiques. Une majorité très nette donnera sa confiance à François Périgot, car les gens n'ont pas compris l'attitude d'Yvon Chotard, qui, avec sa démission le 17 mars, a déstabilisé le CNFP. Il a fait une faute, et je crains qu'il la paye. Notre rôle est d'assurer la liaison avec le pouvoir quel qu'il soit »*.

● **L'« humour » de M. Tapie.** – M. Bernard Tapie a fait une nouvelle fois sensation en annonçant le jeudi 16 octobre sa *« décision ferme »* de vendre *« toutes* [ses] *sociétés »* pour démentir l'information le lendemain. *« C'était de l'humour (...), il s'agit d'une boutade »*, assurait-il à Lyon devant les journalistes réunis pour parler de l'une des entreprises du groupe, Terraillon, dont les performances boursières sur le second marché de Lyon déçoivent un peu son patron. Le leader du marché français du pesage domestique affiche pour le premier semestre un résultat non consolidé (avant impôt) en hausse de 16 %. Mais M. Tapie s'est « engagé personnellement » à une progression de 30 % en 1987.

● **Echec de la conférence sur le caoutchouc.** – La quarantaine de pays réunis à Genève pour définir les critères d'un nouvel accord international sur les prix du caoutchouc se sont séparés, le vendredi 17 octobre dans la soirée, sans convenir d'un nouveau rendez-vous. Les négociations ont achoppé sur la définition de la ou des monnaies de référence à retenir pour les transactions et sur le mécanisme de révision des tarifs à retenir.

BANQUES

Pour apurer sa situation

Le Crédit du Nord annonce une perte de 400 millions de francs en 1986 et une augmentation de capital de 750 millions de francs

Surprise ! Au moment où la plupart des banques françaises annoncent des bénéfices en forte hausse pour le premier semestre 1986 et, en fait, pour l'exercice tout entier (en dessous de 30 % d'augmentation, on n'en parle même pas), le Crédit du Nord se singularise en faisant état de pertes de 240 millions de francs pour les six premiers mois de l'année, qui devraient s'élever à 400 millions de francs au 31 décembre prochain. En même temps, la banque va demander à ses deux actionnaires, la Compagnie financière Paribas (51 %) et l'Etat (49 %), 750 millions de francs pour apurer son bilan et rétablir définitivement sa situation.

Que s'est-il donc passé ? Une catastrophe, une forte perte sur un ou plusieurs clients défaillants ? Pas du tout, simplement la remise à zéro du compteur en provisionnant une série de dépenses qui auraient dû l'être auparavant, ou qui vont devoir être engagées. Il s'agit d'abord du coût des préretraites accordées entre 1979 et 1981 pour alléger des effectifs pléthoriques, environ 50 millions de francs par an, en tout 350 millions de francs environ pour les versements futurs.

Il s'agit ensuite de préfinancer 200 millions de francs pour les départs à venir, et, enfin, de prévoir 200 millions de francs pour le renforcement des provisions sur risques français et étrangers, notoirement insuffisantes. Au total, donc, 400 millions de francs de pertes comptables pour l'exercice et un besoin d'argent frais de 750 millions de francs. Le but de l'opération est de passer d'une perte annuelle d'exploitation de 50 millions de francs actuellement (en fait le coût annuel des préretraites), à un bénéfice brut de 300 millions de francs en 1989.

Des opérations astucieuses de trésorerie

Mais, va-t-on objecter, le bénéfice net du Crédit du Nord avait pratiquement doublé en 1985, s'élevant à 80 millions de francs et concrétisant un redressement amorcé en 1983, année où la banque sortait du rouge après avoir perdu 60 millions de francs en 1982 ? Sans doute, mais ce résultat positif n'avait été acquis que grâce aux plus-values de 186 millions de francs dégagées sur des opérations astucieuses de trésorerie, à la faveur de la baisse des taux. Cette année, pas de baisse des taux, donc peu de gains de trésorerie, et retour à la vérité tout nue : le produit net bancaire (460 millions de francs) ne sera pas suffisant pour couvrir les provisions et amortissements divers (plus de 500 millions de francs).

Cette situation étant appelée à se perpétuer, M. Bruno de Maulde, nouveau président depuis janvier 1986, homme sans concessions, a décidé de faire le ménage et de lancer une opération chirurgicale pour dégager l'avenir. De fait, cet avenir est nettement plus « rose », avec une informatisation poussée à fond par le directeur général, M. Pierre Barberis, arrivé en 1983, et une rénovation complète du traitement des opérations avec la clientèle. Cela étant, qui faut-il incriminer pour le passé ? M. Daniel Dantresme, président de février 1982 à janvier 1986 ? Il avait déjà dû faire face au « sinistre Ribourel » : le Crédit du Nord, principal banquier de ce groupe d'immobiliers de vacances, très éprouvé par la crise, avait dû en prendre le contrôle intégral pour éviter son dépôt de bilan et le renflouer, avant de le revendre, tout récemment, à la société Dumez.

Coût du sinistre : 500 millions de francs, ce qui était bien gros pour la plus petite des grandes banques (dix mille personnes et 500 guichets). M. Dantresme avait alors obtenu 400 millions de francs d'argent frais de ses deux actionnaires, Paribas et l'Etat. Avant lui, certes, il y avait eu M. Antoine Dupont-Fauville, président de 1974 à février 1982, sous le règne duquel les difficultés de la banque avaient pris naissance. Mais il convient de dire, à sa décharge, que, dès l'origine, la présidence du Crédit du Nord revêtait un peu le caractère d'une « mission impossible ».

L'épilogue d'une bataille furieuse

L'origine de l'établissement remontait à 1974, date de la fusion du Crédit du Nord ancienne manière, banque régionale traditionnelle à guichets, avec la Banque de l'Union parisienne (BUP), banque d'affaires du groupe Suez. Cette fusion constituait l'épilogue d'une bataille furieuse entre Paribas et Suez pour le contrôle du CIC, l'armistice comprenant la rétrocession à Suez des actions CIC acquises par Paribas, en échange de la BUP, que le même Paribas s'empressa de marier à sa filiale, le Crédit du nord. A cette époque, les mauvaises langues, évoquant l'état major très fourni de la BUP par rapport au réseau régional du Crédit du Nord, glosaient sur « la tête et les jambes » En tout cas, il y avait trop de monde dès le départ et M. Dupont-Fauville s'employa à réduire les effectifs, cela à partir de 1979. L'enseignement de cette affaire, c'est que le coût d'une opération de préretraite ne peut durablement être financée sur l'exploitation courante : véritable investissement, il doit être soit provisionné, soit financé par des ressources propres, bénéfices ou augmentations de capital, comme le recommandent les commissaires aux comptes. L'Etat, qui a déjà donné, va faire son devoir, sans joie. Quant à Paribas, il vaut mieux qu'il fasse le sien avant sa privatisation. Morale de l'histoire : dans les banques, une fusion manquée peut coûter très cher, très longtemps.

FRANÇOIS RENARD.

Les derniers comptes de la Sécurité sociale

Un léger pessimisme

La commission des comptes de la Sécurité sociale s'est réunie le vendredi 17 octobre pour examiner l'évolution des comptes du régime général depuis le mois de juillet, résumée dans le premier bulletin de situation publié pour la commission : celui-ci est un peu plus pessimiste que les prévisions de juillet dernier (*le Monde* daté 20-21 juillet). On constate en effet une nette décélération des recettes (cotisations encaissées) par rapport à 1985 et aux premiers mois de 1986. Cette évolution résulte de la désinflation. Si elle se poursuivait, les recettes pourraient être inférieures de 0,3 % aux prévisions faites pour l'ensemble de l'année. Mais on ne peut assurer qu'on ne retrouvera pas l'amélioration constatée fin 1985, surtout si les effectifs des salariés se stabilisent.

Parallèlement, la progression des dépenses a un peu dépassé les prévisions dans tous les domaines. C'est le cas notamment en assurance-maladie, où l'on a constaté un « dérapage » des dépenses de pharmacie et de biologie, mais aussi, plus récemment, de l'hospitalisation. Heureusement, la répartition des dépenses d'hospitalisation entre les différents régimes d'assurance-maladie pourrait être plus favorable que prévu au régime général, ce qui réduirait ses charges d'un point environ (autour de 1,7 milliard de francs).

C'est le cas aussi pour les retraites, où l'on prévoit une dépense supplémentaire de l'ordre de 800 millions de francs (+ 0,6 % environ) sur 1986, résultat de l'arrivée à la retraite d'un nombre plus important de salariés à rémunération relativement élevée et ayant cotisé plus longtemps. Constat identique enfin en matière de prestations familiales, pour des raisons encore mal éclaircies : montée en charge plus rapide de l'allocation au jeune enfant, prolongation d'études et donc « sortie » plus tardive de la famille ?

Aussi, la baisse régulière de la trésorerie en fin de mois depuis le « pic » atteint à la fin de février (48 milliards de francs) jusqu'à 19,8 milliards de francs à la fin septembre pourrait s'accentuer à la fin de l'année si les évolutions des dépenses et des recettes se confirmaient. sur les derniers mois de l'année.

G. H.

● **La CFDT signe l'accord social de Normed.** – La CFDT a signé, le vendredi 17 octobre, l'accord social des chantiers navals Nord-Méditerranée (NORMED), revenant ainsi sur la réponse négative qu'elle avait signifiée le 7 octobre, a-t-on appris auprès de la fédération de la métallurgie CFDT. Cette décision a été prise après que le ministère de l'industrie eut finalement accepté d'étendre le bénéfice du plan social à l'entreprise CIEL-CNL (Constructions navales du littoral), filiale à 99 % de NORMED, implantée à La Seyne (Var). Le 7 octobre, la CFDT avait précisé que sa décision négative avait été acquise contre l'avis de ses militants du chantier de Dunkerque. Une partie des salariés de la CIEL-CNL (spécialisée dans les appareillages électroniques) pourraient être repris par la société Electrofiux.

ÉNERGIE

Vers un baril de pétrole à 18 dollars ?

(Suite de la première page.)

Enfin, pour donner satisfaction à l'Arabie saoudite qui réclame un réexamen de la répartition des parts de gâteau entre tous les pays membres, les experts des treize pays pétroliers devraient continuer leurs travaux au cours des prochaines semaines pour aboutir à une nouvelle répartition permettant de distribuer à l'avenir des quotas permanents pays par pays.

Une claire majorité

Grosso modo, le compromis consisterait donc à prolonger le *statu quo* à peine modifié en contrepartie d'engagements garantissant à terme aux producteurs ayant consenti jusqu'ici les plus gros sacrifices, au premier rang desquels le royaume wahhabite, une meilleure répartition des efforts de stabilisation du marché.

Cette proposition, mise sur la table vendredi, devait toutefois faire encore l'objet de nouvelles discussions samedi après-midi, les treize délégations devant, dans l'intervalle, consulter leurs gouvernements respectifs.

L'issue de la conférence de Genève restait donc encore incertaine, bien qu'une claire majorité, au sein de l'OPEP, soit en faveur de cette solution qui, si elle aboutit, devrait permettre de consolider les prix du pétrole autour de 15 dollars par baril, voire au-delà, d'ici au mois de décembre.

L'Arabie saoudite faisait savoir samedi matin à Ryad qu'elle acceptait de respecter son quota de production pour une période supplémentaire de deux mois. Toutefois, elle y mettait comme condition que le prix du pétrole soit fixé à un niveau qui ne soit pas inférieur à 18 dollars.

Cette demande, qui correspond aux vœux du roi Fahd d'Arabie saoudite, se heurte depuis des mois à la position de l'Iran, de l'Algérie et de la Libye, dont l'objectif demeure de remonter les prix à leur niveau de l'an passé, c'est-à-dire à 28 dollars par baril.

Cette question critique pourrait toutefois être reportée à la prochaine conférence de l'OPEP prévue en décembre. C'est du moins ce que souhaitaient la plupart des délégations qui, en général, étaient optimistes quant à l'issue de la conférence. Mais on attendait aussi la position du Koweït qui s'était prononcé contre la reconduction pure et simple de l'accord du mois d'août.

VÉRONIQUE MAURUS.

Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

Semaine du 13 au 17 octobre

Malaise

SUCCÉDANT à l'interminable été indien, l'automne a fait cette semaine son entrée officielle à la Bourse de Paris, un automne frais avec ses bourrasques de vent et une chute significative de la température. Des frissons ont secoué la corbeille. Passablement malmenées, les valeurs françaises ont dérapé. Quelques-unes, et non des moindres, ont dévissé, et les différents indices ont plongé. Vendredi, le « CAC » était revenu au voisinage de la cote 370, son plus bas niveau depuis le 23 juillet dernier, accusant une baisse de 4,3 %. Ce parcours hebdomadaire n'avait pas trop mal commencé. Lundi, le marché avait paru vouloir sortir de son immobilisme (+ 0,2 %). Ce n'était sans doute que pour mieux préparer sa retraite. Dès le lendemain, le signal du repli était donné. D'abord lent, le mouvement s'accélérait les trois jours suivants (– 1,76 % mercredi, – 1,52 % jeudi, – 1,6 % à la veille du week-end). En même temps, les courants d'affaires s'étoffaient, avec des volumes de transactions journaliers à nouveau égaux ou supérieurs au milliard de francs.

Sans le prompt renfort des « gendarmes », accourus vendredi pour calmer le jeu – en séance la chute de l'indicateur instantané dépassait 2,3 %, – la cote aurait subi de plus gros dégâts encore. Jamais, en tout cas, depuis la dernière semaine de mai (– 5,9 %), la Bourse n'avait été aussi durement ébranlée. Un vieux dicton assure qu'à force d'évoquer le malheur il finit par arriver. Certains dans les travées avaient longuement évoqué ces derniers temps l'idée d'une réaction à la baisse. Ils ne savaient pas si bien dire... Les événements, il est vrai, ont joué contre le marché, à commencer par la décision de la Banque d'Angleterre de relever son taux d'intervention. Attendue, cette mesure n'en a pas moins jeté un froid sur la place. A tort ou à raison, la psychose d'une hausse des taux d'intérêt est développée au premier étage du palais Brongniart avec la confirmation du refus des Allemands de modifier leur politique monétaire.

Les obligations ont brutalement décroché (– 3 % dans la semaine). Le MATIF est allé au tapis et a été compté presque KO. C'est bien connu : quand les valeurs à revenu fixe ont du plomb dans l'aile, le marché des actions est pris de convulsions.

Las ! Un malheur arrive rarement seul. Les derniers relevés de mesures effectués sur l'état de l'économie française n'ont pas été à la hauteur des espoirs nourris. Assagie ces derniers mois, la hausse des prix de détail s'est accélérée en septembre (+ 0,4 %). Cette flambée était, certes, plus ou moins attendue avec le raffermissement des prix pétroliers. Mais l'impression produite a été d'autant plus désagréable que, pour le même mois, les termes de nos échanges extérieurs se sont détériorés avec un retour prononcé au déficit (2,9 milliards de francs). En haut lieu, on ne parle plus d'un résultat commercial positif pour 1986, mais, plus prosaïquement, d'un équilibre. En outre, entre le mois de juillet et le mois d'août, l'excédent de la balance des paiements a fondu (1,9 milliard de francs, au lieu de 4,4 milliards de francs). Rien dans tout cela n'est encore bien dramatique. Mais avec la déception causée en plus par la décision du premier ministre annoncée haut et clair de ne procéder à aucune manipulation fiscale pour relancer les investissements, cette accumulation de petites mauvaises nouvelles a déclenché un réflexe de défense. Sans s'occuper des résultats financiers des entreprises, toujours très satisfaisants, ni de la reprise de Wall Street, plutôt réconfortante, nombre d'investisseurs se sont repliés sur des positions jugées plus appropriées. Les Américains, en particulier, se sont dégagés pour encaisser les plus-values en dollars que leur procurait le raffermissement du franc par rapport à leur monnaie. La preuve : la plupart des belles valeurs de la corbeille, objet de tous leurs soins cet été encore, ont été éprouvées (Peugeot, Lafarge, CSF, Total, BSN, Michelin et les autres). La confiance serait-elle en train de déserter les rivages de la corbeille ?

Un gourou installé près du pilier sud préférait parler de méfiance. « Les gens ne comprennent plus rien aux mouvements monétaires, assurait-il, mais sentent confusément que le cycle baissier des taux d'intérêt touche à sa fin. Ils s'inquiètent aussi des signes d'une reprise de l'inflation dans la plupart des pays industrialisés. Assurément il y a un malaise. » Mais notre haruspice n'a pas, lui, paru s'inquiéter outre mesure de l'accroissement de l'activité. Selon lui, elle n'est pas symptomatique d'un « selling climax », entendez d'une atmosphère de ventes. Comme la plupart de ses collègues, il n'écartait cependant pas la possibilité d'une nouvelle baisse, mais en dents de scie. Plus serein, un fondé de pouvoir parlait de programmes d'achats d'actions européennes que les grands fonds de placement américains se préparent à lancer et qui pourraient redonner un coup de fouet aux marchés du Vieux Continent affaiblis ces derniers temps. Mais tous ne cherchent-ils pas à se rassurer plus ou moins en minimisant un phénomène de reflux dont nul n'est pour l'instant capable de mesurer l'ampleur ? Une chose est certaine : Paris est seul à afficher encore un bilan insolant (+ 43 % depuis le début de l'année). Ce peut être un atout ou un handicap.

Parmi les événements de caractère purement boursier survenus cette semaine, retenons la contre-OPA lancée sur les Presses de la Cité par la Generale Occidentale de M. Jimmy Goldsmith (trois GO pour un Presses de la Cité, comme prévu), la cession de NASA, filiale de Fives-Lille au groupe Pinchard et Associés pour le franc symbolique, une affaire en rebondissement *(voir d'autre part)*, le retour de Vallourec au déficit, et quel déficit (149 millions de francs pour le premier semestre), la session à 288 000 petits porteurs de 2,9 millions d'actions ELF-Aquitaine dans le cadre de la privatisation partielle du groupe pétrolier, le doublement enfin du bénéfice net (part du groupe) consolidé de Saint-Gobain (648 millions de francs) pour le premier semestre. Décidément, il se passe toujours quelque chose rue Vivienne.

ANDRÉ DESSOT.

Alimentation

	17-10-86	Diff.
Béghin-Say	487	– 24
Bongrain	2 300	– 30
BSN G.-Danone	4 060	– 180
Carrefour	3 380	– 269
Casino	2 151	– 89
Euromarché	2 690	– 110
Guyenne et Gasc.	707	– 36
Lesieur	1 255	– 125
Martell	1 350	+ 85
Moët-Hennessy	2 161	– 93
Nestlé	35 000	+ 50
Occidentale (Gle)	1 000	– 57
Olida-Caby	164	+ 4
Pernod-Ricard	962	– 47
Promodès	1 715	– 85
St-Louis-Bouchon	710	– 19
C.S. Saupiquet	735	+ 5
Source Perrier	780	– 45
Veuve Clicquot	5 380	+ 180

Filatures, textiles, magasins

	17-10-86	Diff.
André Roudière	220	– 8
Agache Willot	1 085	– 25
BHV	488	– 82
CFAO	1 680	– 115
Damart-Serviposte	2 210	+ 21
Darty	3 915	– 107
DMC	518	– 32
Galeries Lafayette	1 050	inch.
La Redoute	2 210	+ 5
Nouvelles Galeries	445	– 34
Printemps	501	– 25
SCOA	86,90	– 18,10

Banques, assurances sociétés d'investissement

	17-10-86	Diff.
Bail Équipement	469	– 18
Bancaire (Cie)	1 071	– 69
Cetelem	1 112	– 108
Chargeurs SA	1 275	– 18
CFF	1 170	– 110
CFI	503	– 18
Eurafrance	3 110	inch.
Hénin (La)	751	– 49
Imm. Pl.-Monceau	770	– 66
Locafrance	580	– 48
Locindus	1 135	– 10
Midi	1 500	– 71
Midland Bank	455	– 30
O F P	1 460	– 10
Paris. de réesc	760	– 20
Prétabail	1 689	– 5
Schneider	770	– 32
UCB	566	– 36

Pétroles

	17-10-86	Diff.
Elf-Aquitaine	311	– 10,50
Esso	470	– 31
Exxon	438	+ 0,50
Francarep	320	– 45
Petrofina	1 480	+ 31
Pétroles B.P.	147	– 8
Primagaz	520	– 16
Raffinage	149,20	– 20,20
Royal Dutch	577	– 9
Sogerap	402	– 24
Total	433	– 20

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	17-10-86	Diff.
4 1/2 % 1973	1 690	– 106
7 % 1973	9 080	– 240
10,30 % 1975	102,60	– 1,40
PME 10,6 % 1976	104,10	– 2,30
8,80 % 1977	123,60	+ 0,90
10 % 1978	104	– 1,60
9,80 % 1978	104	– 1,40
8,80 % 1978	100,10	+ 0,10
9 % 1979	101,60	– 1,42
10,80 % 1979	108,20	– 0,90
13,80 % 1980	105,75	– 0,13
16,75 % 1981	107,60	– 0,15
16,20 % 1982	*120,05*	– *3,15*
16 % 1982	121,90	– 3,31
15,75 % 1982	117,60	– 2,95
CNE 3 %	4 500	– 1,30
CNB bq. 5 000 F.	102	– 2,10
CNB Paribas 5 000 F	102,50	– 1,90
CNB Suez 5 000 F	102,50	– 1,90
CNI 5 000 F	102,50	+ 1,85

Mines d'or, diamants

	17-10-86	Diff.
Anglo-American	89,10	– 4,40
Amgold	499	– 11
Buf. Gold M.	121,50	– 6,60
De Beers	48,80	+ 1,80
Drief. Cons.	101,40	– 4,60
Gencor (1)	81,50	– 7,35
Gold Field	*65,10*	+ 2,30
Harmony	69,20	– 10,10
Randfontein	594	– 56
Saint-Helens	86,10	+ 1,60
Western Deep	247,50	– 12,50

(1) Coupon 1,95.

Valeurs diverses

	17-10-86	Diff.
Accor	417	– 30
Agence Havas	1 860	– 40
Arjomari	2 033	– 22
Bic	586	– 17
Bis	1 419	– 21
CGIP	1 114	– 46
Club Méditerranée	546	– 28
Essilor	2 900	– 340
Europe 1	853	+ 3
Hachette	2 585	– 75
L'Air Liquide	723	– 25
L'Oréal	3 460	– 140
Navigation Mixte	1 035	– 65
Nord-Est	180,10	– 1,40
Sanofi	704	– 8
Skis Rossignol	1 196	– 9

Matériel électrique services publics

	17-10-86	Diff.
Alsthom-Atlantique	320	– 32
CIT-Alcatel	1 842	– 133
Crouzet	273,10	– 22,90
Générale des Eaux	1 305	– 67
IBM	788	– 21
Intertechnique	1 660	– 60
ITT	333	– 6,50
Legrand	4 460	– 100
Lyonnaise des Eaux	1 345	– 24
Matra	2 190	– 255
Merlin-Gérin	2 480	– *219*
Moteurs Leroy-Somer	910	– 33
Moulinex	58,10	– 8,50
PM Labinal	755	– 14
Radiotechnique	875	– 48
Schlumberger	*211,30*	– *6,30*
SEB	567	– 3
Siemens	2 268	– 38
Signaux	496	– 30
Télémée. Electrique	2 790	– 110
Thomson-CSF	1 505	– 85

Métallurgie construction mécanique

	17-10-86	Diff.
Alspi	*372*	– 58
Avions Dassault-B.	1 285	–
Chiers-Châtillon	57,80	– 7,20
De Dietrich	1 705	+ 5
FACOM	1 350	– 75
Marine Wendel	380	– 12
Penhoët	1 311	– 59
Peugeot SA	1 035	– 85
Poclain	34,90	– 1,90
Sagem	2 875	– 120
Strafor	508	– 17
Valéo	510	– 8
Vallourec	78	– 21

Bâtiment, travaux publics

	17-10-86	Diff.
Auxil. d'entrepr.	1 563	– 57
Bouygues	1 280	– 50
Ciments Français	690	– 55
Dumez	1 730	– 115
GTM	480	– 43
J. Lefebvre	980	inch.
Lafarge	1 212	– 143
Maisons Phénix	188	– 18
Poliet et Chausson	1 645	– 26
SCREG	433	– 1,50
SGE-SB	70	– 8

Produits chimiques

	17-10-86	Diff.
BASF	885	– 10
Bayer	951	– 21
Hoechst	852	– 14
Imp. Chemical	104	+ 0,10
Insitut Mérieux	4 200	– 100
Laboratoire Bellon	*1 880*	– 80
Norsk Hydro	127	– 0,40
Roussel-Uclaf	1 370	– 35

Mines, caoutchouc, outre-mer

	17-10-86	Diff.
Géophysique	282	– 13
Imétal	54,80	– 5,70
INCO	84,50	– 3,60
Michelin	2 250	– 345
Min. Penarroya	36,40	– 1,60
RTZ	62	– 3,50
ZCI	1,26	– 0,04

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 10 oct.	Cours 17 oct.
Or fin (kilo en barre)	90 800	87 200
– (kilo en lingot)	90 900	87 700
Pièce française (20 fr.)	536	530
Pièce française (10 fr.)	383	361
Pièce suisse (20 fr.)	572	561
Pièce latine (20 fr.)	519	500
● Pièce tunisienne (20 fr.)	516	506
Souverain	654	640
Souverain Elizabeth II	695	660
● Demi-souverain	365	386
Pièce de 20 dollars	3 105	3 105
– 10 dollars	1 820	1 810
● – 5 dollars	1 030	1 010
– 50 pesos	3 395	3 315
● – 20 marks	681	667
– 10 florins	535	520
● – 5 roubles	384	352

BONS DU TRÉSOR

Séance du 17 octobre 1986

Échéances	Plus haut	Plus bas	Cours compensation	Variation (jour/veille) en pts
Déc.	92,79	92,69	92,71	– 0,12
Mars 87.	92,91	92,81	92,85	– 0,10
Juin 87.	*92,91*	*92,82*	*92,84*	– *0,11*
Sept. 87.	92,84	92,81	92,82	– 0,12

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	13 oct.	14 oct.	15 oct.	16 oct.	17 oct.
RM	847 430	1 162 272	1 208 038	1 298 181	1 399 576
Comptant					
R. et obl.	6 452 402	8 825 339	9 289 329	10 270 950	9 645 846
Actions	259 314	436 134	560 753	223 887	200 510
Total	7 559 146	10 423 745	11 058 120	11 793 018	11 245 932
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1985)					
Françaises	148,1	147,2	144,9	143	–
Étrangères	109,6	109,5	107,8	108,4	–
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1985)					
Tendance	150,9	150,2	147,4	145,1	143
(base 100, 31 décembre 1981)					
Indice gén.	388,7	388,1	380,7	377,6	370,5

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Spie-Batig	+ 8,1	Vallourec	– 21,2
Martell	+ 6,7	SCOA	– 17,1
Fraissinet	+ 6,5	BHV	– 14,4
Gerland	+ 4,7	Alspi	– 13,5
Vve Clicquot	+ 3,5	Compt. Entrepr.	– 13,5
Lebon	+ 2,9	Michelin	– 13,3
Pechelbronn	+ 2,6	Moulinex	– 12,8
Olida	+ 2,5	Francarep	– 12,3
Fichet-Bauche	+ 2,1	Raffin.-Distrib.	– 11,9
Europe n° 1	+ 1,6	Synthélabo	– 11,5
Damart	+ 1	Chiers	– 11,1
Saupiquet	+ 0,7	Lafarge	– 10,6
Av. Dassault	0	Essilor	– 10,5

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
CSF	221 013	347 958 019
Michelin	135 383	327 449 455
Lafarge	126 237	166 165 835
Gén. des Eaux	117 076	155 884 754
Renault part.	68 251	151 570 369
Elf	473 718	149 501 260
Peugeot	119 076	132 436 451
Bouygues	92 277	122 509 617
Schneider	146 525	115 970 378
BSN	24 621	103 423 790
CNE 3 %	20 980	96 588 966
Carrefour	26 450	94 661 284
Moët	38 100	86 187 095

(*) Du 9 au 16 octobre.

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 17 octobre

COURS	ÉCHÉANCES Oct. 86	Nov. 86	Déc. 86	Mars 87	Juin 87
Premier	105,35	106,40	106	105,60	105,50
+ haut	105,80	106,40	107,20	107	106,60
+ bas	105,35	106,40	105,80	105,60	105,50
Dernier	105,80	106,40	106,90	106,75	106,60
Compensation	105,80	106,40	106,90	106,80	106,60

Nombres de contrats : 24 337

Un strapontin à la corbeille contre 10 % du marché... horloger

Existe-t-il encore une entreprise horlogère française digne de ce nom ? Après les ravages exercés par la révolution du quartz, encore aggravés par la crise économique, et la mainmise japonaise sur un bon tiers de cette industrie (cession à Seiko-Hattori par Matra de ses intérêts dans Jaz, Yéma, Delta, Finhor), il était permis d'en douter. France-Ébauches, spécialisée dans le mouvement, s'emploie à démontrer le contraire. Créée en 1967, la société a relevé le défi. Pas plus que les autres, M. François Perret, son directeur général, n'avait cru l'électronique capable de détrôner le ressort. Son intelligence a été de ne pas s'obstiner. Aujourd'hui, battue par KO, la montre mécanique représente moins de 10 % de la production mondiale (350 millions de pièces). Mais, en l'espace de six ans, France-Ébauches s'est entièrement reconvertie. En 1985, un peu plus de 8,4 millions de mouvements, dont 25 % de mécanique, (66,6 % en 1982), sont sortis de ses fabriques. Cette année, sa production portera sur 11 millions de pièces (15 % de mécaniques), classant l'entreprise au sixième rang mondial avec 7,5 % du marché et un chiffre d'affaires de 320 millions de francs environ (273 millions en 1985). L'affaire dégage du profit. Laminée par les derniers à-coups de la crise en 1982 et 1983, la marge brute reprend des rondeurs : 15,9 millions de francs l'an dernier, 22 millions attendus cette année. France-Ébauches compte parmi ses clients des noms aussi célèbres que Michel Herbelin, le couple Kiplé-Lip, Nina Ricci, fournit aussi Maty et Slava. Sa fierté : ses vingt clients de Hongkong. Après la CEE, la colonie britannique constitue son plus gros débouché. Le plus beau coup : un contrat d'assistance technologique en Inde avec le groupe Tata pour construire une fabrique de montres (2 millions par an), conclu au nez et à la barbe de Seiko et de SMH (Suisse). Les facteurs s'inversent. M. Perret a obtenu ces résultats en empruntant leurs armes aux Japonais. Pour aller plus vite, il a acheté vingt-cinq brevets à Seiko et diversifié ses fournisseurs de circuits intégrés (Matsuhita, Oki, Epsom, Eurosil du groupe Mercedes, demain le coréen Samsung). La délocalisation de l'assemblage des mouvements dans des pays en voie de développement (Tunisie, île Maurice, Corée du Sud), procure d'autre part des économies appréciables de main-d'œuvre.

France-Ébauches a quand même déboursé 100 millions de francs pour prendre le virage de l'électronique et veut en dépenser encore autant dans de nouveaux développements. Les profits tirés du contrat indien (120 millions sur les quatre années à venir) couvriront la dépense. En 1989 ou 1990, quand France-Ébauches aura porté sa part du marché mondial du mouvement à 10 %, ses actions seront introduites à la Bourse de Paris. Celles-ci sont actuellement détenues à 37 % par les SDR Centre-Est et du Sud-Est, à 33 % par la famille Jembrun et à 30 % par la SMH (société suisse de microélectronique et l'horlogerie), qui cherche à se dégager, mais attendra peut-être cette échéance.

Pourquoi attendre encore trois ou quatre ans pour entrer sur le second marché ? M. Perret juge opportun de ne pas accélérer le mouvement pour donner le temps à la société de renforcer ses positions. Rien n'est jamais gagné d'avance.

A. D.

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Net raffermissement

Wall Street a tenu ses promesses. Confirmant ses meilleures dispositions, le marché a refranchi la barre des 1 800 points et, vendredi, l'indice des industrielles s'établissait à 1 837,04 (contre 1 793,26 le 10 octobre). Pour l'essentiel, ce gain a été acquis au cours de la seule séance de mercredi, le mouvement de reprise s'étant par la suite fortement ralenti sans toutefois s'arrêter.

Deux éléments ont joué pour favoriser ce sursaut : les résultats trimestriels des entreprises, qui commencent à tomber et sont meilleurs que prévu ; les dernières statistiques sur la marche de l'économie toujours très décevantes, trop sans doute, de sorte que de nouvelles rumeurs sur un abaissement des taux d'intérêt ont circulé, incitant les investisseurs à prendre des positions. Très faible au départ, l'activité s'est accélérée et, globalement, 597,15 millions de titres ont changé de mains, contre 613,49 millions.

	Cours 10 oct.	Cours 17 oct.
Alcoa	36 3/8	35 1/2
ATT	23 3/8	24 1/8
Boeing	52 7/8	54 1/8
Chase Man. Bank	36 3/4	35 5/8
Du Pont de Nemours	80 5/8	81 3/8
Eastman Kodak	56	56 1/2
Exxon	66 1/2	68 1/8
Ford	53 7/8	55 1/2
General Electric	73 7/8	76 3/4
General Motors	67 1/8	66 3/4
Goodyear	35 1/2	41 7/8
IBM	124	122 1/8
ITT	51 5/8	52
Mobil Oil	38 1/8	37 7/8
Pfizer	57 3/8	60 1/8
Schlumberger	33 1/4	32 5/8
Texaco	34 1/2	35 1/8
UAL Inc.	57 1/8	58
Union Carbide	20 7/8	20 7/8
US Steel	27 1/4	26
Westinghouse	55 3/8	56 1/8
Xerox Corp	53 3/4	54 7/8

LONDRES

Irrégulier

Les tribulations de la livre sterling mais aussi le relèvement des taux d'intérêt décidé par la Banque d'Angleterre ont exercé des effets contraires sur le marché. Les industrielles ont été plutôt bien disposées, magasins exceptés, et les valeurs bancaires aussi. En revanche, les Fonds d'Etat se sont alourdis dans la crainte d'une nouvelle escalade monétaire avec la réapparition de tensions inflationnistes. Les pétrolières ont été diversement traitées à la suite des informations contradictoires provenant de la réunion de l'OPEP.

Indices « FT » du 17 octobre : industrielles, 1281,5 (contre 1265,4) ; mines d'or, 298,2 (contre 319,3) ; Fonds d'Etats, 82,36 (contre 83,68).

	Cours 10 oct.	Cours 17 oct.
Beecham	410	423
Bowater	328	336
Brit. Petroleum	685	666
Charter	273	270
Courtaulds	291	289
De Beers	717	760
Free State Geduld	130	135
Glaxo	935	952
Gt. Univ. Stores	14 3/8	14 3/8
Imp. Chemical	11 3/32	11 1/16
Shell	925	908
Unilever	18 45/64	18 51/64
Vickers	379	395
War Loan	35 1/4	34 1/2

FRANCFORT

Glissement

Derechef, les incertitudes monétaires ont eu un effet pesant sur le marché. Les investisseurs se sont réfugiés dans l'attentisme et le manque d'affaires a déclenché un effritement des cours. Les magasins ont été seuls à faire preuve de fermeté. Lourdeur des automobiles.

Indice de la Commerzbank du 17 octobre : 1950 contre 2006,2.

	Cours 10 oct.	Cours 17 oct.
AEG	308,50	300
BASF	270,50	266,50
Bayer	298,30	287
Commerzbank	314	300,50
Deutschebank	794,90	776
Hoechst	264,70	255
Karstadt	467,50	475
Mannesman	168,50	166
Siemens	702	683,50
Volkswagen	471	464

TOKYO

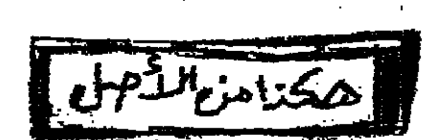
Moins 5,5 %

Cinq séances de baisse cette semaine au Kabutocho, ce qui ne s'était pas produit depuis le mois de mai, avec le retour du « Nikkeï » en dessous de la barre des 17 000 points. Le recul a dépassé 5,5 %. Depuis le sommet atteint le 20 août (18 936,24), il atteint 11,8 %.

Les dégagements bénéficaires effectués par les investisseurs étrangers et les particuliers ont été à l'origine de cet aboutissement. Les institutionnels japonais sont restés l'arme au pied et attendraient, dit-on, le résultat des élections partielles aux États-Unis en novembre.

Indices du 17 octobre : Nikkeï : 16 701,34 (contre 17 650,23) ; Indice général : 1 405,34 (contre 1 487,37).

	Cours 9 oct.	Cours 17 oct.
Akaï	410	410
Bridgestone	668	650
Canon	1 030	1 050
Fuji Bank	1 670	1 680
Honda Motors	1 340	1 260
Matsushita Electric	1 800	1 690
Mitsubishi Heavy	568	472
Sony Corp.	3 100	3 150
Toyota Motors	1 970	1 900



Crédits, changes, grands marchés

L'EUROMARCHÉ

Où il faut aussi savoir lire

L'analphabétisme fait-il rage sur le marché international des capitaux ? On savait déjà que les qualités d'un représentant de commerce en balais-brosses étaient plus essentielles à un bon arbitragiste en euro-obligations que celles exigées d'un futur énarque. Mise à part la différence de salaire de quelques centaines de milliers de dollars par an qui peut exister entre un courtier euro-obligataire et un VRP traditionnel, la Porsche ou la Ferrari préférée par les premiers et la Peugeot fatiguée des seconds, les 5 étoiles où préfère gîter l'euro-monde et les Ibis peu couronnés des autres, le Concorde des uns et l'Air Inter des commis moins fortunés, tout concourt, cependant, à rendre similaires des univers où le commerce est roi et la lecture délaissée.

L'illustration d'une mentalité plus tournée vers le négoce immédiat que vers la réflexion est venue, cette semaine, d'une euro-émission structurée de manière à prémunir les investisseurs contre toute hausse intempestive des taux d'intérêt. La transaction qui a soulevé une controverse amère en dit long sur les us et coutumes du marché. D'un montant de 300 millions de dollars, elle a été offerte sur cinq ans par le royaume de Danemark à un prix de 101,75 sous la forme d'un euro-emprunt à taux d'intérêt fixe convertible en une transaction à taux variable. Les euro-obligations à taux fixe porteront un intérêt annuel de 7,375 % et celles à taux flottant un taux semestriel qui sera le taux interbancaire *demandé* à Londres sur les dépôts en euro-dollars à six mois (Libid). Compte tenu d'une commission bancaire totale de 1,875 %, le papier à taux fixe offrait, lors du lancement de l'opération, un rendement de 40 points de base supérieur à celui des bons du Trésor américain de même durée. Comme cela semblait notoirement insuffisant, de nombreuses banques se sont empressées de larguer le papier qu'elles n'avaient pas encore reçu en espérant pouvoir le racheter ultérieurement sur le marché gris. Malheureusement pour elles, l'établissement chef de file, l'américaine Morgan Stanley International, les a prises de court. Elle a délibérément rationné d'une manière draconienne le montant de papier disponible et simultanément imposé un prix de marché gris bien supérieur à celui d'émission. Les établissements contraints de racheter à 103, 104, voire plus, le papier trop hâtivement vendu à 100,50 ou 101 ont donc encaissé des pertes sévères. L'euro-poulailler s'est soudainement trouvé empli de cris d'horreur.

Si les euro-banques concernées avaient, d'emblée, pris la peine de lire soigneusement les détails de l'opération danoise, elles n'auraient pas agi de la sorte. Les euro-obligations à taux fixe libérables le 4 décembre prochain peuvent être converties en papier à taux variable à partir du 12 février 1987. La rapidité avec laquelle la conversion peut s'exercer rend du coup vaine toute référence au rendement des bons du Trésor américains qui, eux, portent tout au long de leur existence un taux d'intérêt fixe. Non seulement ceux qui ont vendu en hâte le papier danois ont eu tort de ne pas considérer ce facteur, mais en plus ils ont totalement ignoré la plus-value que confère actuellement une option de deux mois pour passer d'un taux fixe à un taux flottant. Certains estiment la valeur d'une telle option à environ 30 points de base. Si cela est vrai, cela signifie que la transaction à taux fixe est sortie le jour de son lancement sur la base d'un rendement supérieur de quelque 70 points aux bons du Trésor des Etats-Unis.

Morgan Stanley a certainement eu tort de vouloir pressurer d'une manière aussi draconienne les imprudents. Dans un marché aussi difficile et impondérable que l'est le présent, l'action de la banque américaine n'est pas pour remonter le moral des troupes. La légèreté de ces dernières est, en revanche, caractéristique des euro-temps présents. Chacun a tendance à se précipiter sur une offre sans en sérieusement évaluer les paramètres. L'entêtement à vouloir faire de l'argent le plus rapidement possible en utilisant le minimum de matière grise est une approche absurde que les dirigeants des euro-banques feraient bien de freiner. Avant de les embaucher, exigez au moins de vos courtiers qu'ils sachent lire !

Une erreur, un succès

La situation demeure très incertaine sur le marché international des capitaux. Si personne ne paraît bien savoir où il se dirige, chacun s'accorde à reconnaître qu'aucun équilibre ne pourra être durablement restauré aussi longtemps que l'instabilité continuera de prévaloir sur les marchés des changes. Dans ce domaine, les constantes manipulations du dollar auxquelles se livre la Bundesbank ne font qu'accroître la versatilité. Du coup, les pressions sur l'ECU persistent, les taux d'intérêt à court terme sur le franc français augmentent et les banques anglaises ont été, cette semaine, contraintes de relever de 1 % pour le porter à 11 % leur taux de base bancaire. Une nouvelle réévaluation du deutschemark s'impose.

Dans l'immédiat, l'équivoque sur l'évolution des taux d'intérêt a pour effet de relancer les euro-émissions à taux variable. L'indigestion pour ce type d'instrument après l'avalanche d'euro-emprunts à taux flottant lancés en août et septembre s'est progressivement résorbée. Parmi le lot d'opérations de ce type lancées cette semaine, il faut souligner celle de la Banque européenne d'investissement (BEI) parce que c'est la première fois que cette entité supranationale européenne emprunte à partir d'un taux variable. Son montant est de 300 millions de dollars et sa durée de dix ans. La transaction a été offerte au pair à partir d'un intérêt qui sera la déduction de 10 points de base au taux du Libid. Le tout est assorti d'une commission pour les banques totalisant 20 points de base. Malgré tout le prestige de l'emprunteur, la proposition de la BEI n'a pas été bien accueillie. Elle s'est tout de suite traitée au-delà de la commission bancaire globale de 0,20 %. Les investisseurs quels qu'ils soient n'aiment déjà pas tellement s'engager sur la base du Libid (taux *demandé* qui est inférieur au taux *offert* qu'est le Libor). Aussi rechignent-ils encore davantage à prêter en dessous du Libid.

Une fois de plus, la morale est simple et demeure la même pour toute euro-histoire : il ne faut pas tordre exagérément le cou des prêteurs. Didier Chartier, le directeur du département des affaires financières du Crédit national, l'avait très justement perçu quand, il y a trois semaines, il décida de lever 300 millions de dollars sur dix ans par le truchement d'une Facilité à options multiples (MOF) sous la garantie de la République française. La transaction a été deux fois couverte parce que les conditions, bien que non généreuses, étaient encore relativement rentables pour les banques : une commission d'engagement de 4 points de base durant les cinq premières années puis de 5 points par la suite et des commissions bancaires s'étalant entre 3 et 6,5 points de base. L'offre du Crédit national a attiré 600 millions de dollars, mais comme l'emprunteur ne désirait pas lever plus de 300 millions, les attributions finales ont dû être réduites de moitié. Une MOF est une ligne de crédit destinée à cautionner l'émission ultérieure de papier à court terme. Celui-ci est régulièrement renouvelé au travers d'un *Tender Panel*, c'est-à-dire d'un syndicat soumissionnaire. En partant de conditions attrayantes, le Crédit national a réussi à attirer un très beau groupe bancaire, dont les soumissions subséquentes permettront certainement au débiteur de regagner largement les 2 ou 3 points de base qu'il aurait pu grignoter au départ.

Sur sa lancée, le Crédit national proposait, à la veille de ce week-end, une euro-émission à taux fixe de 150 millions de dollars. Sa durée est de cinq ans. Elle sera émise à un prix de 100,875 sur un coupon annuel de 7,25 %. L'opération qui est garantie par la République française et dirigée par Morgan Guaranty, est basée sur un swap vraisemblablement bonifié par le fait que les euro-obligations ne sont libérables que le 16 décembre prochain.

CHRISTOPHER HUGHES.

LES DEVISES ET L'OR

Glissement lent du dollar

Cette semaine, sans tambour ni trompette, le dollar a poursuivi son lent glissement par rapport aux devises européennes, amorcé la semaine dernière. A Francfort, après avoir « cassé », il y a quinze jours, le plancher des 2 DM, il s'apprête à tester celui du 1,95 DM, mais, en attendant, sa baisse a été faible. A Paris, il est passé en dessous de la barre de 6,50 francs, pour la première fois depuis le 13 juin 1982. Les milieux internationaux voient tous le billet vert voué à un fléchissement supplémentaire, mais sous l'œil vigilant des banques centrales. Ces dernières, par exemple, sont intervenues assez vigoureusement mardi 14 octobre, la Banque fédérale d'Allemagne achetant 600 à 700 millions de dollars pour bloquer une baisse jugée trop rapide. Ces interventions rendent, désormais, prudents les opérateurs, mais ces derniers gardent en mémoire les déclarations de M. Claus Koehler, membre du directoire de la Bundesbank, qui, à la veille du week-end dernier, affirmait que les interventions en question étaient faites, non pas pour défendre des parités quelconques sur le dollar, mais pour en freiner la baisse.

Ainsi, le très respecté Christopher Johnson, chef économiste de la Lloyds Bank, voit la devise américaine à 1,70 DM (−15 %) et 140 yens (−10 %) d'ici un an.

Il est une devise, en revanche, à l'égard de laquelle le billet vert semble s'être stabilisé, après une chute de plus de 50 % en un an, il est vrai. C'est le yen. Après avoir, fugitivement, testé le cours de 150 yens, la devise américaine évolue depuis près de trois mois entre 152 et 156 yens, comme si elle avait trouvé une sorte de plancher. Le phénomène intrigue, d'autant que, cette semaine, M. Clayton Yeutter, représentant spécial de la Maison Blanche pour le commerce, a reconnu, devant les journalistes, que la baisse du dollar contre le yen avait été « importante » et qu'il en attendait une prochaine réduction du déséquilibre de la balance commerciale américaine avec le Japon.

Le résultat, toutefois, est que la devise japonaise, qui se réévaluait lentement par rapport aux devises européennes, passant, à Paris, par exemple, de 3,75 F pour 100 yens à 4,40 F au seuil de l'été, commence à baisser (4,19 F à Paris), ce qui n'amuse personne, en Europe tout au moins, où les exportations japonaises déferlent. Autre signe tout à fait significatif, les grands investisseurs japonais, compagnies d'assurances notamment, qui avaient réduit ou supprimé leurs achats d'obligations américaines afin d'éviter des pertes de change les ont repris sur une assez large échelle.

La livre sterling est restée sous pression, d'une façon plus modeste toutefois, après le relèvement d'un point des taux d'intérêt britanniques, portés mercredi de 10 % à 11 %. Elle n'en est pas moins tombée à son cours le plus bas par rapport au mark, soit 2,82 DM, et, mieux, avec une chute passagère à 2,8150 DM.

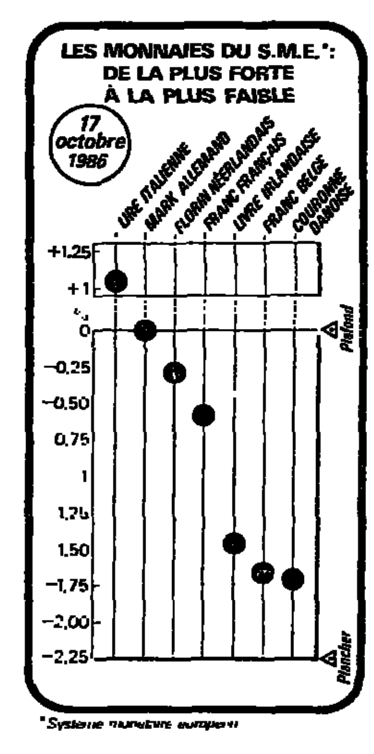
Les opérateurs jugent insuffisant le relèvement des taux, qui, à leurs yeux, aurait dû atteindre deux points à 12 %. Dans son discours très attendu de jeudi, M. Nigel Lawson, chancelier de l'Echiquier, a déçu tout le monde en affirmant que la mesure prise était suffisante, et qu'il n'en envisageait pas d'autre, estimant qu'avec un taux d'inflation estimé par lui à un peu plus de 3 %, les taux d'intérêts réels étaient les plus élevés en Grande-Bretagne, ce qui est pénalisant pour l'économie de ce pays.

En fin de semaine, l'attention était ramenée sur le couple mark-franc, dont les relations sont vraiment redevenues orageuses. Vendredi 17 octobre, la Banque de France a dû vendre 1 milliard de marks (plus de 3 milliards de francs) pour bloquer à 3,2760 francs la devise allemande. Cette intervention, précédée de beaucoup d'autres depuis la fin de l'été, fait renaître des rumeurs de réaménagement du système monétaire européen destiné à réévaluer le mark.

Une polémique semble être née à cette occasion entre la Banque de France et le Trésor, à qui il est reproché d'avoir contribué à accélérer la hausse du mark cet été en procédant à des remboursements anticipés de la dette extérieure de l'Etat français (près de 26 milliards de francs), pratique vertueuse s'il en fût, mais fort peu opportune. En effet, pour rembourser, il fallait acheter des dollars et vendre des francs, ce qui a fait baisser notre monnaie, d'autant que plusieurs établissements ont imité le Trésor.

Il est vrai que la baisse du dollar a survolté le mark, ce qui n'a rien arrangé. Ajoutons, pour faire bonne mesure, la dégradation de la balance commerciale française et une petite poussée des prix de détail en septembre : rien d'étonnant que le cours du mark ait tendance à monter partout en Europe, notamment envers le franc belge, proche de son cours d'intervention. Il y a loin des cocoricos triomphants des semaines suivant la dévaluation d'avril dernier, lorsque les capitaux étrangers entraient à flot. Maintenant, ils auraient tendance à repartir.

FRANÇOIS RENARD.



*Système monétaire européen

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 13 au 17 octobre

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	–	–	–	–	–	–	–	–
	–	–	–	–	–	–	–	–
New-York	1,4310	–	15,4559	61,6903	50,6329	2,4366	44,7828	0,0730
	1,4335	–	15,3563	61,7665	50,3018	2,4225	44,5177	0,07267
Paris	9,2585	6,4700	–	399,13	327,59	15,7651	289,74	4,7295
	9,3349	6,5120	–	402,22	327,57	15,7752	289,87	4,7326
Zurich	2,3196	1,6210	25,0544	–	82,0759	3,9498	72,5929	1,1849
	2,3208	1,6190	24,8618	–	81,4386	3,9220	72,0677	1,1766
Francfort	2,8262	1,9750	30,5259	121,83	–	4,8123	88,4460	1,4437
	2,8498	1,9880	30,5283	122,79	–	4,8159	88,4932	1,4448
Bruxelles	58,7282	41,04	6,3431	25,3177	207,79	–	18,3788	3
	59,1749	41,28	6,3391	25,4972	207,65	–	18,3753	3
Amsterdam	3,1954	2,2330	34,5137	137,75	113,06	5,4410	–	1,6323
	3,2284	2,2465	34,4979	138,76	113	5,4421	–	1,6326
Milan	1957,60	1368	211,44	843,92	692,65	33,3333	612,62	–
	1972,50	1376	211,30	849,91	692,15	33,3333	612,51	–
Tokyo	220,66	154,20	23,8333	95,1264	78,0794	3,7573	69,0559	0,1127
	221,19	154,30	23,6947	95,3057	77,6157	3,7379	68,6846	0,1121

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 17 octobre, 4,1958 F contre 4,2203 F le vendredi 10 octobre.

LES MATIÈRES PREMIÈRES

Plomb : la grisaille s'estompe

Les cours du plomb à Londres ont connu, ces derniers jours, un sensible raffermissement. La tonne de métal valait 304 livres le 16 octobre, alors qu'elle se traitait, début mai, à 245,75 livres, son niveau le plus bas depuis dix ans.

Pourquoi cette soudaine amélioration ? Les professionnels y voient d'abord la manifestation d'un phénomène saisonnier classique. A l'approche de chaque hiver, la demande de plomb s'accroît pour la fabrication d'accumulateurs de batteries. Cet usage reste le principal débouché du métal gris. L'actuel regain de consommation apparaît d'autant plus important que l'industrie automobile connaît une éclaircie (passagère ?) aux Etats-Unis en particulier.

La forte diminution des stocks au London Metal Exchange, qui ne représentaient plus que 34 675 tonnes le 10 octobre – contre 42 375 tonnes à la mi-septembre – confirme l'assainissement du marché. Aux Etats-Unis, les stocks de plomb étaient tombés à la fin du mois dernier à 57 000 tonnes, alors qu'ils culminaient à 116 000 tonnes en mai.

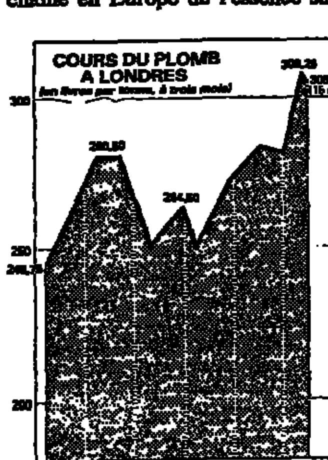
L'offre de métal est en outre soumise à certaines pressions qui incitent les opérateurs prudents à couvrir leurs positions par des opérations d'achat sur les marchés à terme. La production de concentrés de plomb dans la fonderie australienne de Broken Hill n'atteint, semble-t-il, que 70 % de la capacité normale des installations – 120 000 tonnes par an – en raison de conflits sociaux. L'exploitation se poursuit, dans le cadre d'un accord provisoire valable jusqu'au 22 octobre. Mais les professionnels craignent une nouvelle grève des mineurs (la première a éclaté cet été).

Autre motif d'inquiétude, la société française Penarroya a invoqué la semaine passée la force majeure pour surseoir à l'exécution de ses contrats de livraison, en raison de problèmes techniques survenus dans les fourneaux de sa fonderie espagnole de Carthagène. De l'avis de la direction, l'activité ne devrait pas être perturbée plus d'un mois ; seules les exportations en souffriront.

An bout du compte, ces ralentissements accidentels de la production ont pour effet positif d'améliorer la situation statistique du métal, caractérisée depuis plusieurs années par des excédents pesant sur les prix. En avril, des experts prévoyaient encore que l'année 1986 se solderait par de nouveaux surplus. Ils tablaient sur une augmentation de 4 % de l'extraction minière (2,47 millions de tonnes en 1985) et de 1 % de la production totale (y compris le plomb de récupération). Leurs prévisions, qui s'appuyaient notamment sur une augmentation importante de l'offre en Australie, seront sans doute contredites.

Il reste qu'en dehors de l'industrie automobile les horizons du plomb sont limités. Si la généralisation prochaine en Europe de l'essence sans plomb ne devrait pas nuire outre mesure au marché (le plomb tétraéthyle n'a jamais représenté plus de 4 % de la consommation finale), la fin du développement des programmes nucléaires est, en revanche, un frein à la demande. Chaque centrale nécessite environ 500 tonnes de ce métal, qui fournit une protection efficace contre les radiations. Les études portant sur l'adjonction d'un sel organique de plomb à l'asphalte des revêtements routiers, pour en retarder le durcissement, restent au stade expérimental. Métal guerrier d'antan, le plomb n'en reste pas moins sur la défensive, malgré son sursaut préhivernal.

ERIC FOTTORINO.



PRODUITS	COURS DU 17-10
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	946 (+ 4) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	826,5 (+ 9) Livres/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	2 610 (– 16) Livres/tonne
Sucre (Paris) Décembre	1 189 (+ 12) Francs/tonne
Café (Londres) Novembre	2 263 (+ 63) Livres/tonne
Cacao (New-York) Décembre	1 991 (+ 52) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Décembre	276,15 (+ 3,75) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Décembre	164 (– 3) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Décembre	145,90 (– 1,40) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Psychose de baisse à Paris

Rien ne va plus du tout sur le marché obligataire français, où les cours ont chuté de près de 3 % cette semaine en raison d'une remontée des taux de plus d'un demi-point. Ainsi, selon les indices Paribas, le rendement des emprunts d'Etat à plus de sept ans s'établissait à 8,60 % en fin de semaine, celui des emprunts de deux à sept ans à 8,58 % et celui du secteur public à 9,32 %. De son côté, le MATIF, après une baisse sensible mercredi, chutait très lourdement vendredi, l'échéance décembre, qui cotait 110 la semaine dernière (base 100, 20 février 1986), tombant à la veille du week-end à 105,80 pour terminer à 106,90. En pointe, les emprunts du « gisement » ont donc touché ce rendement de 9 % à 9,10 %, revenant à 8,90 % à la veille du week-end. Quant à la dernière émission d'OAT (tranche d'obligations assimilables), lancée à 98,70 % du nominal, soit 7,70 % de rendement, elle cotait vendredi soir 94, soit 8,50 %, après un plus bas de 93,60 %.

Du coup, certaines SICAV se sont mises à vendre pour éviter une perte sur leurs obligations en portefeuille, ce qui a accentué le phénomène. De plus, le MATIF a joué le rôle d'un accélérateur, la spéculation jouant à la baisse comme elle l'avait fait à la hausse, et avec quelle vigueur, de février à mai-juin.

Une véritable psychose s'est donc installée à Paris, avec une crainte presque irraisonnée d'une remontée des taux, entraînant un fléchissement des cours, comme chacun sait. Ce qui a le plus frappé les opérateurs, c'est que les points de soutien sur les graphiques (108,50 sur l'échéance décembre du MATIF, 107, etc.) ont tous été franchis sans coup férir, les interventions des « gendarmes », Caisse des dépôts notamment, s'avérant ou trop discrètes, ou totalement inefficaces. Ajoutons à cela le refus obstiné que l'Allemagne oppose à toute diminution de ses taux et qu'elle a encore renouvelé cette semaine par la voix de son ministre des finances, M. Stoltenberg, qui s'est déclaré solidaire de la Bundesbank. Cette dernière, on le sait, met en avant le gonflement excessif de la masse monétaire (+ 7 % actuellement en rythme annuel, pour un objectif de + 3 % à + 5,5 %) pour s'opposer à tout assouplissement.

Pour faire bonne mesure, enfin, la hausse des prix de 0,4 % en septembre, la faiblesse du franc vis-à-vis du mark et le déficit commercial donnent des frissons. A vrai dire, tout le monde est bien « coincé » maintenant. Le marché est mis à la diète parce que personne ne pourrait plus lancer maintenant un emprunt à taux fixe sans consentir une hausse sensible du taux d'émission, ce que le Trésor ne veut pas. Mais il se voit lui-même reprocher d'avoir émis une OAT dans des conditions telles qu'elles sont terriblement décotées. A son tour, le Trésor, dit-on, reprocherait à la Banque de France d'avoir laissé le loyer de l'argent au jour le jour remonter à 7 3/8 % pour punir les banques d'avoir trop tardé à constituer leurs réserves obligataires, à échéance du 25 octobre, dans l'espoir d'une baisse des taux. L'Institut d'émission proteste, ayant même alimenté jeudi le marché en liquidités au taux inchangé de 7 %.

La conséquence de tout ce beau gâchis : nous voilà revenus aux rendements du début avril, ce qui efface un tiers, ou parfois la moitié, de la diminution des taux obtenue depuis le début de l'année (de 10 % à 7,50 % ou même moins) sur les emprunts d'Etat. Du coup, le processus de diminution des taux réels en France, encore très supérieur au taux de croissance de l'économie et au rendement des investissements industriels, est non seulement stoppé, mais se renverse, ce qui est un comble. Car nul, dans l'immédiat, ou même à plusieurs mois ou davantage, n'envisage une reprise significative de l'inflation.

C'est pourquoi de bons observateurs se demandent si la baisse des cours n'est pas proche de son plancher, d'autant que l'écart entre le court terme et le long terme, devenu très faible encore récemment, s'est creusé brusquement, ce qui assainit notablement la situation. Reste le problème de la monnaie, qui paralyse la Banque de France en ce domaine des taux d'intérêt. La clef de ce problème est détenue en grande partie par l'Allemagne, dont la politique, jusifiée ou non, est en passe de soumettre le SME à de nouvelles tensions, peut-être insupportables au cas où le dollar baisserait encore, au profit d'un mark triomphant.

F. R.

24

Le Monde

La préparation du projet d'avion spatial

L'Allemagne décide de participer au financement d'Hermès pour 30 % et la France pour 45 %

Le projet d'avion spatial habité européen Hermès semble en bonne voie, si l'on en juge par les décisions prises, vendredi 17 octobre, à quelques heures d'intervalle, par les gouvernements français et allemand. Après plusieurs mois de tergiversations, Bonn a en effet décidé de participer à la *« phase de définition »* du projet et de financer 30 % de ses coûts alors qu'à Paris, un comité ministériel présidé par M. Jacques Chirac a annoncé que la France apporterait 45 % des fonds nécessaires à ces études préparatoires. Selon le communiqué publié par l'Hôtel Matignon, le premier ministre a *« exprimé, au nom du gouvernement, sa conviction que l'Europe doit disposer d'un programme autonome de vol habité »*.

***« Comme celles déjà lancées pour la fusée Ariane V et Columbus* (participation européenne à la station spatiale américaine), *ces études préparatoires devront préciser les paramètres techniques, les coûts et les risques »* du projet, précise le communiqué, en soulignant qu'il s'agit là d'une étape *« préalable à toute décision »* face à des enjeux financiers *« considérables »*. La réalisation de Columbus représente en effet près de 18 milliards de francs, celle d'Ariane V autant, et celle d'Hermès environ 15 milliards de francs.**

« Avec la participation allemande,* a déclaré le directeur général du CNES, M. Frédéric d'Allest, *les études de définition d'Hermès seront financées à 75 % (...). J'avais dit il y a plusieurs mois que ce programme serait financé au-delà de 100 % ; il le sera car d'autres pays ont dit leur intention d'y participer. »

BONN
de notre correspondant

Attendue avec impatience par Paris, la décision du gouvernement allemand de financer 30 % de la phase de définition d'Hermès, en prélevant les 32 millions de deutschemarks nécessaires (100 millions de francs) sur le budget du ministère de la recherche et de la technologie, ne préjuge pas de la participation définitive de la RFA au projet. Celle-ci dépendra, l'année prochaine, des discussions à mener sur la répartition des charges de travail entre les industries européennes intéressées et d'une nouvelle évaluation de l'ensemble du programme spatial européen.

C'est à cette date que les Européens devront aussi décider définitivement s'ils vont de l'avant avec Ariane V, le moteur cryogénique et leur participation au projet à Columbus. D'ici là, les Allemands de l'Ouest ne comptent prendre aucun engagement formel, même si, comme l'a souligné M. Franz Josef Strauss, ministre-président de Bavière, qui participait vendredi à la réunion de cabinet, il serait pour le moins étonnant de voir la RFA faire machine arrière.

Dans un mémorandum définissant les grandes lignes de la politique spatiale à l'horizon 2000, remis ces derniers jours aux membres du gouvernement, le ministère de la recherche et de la technologie s'était prononcé à son tour pour une participation au projet Hermès, soutenu surtout jusqu'à présent par le ministère des affaires étrangères. Les hésitations de Bonn relevaient à la fois de raisons financières et d'opportunité. Après avoir accepté, début 1984, le programme Ariane V et Columbus, dont ils se sont engagés a assumer respectivement 22,5 % et 37,5 % des charges, le ministre des finances, M. Gehrard Stoltenberg, avait imposé qu'aucun engagement financier nouveau ne soit pris en matière spatiale avant les années 90.

Du côté du ministère de la technologie, on a longtemps considéré comme prématuré un choix sur le type de véhicule de transport dont les Européens auraient besoin dans l'avenir pour assurer leur autonomie dans l'espace. L'insistance de la France à vouloir lancer le plus vite possible le programme Hermès apparaissait trop hâtive. Entre-temps, les responsables ouest-allemands se sont rendu compte que les négociations avec la NASA sur une participation de l'Europe au projet de station orbitale Columbus se heurtaient à une grande résistance des Américains. Ceux-ci ne paraissent pas prêts à laisser les Européens utiliser la station de manière indépendante, ce qui, compte tenu des espoirs placés dans l'utilisation de l'espace pour la recherche industrielle, limite considérablement l'intérêt du projet.

Pris de court par la décision du CNES de se lancer sans plus tarder, au début de l'été, dans le projet *Hermes* et d'en confier unilatéralement la maîtrise d'œuvre à L'Aérospatiale et à Dassault, les dirigeants ouest-allemands souhaitent maintenant s'assurer que l'industrie ouest-allemande sera bien traitée dans la répartition des contrats.

HENRI DE BRESSON.

Les suites du sommet de Reykjavik

Pour Paris, la sécurité internationale dépend surtout d'une réduction draconienne des arsenaux stratégiques

La France a précisé, vendredi 17 octobre à l'ONU, son analyse des résultats du sommet de Reykjavik, et a estimé qu'ils renforçaient les thèses depuis longtemps défendues par Paris.

« L'amélioration durable de la sécurité internationale ne dépend pas en tout premier lieu d'un éventuel arrêt des essais nucléaires, ou de l'élimination des armes nucléaires à moyenne portée stationnées en Europe, mais bien de la réduction draconienne des armements stratégiques de l'URSS et des Etats-Unis », a déclaré M. Pierre Morel, représentant français à la conférence sur le désarmement.

M. Morel a ajouté qu'une telle réduction supposait une entente sur le maintien et l'interprétation du traité sur les missiles anti-balistiques (ABM) de 1972, et sur les rapports entre armes offensives et armes défensives. Il a déclaré qu'il ne fallait *ni surestimer ni sous-estimer* l'échec du sommet, qui n'a été « qu'*« un révélateur des vraies difficultés »*. Il en a surtout retenu que les Deux Grands avaient enfin *« pris la mesure des vraies priorités »* et il a affirmé qu'*« après tant d'années d'incertitude, d'accusations réciproques et de pressions de toutes sortes »*, il y avait dans la relance du dialogue soviéto-américain *« une perspective stimulante que le désaccord final ne remet pas en cause »*.

A Bonn, vendredi matin, MM. Jean-Bernard Raimond et Hans-Dietrich Genscher, ministres français et ouest-allemand des affaires étrangères, ont eux aussi évoqué, au cours d'un entretien principalement consacré à la préparation du prochain sommet de Francfort, le bilan de la rencontre de Reykjavik. *Lors d'une conférence de* presse conjointe, ils ont exhorté Soviétiques et Américains à *« faire passer dans les faits »* les *« avancées »* enregistrées dans la capitale islandaise. *« Cela concerne aussi bien les armements nucléaires stratégiques que les missiles de portée intermédiaire, l'interdiction des armements chimiques et l'équilibre des forces conventionnelles en Europe »*, a déclaré M. Genscher.

Selon M. Raimond, il est par ailleurs *« tout à fait possible »* que les Soviétiques acceptent de signer un accord sur les missiles de portée intermédiaire sans imposer de restrictions sur le programme américain de l'initiative de défense stratégique.

Le président Reagan, de son côté, a comparé vendredi l'IDS aux radars britanniques de la dernière guerre, et a assuré que M. Gorbatchev *n'avait rien* à craindre de son programme futuriste. Abandonner la « guerre des étoiles » *« aurait été comme si Chamberlain avait abandonné le radar, en même temps que la Tchécoslovaquie à Munich, une erreur tragique qui aurait pu sonner le glas de la liberté en Europe »*, a-t-il déclaré au cours d'une allocution prononcée durant une réunion électorale du Parti républicain.

Le secrétaire d'Etat américain, M. George Shultz, a, d'autre part, assuré le même jour que l'Europe ne devait pas avoir peur d'une éventuelle élimination des armes nucléaires, en dépit de l'actuelle supériorité en armes conventionnelles des forces du pacte de Varsovie. Il a, en outre, estimé, devant le National Press Club, à *Washington*, que la dissuasion fondée sur les forces conventionnelles coûtait *« nettement plus cher »*, mais qu'elle constituait une forme *« beaucoup plus sûre »* de dissuasion que les armes atomiques.

Il a aussi indiqué avoir reçu cette semaine un message de son collègue soviétique, M. Chevardnadze. Celui-ci souligne l'importance de leur prochaine rencontre, à Vienne, où les chefs des deux diplomaties doivent se rendre début novembre à l'occasion de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). – *(AFP, AP, Reuter.)*

● **Le ministre de la défense en Arabie Saoudite.** – M. André Giraud, ministre de la défense, est arrivé, le vendredi 17 octobre à Ryad pour une visite officielle de quatre jours en Arabie Saoudite. Il aura deux entretiens avec son collègue saoudien, le prince Sultan Ben Abdel Aziz, et visitera des installations militaires saoudiennes. L'Arabie Saoudite est un client important de l'armement français.

● **Création d'une commission des droits de l'homme.** – *M. Claude Malhuret, secrétaire d'Etat* aux droits de l'homme, a annoncé à Strasbourg la création d'une commission auprès de son ministère, compétente pour les questions de politiques extérieure et intérieure (immigration, sécurité). Elle comprendra quarante membres (représentants des ministères et des associations, parlementaires, et quinze personnalités choisies pour leur engagement dans ce domaine).

A l'Assemblée nationale

Nouvelle défaite des bouilleurs de cru

La bataille dure depuis trente-deux ans. Depuis que Pierre Mendès France avait, pour lutter contre l'alcoolisme, mis à mal le privilège des bouilleurs de cru. M. Michel Debré, par une ordonnance d'août 1960, avait continué. Depuis, à chaque discussion budgétaire, les défenseurs de la « petite goutte faite à la maison », en général élus des régions de vergers, partent à l'assaut contre cette *« atteinte à leur liberté »*. Sans succès. Cette fois, ils espéraient bien obtenir la victoire, puisque M. Jacques Chirac, au cours de la campagne électorale, avait promis de leur donner satisfaction. Pour avoir trop voulu, ils n'ont rien obtenu.

La Rue de Rivoli a un art consommé pour reprendre d'une main « technique » ce qu'on l'oblige à lâcher par un geste politique. Elle avait concocté un dispositif législatif qui rétablissait certes ce fameux privilège, mais en imposant le paiement d'une taxe forfaitaire de 1 000 francs et la présence sur les alambics d'un compteur pour éviter la fraude. Les restrictions étaient si grandes que même M. Debré avait donné son accord à ce mécanisme.

Inacceptable, a jugé M. François Grussenmeyer (RPR, Bas-Rhin), qui depuis des années s'est fait une spécialité de la défense de ses amis bouilleurs. Comme à son habitude il avait donc déposé un amendement rétablissant réellement le privilège et disposé dans l'hémicycle de petits papiers blancs pour s'assurer que ceux qu'il avait convertis voteraient bien comme ils le souhaitaient malgré leur absence.

M. Juppé : « trop, c'est trop »

Trop c'est trop, a jugé M. Juppé. Le ministre avait fait un geste ; il n'irait pas plus loin. Il a donc demandé un vote bloqué sur son projet sans aucun amendement.

Trop c'est encore trop, également, pour des hommes comme MM. Christian Goux (PS, Var) et Pascal Arrighi (FN, Bouches-du-Rhône), qui n'acceptent pas que l'on cède à ce genre de « démagogie », à quoi ont su résister tous les gouvernements jusqu'ici. Ils l'ont dit vertement. Même si cela n'a pas fait plaisir à tous leurs amis.

Le vote du texte du gouvernement amena la défaite totale des « bouilleurs ». *Ceux qui, derrière M. Grussenmeyer* — rejoint par le PC — estimaient *que ce n'était pas suffisant* s'abstinrent volontairement : 42 RPR (dont M. Toubon), 2 UDF, 8 FN et les 35 PC. Ceux qui au RPR et à l'UDF restèrent fidèles au gouvernement (234 en tout) furent moins nombreux que les 214 socialistes ou non-inscrits proches d'eux et les 25 FN, (soit 239) qui refusaient toute entorse à la disparition de ce « privilège ». Résultat, ce dispositif fut repoussé.

Ce sujet est si sensible que pour la première fois on assista dans l'hémicycle à une course pour faire voter les absents dans le « bon » sens. Malgré ce scrutin acquis de manière douteuse, M. Juppé ne souhaita pas revenir en deuxième délibération.

Th. B.

NIGÉRIA

Le Nobel et le général-président

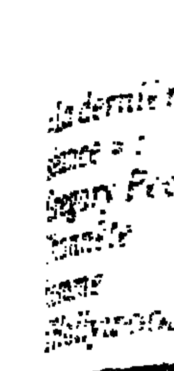
Lagos, (*AFP*). – Wole Soyinka, lauréat du prix Nobel de littérature est arrivé, le vendredi 17 octobre à Lagos, venant de Paris pour recevoir à l'aéroport les insignes de l'ordre de commandeur de la République fédérale, la deuxième distinction du pays.

« Je n'aurais pas accepté une telle distinction si elle m'avait été accordée par Buhari ou Shagari », a déclaré l'écrivain visiblement ravi, en faisant référence au *général* Mohamed Buhari qui a dirigé le Nigéria de décembre 1983 à août 1985 et au président Shehu Shagari élu en 1979 et renversé par les militaires en 1983. *« Je pense que le gouvernement du général Ibrahim Babangida est l'une des meilleures choses qui soient arrivées à ce pays depuis longtemps »*, a-t-il ajouté.

Au cours d'une conférence de presse, aux côtés du ministre nigérian de l'information et de la culture, M. Tony Momoh, Wole Soyinka *a lu une lettre du chef de* l'Etat, le général Babangida, lui *annonçant l'honneur qu'il lui* conférait. *« Je considère le général comme un ami »*, a dit l'écrivain.

« Je me sens honoré, a-t-il dit, mais il s'agit d'un succès collectif de tous les écrivains africains. »

Comme on lui demandait pourquoi il avait fallu attendre si longtemps pour qu'un Africain reçoive le prix Nobel de littérature, il a répondu : *« Ce prix ne nous appartient pas, ce qu'il faut, c'est fonder notre propre prix et attendre quatre-vingt-cinq ans »* avant de l'attribuer à un Européen.





La « brise de mer » en Corse

Dix interpellations à Bastia

Dix personnes dont les noms ont déjà été cités dans les affaires dites de la Brise de mer – un café installé sur le port de Bastia – ont été interpellées dans la matinée du vendredi 17 octobre à Bastia même (*le Monde* du 10 juillet).

La première personne interpellée, Michel Chiappalone, l'a été à son domicile ; la deuxième, Robert Moracchini, sortait du bar dont il est le tenancier lorsque des policiers l'ont entouré puis raccompagné dans l'établissement. Les policiers en sont ressortis après lui avoir passé les menottes pour l'amener au commissariat. De plus, les enquêteurs auraient interpellé huit personnes – dont Gérard Voilmier – dans quatre autres bars ou cafés de Bastia.

C'est le service régional de police judiciaire de Bastia qui a mené cette opération en collaboration avec la police parisienne et la section financière de la direction nationale des enquêtes fiscales, sur une commission rogatoire (association de malfaiteurs), délivrée par M. Michel Huber, juge d'instruction.

Dans une lettre aux congressistesde la FASP

M. Mitterrand rend hommage à l'attitude responsable des policiers

Dans une lettre adressée, vendredi 17 octobre, à M. Bernard Deleplace, secrétaire général de la Fédération autonome des syndicat de police, à l'occasion de la clôture du congrès de ce syndicat, M. François Mitterrand rend hommage à l'action des forces de police. Quelque peu devancé dans ce domaine par le premier ministre, lors de la vague d'attentats de septembre, le président de la République entend ainsi manifester que, comme il l'avait déclaré au lendemain du changement de majorité, la *« sécurité intérieure »* fait partie de ses prérogatives.

« Je voudrais saisir l'occasion de la réunion de vos délégués, écrit M. Mitterand à M. Deleplace, *pour exprimer aux gardiens de la paix, gradés, officiers, enquêteurs, inspecteurs et commissaires, ainsi qu'aux personnels administratifs de la police nationale ma gratitude et celle de tous nos concitoyens pour la très lourde tâche qu'ils ont accomplie dans les semaines terribles où le terrorisme aveugle s'est déchaîné. La police a payé un lourd tribut. Je rends hommage au courage de ces hommes victimes de leur devoir et je partage votre peine. »*

M. Mitterrand souligne aussi l'attitude responsable des forces de police, qui n'ont pas, comme parfois dans le passé, cédé à l'agitation et à la passion. *« Le calme et le sang-froid de la population,* écrit-il, *sont largement dus à votre présence et à votre action ainsi qu'à celle de l'ensemble des forces de l'ordre (...), Surtout dans les temps difficiles, face à la délinquance et au terrorisme, l'action de la police exige un strict respect de la légalité et des principes de la tradition républicaine. Votre fédération n'a pas esquivé cette exigence, même dans les circonstances les plus délicates. »*

Enfin, au moment où la FASP s'inquiète d'un effort budgétaire à ses yeux insuffisant et d'un ralentissement de la modernisation de l'institution policière, M. Mitterrand laisse entendre qu'il aura son mot à dire sur ce sujet : *« Depuis plusieurs années, vous avez œuvré pour une profonde adaptation de la police : la modernisation de son équipement et de ses méthodes, l'amélioration de la formation des personnels, le développement de la concertation, le souci du dialogue avec les usagers (...) Vos réflexions et suggestions ont largement été prises en compte. Elles sont entrées dans les faits. Elles ont fait l'objet d'une loi de modernisation qui doit prolonger ses effets dans les quatre années à venir. Les orientations que vous avez initiées sont maintenant reconnues par tous. La sécurité des Français exige la continuité et la prolongation des efforts entrepris. Je veillerai à ce que cette tâche commune soit menée à bien. »*

A B C D E F G

Les déclarations de l'ASALA

Paris dément tout contact avec l'organisation terroriste

« Le gouvernement français n'est engagé dans aucune négociation avec quelque organisation terroriste que ce soit », a déclaré, le vendredi 7 octobre, le porte-parole du ministère des affaires étrangères interrogé sur les déclarations faites à Beyrouth par des responsables de l'ASALA selon lesquels *« des négociations sont en cours avec le gouvernement français »* (*le Monde* du 18 octobre).

Les trois responsables de l'ASALA avaient également déclaré qu'ils publieraient *« la teneur détaillée des négociations qui ont eu lieu et les noms des gens qui les ont menées »* au cas où le gouvernement français *« oserait »* démentir leur existence.

● **Deux personnes interpellées à Paris et à Besançon ont été relâchées.** – M. Assaad Heydar, journaliste à l'hebdomadaire arabe publié en France *Al Moustaqbal*, interpellé le mardi 14 octobre *(nos dernières éditions du 15 octobre)* dans le cours de l'information judiciaire sur les attentats du mois de septembre à Paris, a été relâché ainsi qu'une autre personne, M. Atef Awada, interpellé, lui, à Besançon.

● **Installation de la section antiterroriste du parquet.** – La quatrième section du parquet de Paris, chargée « du terrorisme et des atteintes à la sûreté de l'État », a été officiellement créée jeudi 16 octobre. Confiée à M. Alain Marsaud, substitut, cette section a vocation à exercer nationalement les poursuites contre les auteurs d'attentats politiques (*le Monde* du 14 octobre).

Deux aviateurs français entre les mains du Polisario

Alger (*AFP*) – Un avion Cessna immatriculé en France, avec son bord deux personnes, a atterri en catastrophe mercredi au Sahara occidental, et son équipage a été récupéré sain et sauf par des combattants du Front Polisario, indiquait-on, ce samedi 18 octobre de source sahraouie à Alger.

Les deux hommes sont *« en bonne santé »*, précise-t-on de même source. Il s'agirait de MM. Serge Ourman et Pierre Daucourt, qui venaient de participer au rallye aérien de l'aéropostal, Toulouse-Saint-Louis-du-Sénégal, et faisaient route vers la France.

FOOTBALL

Statu quo en tête du championnat

*Marseille et Bordeaux	1-1
*Paris-SG et Le Havre	1-1
*Toulouse et Metz	0-0
*Lens et Nantes	2-2
*Auxerre b. Toulon	2-0
*Monaco b. Rennes	1-0
Sochaux b. *Nancy	1-0
Nice b. *Brest	3-1
*Saint-Etienne b. RC Paris	4-0

● *Classement.* – 1. Bordeaux, 20 pts ; 2. Marseille, 18 ; 3. Paris-SG, 16 ; 4. Toulouse, Auxerre et Nantes, 15 ; 7. Monaco, Sochaux et Nice, 14 ; 10. Metz, Lille, Le Havre et Lens, 13 ; 14. Saint-Etienne et Brest, 11 ; 16. Laval, 10 ; 17. Rennes et RC Paris, 9 ; 19. Nancy, 8 ; 20 Toulon, 7.

● **VOILE** : *Coupe de l'America.* – *French-Kiss*, le bateau de Marc Pajot a renoué avec le succès, vendredi 17 octobre à Fremantle (Australie-Occidentale), en devançant *Heart-of-America*, de 3 mn 40 s *Challenge France*, d'Yves Pajot, n'a pas pu prendre le départ de sa régate contre *USA* après une rupture de drisse en haut de mât. Samedi, *French-Kiss* a été battu de 3 mn 40 s par *Stars-and-Stripes*, tout comme *Challenge-France* qui a terminé avec 1 mn 7 s de retard sur *Courageous*. A la fin du premier tour des régates, trois bateaux comptent une seule défaite : *New-Zealand* (Chris Dixon), *Stars-and-Stripes* (Dennis Conner) et *America-II* (John Kolius).

● **TENNIS** : *tournoi de Bâle.* – *Yannick Noah s'est qualifié, vendredi 17 octobre, pour les demi-finales du tournoi de Bâle, doté de 210 000 dollars, en battant l'Américain Aaron Krickstein 6-4, 0-6, 6-4.*

Le numéro du « Monde »
daté 18 octobre 1986
a été tiré à 495 489 exemplaires

